



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 27 juin 2024

Publié le : 10/07/2024

Membres du Conseil de Communauté en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, convoqué le 20 juin 2024, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole et sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU de la question n° 4 à la question n° 15 incluses.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58.

La séance est ouverte à 18h04 et levée à 21h53

Étaient présents : **Audeux :** Mme Agnès BOURGEOIS, **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Besançon :** Mme Elise AEBISCHER (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 16), M. Kévin BERTAGNOLI (à compter de la question n° 16), Mme Pascale BILLEREY (à compter de la question n° 6), M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 6), M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 18), M. Laurent CROIZIER, M. Benoit CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Nadia GARNIER, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER (à compter de la question n° 6), M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 16), M. Damien HUGUET (à compter de la question n° 15), M. Jean-Emmanuel LAFARGE (à compter de la question n° 33), Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Saïd MECHAI (à compter de la question n° 6), Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 4), Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, Mme Claude VARET (jusqu'à la question n° 31 incluse), Mme Anne VIGNOT (jusqu'à la question n° 4 incluse et à compter de la question n° 16), Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 18 incluse), Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF, **Bonnay :** M. Gilles ORY, **Boussières :** M. Eloy JARAMAGO, **Busy :** M. Philippe SIMONIN, **Byans-Sur-Doubs :** M. Didier PAINEAU, **Chaleze :** M. René BLAISON, **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT, **Champagney :** M. Olivier LEGAIN, **Champvans-Les-Moulins :** M. Florent BAILLY, **Châtillon-Le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON, **Chaucenne :** M. Alain ROSET, **Chemaudin et Vaux :** M. Gilbert GAVIGNET, **Cussey-Sur-L'Ognon :** Jean-François MENESTRIER, **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD, **Devecey :** M. Gérard MONNIEN, **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN, **Fontain :** M. Claude GRESSET-BOURGEOIS, **François :** M. Emile BOURGEOIS, **La Vèze :** M. Jean-Pierre JANNIN, **Les Auxons :** M. Anthony NAPPEZ, **Mamirolle :** M. Daniel HUOT, **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT (à compter de la question n° 17 et jusqu'à la question n° 46 incluse), **Montferrand-Le-Château :** Mme Lucie BERNARD, **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA (à compter de la question n° 5), **Nancray :** M. Vincent FIETIER, **Noironte :** M. Philippe GUILLAUME, **Novillars :** M. Lionel PHILIPPE, **Osselle-Routelle :** Mme Anne OLSZAK, **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET, **Pirey :** M. Patrick AYACHE, **Pouilley-Français :** M. Yves MAURICE, **Pouilley-Les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET, **Pugey :** M. Frank LAIDIE, **Roche-Lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER, **Roset-Fluans :** M. Jacques ADRIANSEN, **Saint-Vit :** Mme Anne BIHR, **Saône :** M. Benoît VUILLEMIN (jusqu'à la question n° 30 incluse), **Serre-Les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU, **Tallenay :** M. Ludovic BARBAROSSA, **Thise :** M. Pascal DERIOT, **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD (jusqu'à la question n° 46 incluse), **Velesmes-Essarts :** Mme Géraldine LAMBLA, suppléante, **Vieilley :** M. Franck RACLOT

Étaient absents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX, **Besançon :** Mme Anne BENEDETTO, Mme Claudine CAULET, M. Cyril DEVESA, Mme Sadia GHARET, M. Olivier GRIMAITRE, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, M. Jean-Hugues ROUX, M. André TERZO, **Beure :** M. Philippe CHANEY, **Brillans :** M. Alain BLESSEMAILLE, **Champoux :** M. Romain VIENET, **Chevroz :** M. Franck BERNARD, **Dannemarie-Sur-Crête :** Mme Martine LEOTARD, **Geneuille :** M. Patrick OUDOT, **Gennes :** M. Jean SIMONDON, **Grandfontaine :** M. Henri BERMOND, **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK, **Larnod :** M. Hugues TRUDET, **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER, **Marchaux-Chaufontaine :** M. Patrick CORNE, **Mazerolles-Le-Salin :** M. Daniel PARIS, **Merey-Vieilley :** M. Philippe PERNOT,

Montfaucon : M. Pierre CONTOZ, **Palise** : M. Daniel GAUTHEROT, **Rancenay** : Mme Nadine DUSSAUCY, **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER, **Torpes** : M. Denis JACQUIN, **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD, **Venise** : M. Jean-Claude CONTINI, **Villars-Saint-Georges** : M. Damien LEGAIN, **Vorges-Les-Pins** : Mme Maryse VIPREY

Secrétaire de séance : Mme Juliette SORLIN

Procurations de vote : **Besançon** : Mme Elise AEBISCHER à M. Kévin BERTAGNOLI (à compter de la question n° 47), M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 15 incluse), Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM, M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER (jusqu'à la question n° 15 incluse), Mme Pascale BILLEREY à M. Gilles SPICHER (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Claudine CAULET à Mme Françoise PRESSE, Mme Julie CHETTOUH à Mme Juliette SORLIN (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Sébastien COUDRY à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 17 incluse), M. Cyril DEVESA à Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Olivier GRIMAITRE à M. Frank LAIDIE, Mme Valérie HALLER à M. Benoît CYPRIANI (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 15 incluse), M. Damien HUGUET à Mme Fabienne BRAUCHLI (jusqu'à la question n° 14 incluse), M. Jean-Emmanuel LAFARGE à Mme Annaïck CHAUVET (jusqu'à la question n° 32 incluse), Mme Myriam LEMERCIER à M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 41), M. Christophe LIME à M. Eloy JARAMAGO, Mme Agnès MARTIN à Mme Karima ROCHDI, M. Saïd MECHAI à Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (à compter de la question n° 6), M. Yannick POUJET à Mme Frédérique BAEHR, M. Anthony POULIN à M. François BOUSSO, M. Jean-Hugues ROUX à M. Abdel GHEZALI, M. André TERZO à Mme Aline CHASSAGNE, Mme Claude VARET à M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 32), Mme Anne VIGNOT à M. Gabriel BAULIEU (à compter de la question n° 5 et jusqu'à la question n° 15 incluse), Mme Sylvie WANLIN à M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 19), **Braillans** : M. Alain BLESSEMAILLE à M. Jacques KRIEGER, **Dannemarie-Sur-Crête** : Mme Martine LEOTARD à M. Jean-Marc BOUSSET, **Geneuille** : M. Patrick OUDOT à M. Jean-François MENESTRIER, **Gennes** : M. Jean SIMONDON à M. Vincent FIETIER, **Mazerolles-Le-Salin** : M. Daniel PARIS à M. Emile BOURGEOIS, **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT à M. Yves GUYEN (jusqu'à la question n° 16 incluse et à compter de la question n° 47), **Rancenay** : Mme Nadine DUSSAUCY à Marie-Jeanne BERNABEU, **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER à Mme Anne BIHR, **Saône** : M. Benoît VUILLEMIN à M. Daniel HUOT (à compter de la question n° 31), **Vorges-Les-Pins** : Mme Maryse VIPREY à Philippe SIMONIN

Délibération n°2024/2024.00177

Rapport n°1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du 23 mai 2024

Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du 23 mai 2024

Rapporteur : Anne VIGNOT, Présidente

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame la Présidente :

- ouvre la séance du Conseil,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **nomme Mme SORLIN Juliette secrétaire de séance,**
- **approuve le procès-verbal du Conseil du 23 mai 2024.**

Les délibérations, les comptes-rendus succincts et les procès-verbaux des séances de Conseil peuvent être consultés sur le site du Grand Besançon (grandbesancon.fr : rubrique « Grand Besançon/Les instances politiques/Agenda et délibérations »)

Les procès-verbaux des séances des Conseils font l'objet d'un envoi électronique via une plateforme sécurisée aux conseillers.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 102 Contre : 0 Abstention* : 0 Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,



Mme Juliette SORLIN
Conseillère Communautaire

Pour extrait conforme,
La Présidente,



Anne VIGNOT
Maire de Besançon

PROCES VERBAL DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du jeudi 23 mai 2024

Le Conseil de Communauté, convoqué le 16 mai 2024, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42

La séance est ouverte à 18h08 et levée à 21h54

Etaient présents : **Audeux** : Mme Agnès BOURGEOIS, **Avanne-Aveney** : Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Besançon** : Mme Elise AEBISCHER (jusqu'à la question n°1 incluse), M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n°2), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI (à compter de la question n°2), Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO (à compter de la question n°2), Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI (à compter de la question n°2), Mme Claudine CAULET, M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Benoit CYPRIANI, M. Cyril DEVESA (jusqu'à la question n°1 incluse), Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n°2), M. Damien HUGUET (à compter de la question n°2), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°17 incluse), M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN (à compter de la question n°2), M. Saïd MECHAI (à compter de la question n°2), Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT (à compter de la question n°2), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN (à compter de la question n°2), Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n°2 et jusqu'à la question n°22 incluse), M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n°2), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER (à compter de la question n°2), Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF, **Beure** : M. Philippe CHANEY, **Bonnay** : M. Gilles ORY, **Boussières** : M. Eloy JARAMAGO, **Busy** : M. Philippe SIMONIN, **Chaleze** : M. René BLAISON, **Chalezeule** : M. Christian MAGNIN-FEYSOT, **Champagney** : M. Olivier LEGAIN, **Champvans-Les-Moulins** : M. Florent BAILLY, **Châtillon-Le-Duc** : Mme Catherine BOTTERON (à compter de la question n°2), **Chaucenne** : M. Alain ROSET, **Chevroz** : M. Franck BERNARD, **Cussey-Sur-L'Ognon** : Jean-François MENESTRIER (à compter de la question n°2), **Dannemarie-Sur-Crête** : Mme Martine LEOTARD, **Deluz** : M. Fabrice TAILLARD, **Ecole-Valentin** : M. Yves GUYEN, **Fontain** : M. Claude GRESSET-BOURGEOIS, **Francois** : M. Emile BOURGEOIS, **Gennes** : M. Jean SIMONDON, **Grandfontaine** : M. Henri BERMOND, **Les Auxons** : M. Anthony NAPPEZ, **Mamirolle** : M. Daniel HUOT (à compter de la question n°2), **Mazerolles-Le-Salin** : M. Daniel PARIS, **Montferrand-Le-Château** : Mme Lucie BERNARD, **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA, **Nancray** : M. Vincent FIETIER, **Osselle-Routelle** : Mme Anne OLSZAK, **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET, **Pirey** : M. Patrick AYACHE (à compter de la question n°2), **Pouilley-Français** : M. Yves MAURICE, **Pugey** : M. Frank LAIDIE, **Roche-Lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER, **Roset-Fluans** : M. Dominique LHOMME (suppléant), **Saint-Vit** : Mme Anne BIHR (jusqu'à la question n°1 incluse), **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER, **Saône** : M. Benoît VUILLEMIN (jusqu'à la question n°1 incluse), **Serre-Les-Sapins** : M. Gabriel BAULIEU, **Tallenay** : M. Ludovic BARBAROSSA, **Thise** : M. Pascal DERIOT, **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD, **Torpes** : M. Denis JACQUIN, **Velesmes-Essarts** : M. Jean-Marc JOUFFROY, **Venise** : M. Jean-Claude CONTINI, **Vieilley** : M. Franck RACLOT, **Vorges-Les-Pins** : Mme Maryse VIPREY

Etaient absents : **Amagney** : M. Thomas JAVAUX, **Besançon** : Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Philippe CREMER, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, M. André TERZO, Mme Sylvie WANLIN, **Braillans** : M. Alain BLESSEMILLE, **Byans-Sur-Doubs** : M. Didier PAINEAU, **Champoux** : M. Romain VIENET, **Chemaudin et Vaux** : M. Gilbert GAVIGNET, **Devecey** : M. Gérard MONNIEN, **Geneuille** : M. Patrick OUDOT, **La Chevillotte** : M. Roger BOROWIK, **La Vèze** : M. Jean-Pierre JANNIN, **Larnod** : M. Hugues TRUDET, **Le Gratteris** : M. Cédric LINDECKER, **Marchaux-Chaufontaine** : M. Patrick CORNE, **Merey-Vieilley** : M. Philippe PERNOT, **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT, **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ, **Noironte** : M. Philippe GUILLAUME, **Novillars** : M. Lionel PHILIPPE, **Palise** : M. Daniel GAUTHEROT, **Pouilley-Les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSSET, **Rancenay** : Mme Nadine DUSSAUCY, **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD, **Villars-Saint-Georges** : M. Damien LEGAIN

Secrétaire de séance : M. Anthony NAPPEZ

Procurations de vote : **Besançon :** Mme Elise AEBISCHER à M. Kévin BERTAGNOLI (à compter de la question n°2), M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°1 incluse), M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER (jusqu'à la question n°1 incluse), Mme Aline CHASSAGNE à Mme Carine MICHEL, Mme Annaïck CHAUVET à M. Benoît CYPRIANI, Mme Julie CHETTOUH à Mme Frédérique BAEHR, M. Philippe CREMER à Mme Anne BENEDETTO, Mme Karine DENIS-LAMIT à Mme Christine WERTHE, M. Cyril DEVESA à Mme Marie-Thérèse MICHEL (à compter de la question n°2), Mme Sadia GHARET à M. Frank LAIDIE, M. Abdel GHEZALI à M. Jean-Hugues ROUX, M. Olivier GRIMAITRE à M. Gilles SPICHER, Mme Valérie HALLER à M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Claude VARET (jusqu'à la question n°1 incluse), M. Damien HUGUET à Mme Claudine CAULET (jusqu'à la question n°1 incluse), Mme Myriam LEMERCIER à M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n°18), M. Saïd MECHAI à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n°1 incluse), Mme Laurence MULOT à Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n°1 incluse), M. Anthony POULIN à Mme Fabienne BRAUCHLI (jusqu'à la question n°1 incluse), Mme Juliette SORLIN à M. Yannick POUJET (jusqu'à la question n°1 incluse), M. André TERZO à M. Hasni ALEM, Mme Sylvie WANLIN à Mme Marie ZEHAF, **Châtillon-Le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON à M. Anthony NAPPEZ (jusqu'à la question n°1 incluse), **Chemaudin et Vaux :** M. Gilbert GAVIGNET à M. Yves GUYEN, **Devecey :** M. Gérard MONNIEN à M. Christophe LIME, **La Vèze :** M. Jean-Pierre JANNIN à M. Claude GRESSET-BOURGEOIS, **Marchaux-Chaudefontaine :** M. Patrick CORNE à M. Christian MAGNIN-FEYSOT, **Merrey-Vieilleilley :** M. Philippe PERNOT à M. Eloy JARAMAGO, **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT à M. Ludovic BARBAROSSA, **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ à M. Jean SIMONDON, **Noironte :** M. Philippe GUILLAUME à M. Florent BAILLY, **Palise :** M. Daniel GAUTHEROT à M. Gilles ORY, **Pouilley-Les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET à M. Patrick AYACHE, **Rancenay :** Mme Nadine DUSSAUCY à M. Henri BERMOND, **Saint-Vit :** Mme Anne BIHR à M. Pascal ROUTHIER (à compter de la question n°2), **Saône :** M. Benoît VUILLEMIN à M. Daniel HUOT (à compter de la question n°2), **Vaire :** Mme Valérie MAILLARD à M. Fabrice TAILLARD

Mme LA PRÉSIDENTE.- Bonsoir. Je vous propose de vous installer. Nous prenons un petit temps de retard. Installez-vous, que nous puissions démarrer. Merci beaucoup. Je vous propose d'ouvrir la séance et de commencer avec deux présentations.

PRÉAMBULE

Parc Naturel Régional du Doubs Horloger -
Présentation de la politique de préservation du patrimoine par Monsieur Denis LEROUX,
Président du PNR Doubs Horloger

Une présentation est projetée en séance.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je remercie dès à présent Denis LEROUX d'être présent ce soir, d'avoir accepté cette invitation. C'est important de savoir que le Parc naturel régional (PNR) du Doubs Horloger est un élément fort de notre territoire. Je dis « notre territoire », parce que nous sommes dans un territoire partagé et nous avons des interactions importantes. Finalement, l'approche d'un Parc naturel régional du Doubs Horloger nous intéresse, parce que nous savons combien ce sont des démarches intégrées et elles nous amènent à des réflexions sur nos propres territoires. Je pensais important que nous puissions avoir cet échange. Je remercie également le vice-président et son directeur d'être présents.

Je vous laisse la parole.

M. LEROUX.- Merci, Madame la Présidente. Mesdames et messieurs, chers élus, chers collègues, je dirai quelques mots pour vous présenter le Parc naturel régional du Doubs Horloger. Je suis accompagné d'Anthony CUENOT, vice-président au patrimoine et de Yannick NANCY, son directeur qui suit le Pays horloger depuis très longtemps et le PNR labellisé depuis septembre 2021.

Je vous propose de faire une petite présentation, notamment des actions qui pourraient être partenariales le cas échéant. Je remercie la présidente de nous avoir donné cette possibilité, parce que cela fait écho à une longue histoire entre le Grand Besançon et le Pays horloger depuis de nombreuses années sur un certain nombre de sujets, par exemple la coopération transfrontalière. Ce sont des sujets très importants, puisque c'est avec Grand Besançon que nous avons monté la protection au patrimoine UNESCO. Je n'arrive jamais à retrouver le terme qui est plutôt long, mais il s'agit des savoir-faire

horlogers inscrits au patrimoine de l'UNESCO, montés du côté français par GBM, les élus et les services du Pays horloger. Nous ne sommes donc pas peu fiers de cette labellisation qu'il faut naturellement faire vivre maintenant, et c'est tout l'objet de nombreux autres programmes.

S'agissant de notre constitution, il existe pour l'instant 58 parcs naturels régionaux. Nous sommes le 57^e en France. Vous voyez la localisation du nôtre. Vous voyez que certaines régions sont surreprésentées, notamment la région Auvergne-Rhône-Alpes. Le Code de l'Environnement indique que pour être PNR, il faut être un territoire rural, habité, reconnu pour ses patrimoines naturels et culturels remarquables, mais avec un équilibre fragile, c'est-à-dire qu'en gros, si tout va bien chez vous, vous n'êtes pas un PNR, puisqu'il faut avoir des éléments de fragilité. Finalement, cette mécanique n'a pas de pouvoir réglementaire, d'où cette idée de convaincre sans contraindre, ce qui n'est pas toujours facile, mais il faut tenter cet équilibre sur le territoire. Nous sommes l'un des derniers parcs, le 57^{ème}. Certains sont encore en cours de constitution. D'autres ont plus d'une cinquantaine d'années. Le Général DE GAULLE dans les années 70 — nous avons fêté les 50 ans il y a peu de temps — en est à l'origine. Le nôtre aura trois ans dans quelques mois ici, sur notre territoire.

Les grandes missions des PNR se décomposent en trois missions thématiques. D'autres concernent plutôt la manière de travailler dans ce type de structure. Ce sont :

- la protection et la gestion du patrimoine naturel, culturel et paysager ;
- l'aménagement du territoire de manière large ;
- le développement économique, social et culturel.

Nous travaillons avec deux modalités peut-être légèrement différentes des autres collectivités, même si nous n'en sommes pas une. C'est la capacité à travailler de l'expérimentation, de l'innovation par obligation, et surtout par volonté. Sont aussi astreints aux parcs naturels régionaux l'accueil, l'éducation, l'information du public. C'est à ces structures qu'il est demandé d'être très proactives sur ce type d'éducation à l'environnement, au patrimoine sur les territoires.

À la différence d'autres collectivités, nous avons une charte écrite, qui nous engage sur 15 ans, la labellisation durant 15 ans. Il y a des étapes d'évaluation, mais nous devons choisir des thèmes, nous devons les travailler, nous sommes évalués et nous sommes renouvelés, ou non, à l'issue des 15 ans dans le cadre d'un processus relativement sévère, avec des organismes comme la Fédération des Parcs, le Conseil National de la Protection de la Nature (CNP) et d'autres partenaires qui nous audient régulièrement. Sur notre territoire, quatre grands défis ont été identifiés, mais ils ne sont pas le propre du nôtre :

- premier défi : diminuer les pressions sur l'environnement, les ressources naturelles, les paysages et la mise en valeur des patrimoines ;
- deuxième défi en lien avec le vivre ensemble : travailler la dynamique du territoire pour améliorer le cadre de vie. C'est là que nous retrouvons aussi ces idées d'aménagement du territoire sur le terrain, la problématique des frontaliers, des nouveaux habitants et des anciens ;
- troisième défi : développer une économie plus durable. Nous avons aussi un pilier. Ce n'est pas qu'un parc fermé sur lequel nous ne travaillerions que des problématiques environnementales, loin de là ;
- quatrième défi, moins un défi thématique, mais plutôt d'organisation : c'est l'idée qu'un PNR est un assemblage des politiques publiques sur un territoire, communes, intercommunalités, département, région, voire l'étranger, le nôtre ayant ceci d'intéressant qu'il n'est pas franco-suisse, mais en limite avec d'autres parcs comme le parc du Doubs, parc suisse juste en face de notre territoire. L'idée est vraiment d'avoir cette capacité à fédérer les acteurs autour du projet.

Vous avez ensuite quelques éléments géographiques. Nous avons un territoire aux limites de Montbéliard sur sa partie nord, aux limites de Pontarlier sur sa partie sud et nous arrivons quasiment à Landresse et Flangebouche sur sa partie ouest. Ce sont globalement 94 communes. Dans ce mécanisme, il est intéressant de voir qu'une démarche de parc ne s'impose pas, puisque les communes votent. On n'est pas dans un parc par contrainte, parce que l'Intercommunalité, le Département ou la Région l'aurait dit. Sur 95 communes, nous avons un petit échec, puisqu'une seule commune (point vert en haut) a refusé d'intégrer le PNR, les 94 autres étant adhérentes depuis septembre 2021. Nous travaillons avec ces communes. Nous avons une superficie d'environ 100 000 ha, ce qui donne un domaine d'intervention avec des aspects naturels, paysagers, voire patrimoniaux différents. Je ne sais

pas si les chiffres sont récents, mais la population avoisine les 60 000 habitants étant donné les progressions à venir.

Si je détaille le volet du patrimoine, nous avons bien sûr un patrimoine naturel remarquable, remarqué ou en tout cas à protéger. Ce sont quasiment 16 000 ha en Natura 2000, des sites naturels classés, un label « rivière sauvage » dont nous sommes très fiers dans la mesure où ils sont peu nombreux en France (deux sur toute la région Bourgogne-Franche-Comté). C'est notamment la Reverotte, petit affluent du Dessoubre, qui se jette dans le Dessoubre sur cette belle vallée. Nous pouvons d'ailleurs y faire des expérimentations importantes, cette rivière n'ayant pas été touchée par une quelconque présence de l'homme à quelque niveau que ce soit. Voilà quelques éléments. Bien évidemment, ils ne sont pas exhaustifs, mais nous essayons d'en sortir quelques-uns.

S'agissant du volet culturel, ce sont des éléments que nous avons également évoqués avec la présidente. Comme partout, nous avons un certain nombre de monuments historiques, des cités de caractère labellisées sur la Bourgogne-Franche-Comté. Je vois les connaisseurs qui connaissent le Cirque de Consolation et son monastère qui revit d'ailleurs grâce à la Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs, au Département, à la Région et à l'État, qui ont décidé de s'allier pour rénover cet écrin moins religieux maintenant, mais qui reste patrimonial et qui est en plein cœur du Parc naturel régional du Doubs Horloger. Comme je l'indiquais tout à l'heure, nous tenons, et je sais qu'Anne VIGNOT y tient aussi, à ce savoir-faire inscrit au patrimoine immatériel de l'humanité.

Nous avons à faire vivre ce patrimoine immatériel des savoir-faire horlogers que nous partageons avec nos amis suisses et qui est finalement l'une des composantes, pour ma part, peut-être du renouveau de l'économie horlogère, cette économie étant encore présente, quoi que l'on dise et je le sais, à Besançon, étant encore un peu présente à Morteau, Charquemont et Maîche, mais ayant des points de fragilité sur lesquels nous avons quelques pistes de partenariat ensemble.

S'agissant des valeurs de la charte, je passe rapidement afin que vous puissiez éventuellement intervenir si vous le souhaitez. En termes de mécanisme, nous avons un système de haute valeur, haute qualité. L'idée est de mobiliser tous les acteurs sur une stratégie territoriale sur 15 ans avec un document. Nous avons une sorte de constitution qu'est notre charte, avec des actions et des sous-actions. C'est très encadré. Nous avons depuis plusieurs années de nombreux partenaires pour valider tous ces éléments. En gros, nous devons respecter la charte. Nous ne pouvons pas la changer comme cela. L'idée est de travailler cette valeur patrimoniale du Doubs horloger, de l'allier à la dynamique du territoire pour la qualité du cadre de vie, de faire en sorte qu'elle soit aussi placée dans une économie durable à haute valeur ajoutée, le tout avec cette idée de fédération des acteurs au milieu pour faire finalement tourner ces trois philosophies en une seule.

Nous allons prendre quelques petits exemples. C'est là que nous allons tomber sur des actions qui se déclinent par la suite. Sur l'axe 1 lié aux valeurs patrimoniales, des sous-axes doivent être travaillés. Nous travaillons le fait de conforter la biodiversité, garantir à la fonctionnalité écologique. La ressource en eau est un sujet majeur à un endroit où passe le Doubs qui, avant d'arriver à Besançon, passe de Mouthe à Morteau et pour partie en Suisse. Nous avons toutes ces qualités et toutes ces problématiques de quantité, de pollution et de qualité de l'eau. Nous nous sommes engagés à travailler sur la valorisation du patrimoine bâti et des savoir-faire. Nous avons aussi et surtout l'idée de conserver des paysages de qualité riches de diversité sur le secteur local. Nous avons finalement tout l'axe des patrimoines. Nous vous avons donné quelques exemples.

Sur l'élément suivant de ce premier axe, je vais vous donner quelques exemples d'actions. Ces actions peuvent d'ailleurs donner lieu à d'autres partenariats. Nous avons une réflexion, puisque dans la constitution des parcs naturels régionaux, on peut avoir des villes ou des agglomérations « portes ». C'est un sujet de réflexion que nous aurons avec vous prochainement. En gros, GBM ou la Ville de Besançon peut être une porte d'entrée dans le PNR. Nous connaissons le lien naturel entre le bassin de Besançon et le Haut-Doubs horloger ou forestier, peu importe. En tout cas, ce lien pourrait être renforcé ou mis sur un programme d'action. Nous avons :

- environ une quarantaine d'actions lancées depuis octobre ou novembre 2021 ;
- un travail sur les espèces exotiques envahissantes qui posent un certain nombre de difficultés ;
- un énorme programme de plantations de haies, naturellement avec un volet formation, sensibilisation avec de nombreux partenaires, dont les chambres d'agriculture ou les fédérations de chasse.

À la demande des communes, nous mettons également à disposition des kits d'écopâturage, ce qui est la grande tendance. Certes, cela ne peut pas être fait partout, mais cela permet de lancer ce type de dispositif peut-être plus adapté en zone rurale. Cela fonctionne relativement bien.

Sur l'axe 2, nous sommes sur le domaine de l'aménagement du territoire. Il s'agit de l'aménagement du territoire de manière durable, la transition énergétique pour devenir un territoire à énergie positive. Un de nos vice-présidents travaille sur ces sujets de manière forte. C'est notamment le maire de Morteau qui, je sais, a des relations privilégiées dans le cadre du pôle métropolitain. Ce vice-président travaille la mobilité, tout ce qui est énergie positive sur son territoire. Cela avance bien et il est important que les communes soient pilotes (Morteau est la plus grande commune du PNR) et à l'initiative sur ce type de sujet. Nous avons bien sûr à travailler en restant sur des services innovants et une offre culturelle diversifiée.

Nous n'allons pas y revenir, mais dans cet axe, nous travaillons également sur l'urbanisme, le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) que nous venons de faire valider. Ce sont des sujets ô combien compliqués pour les élus que nous sommes, en tout cas chez nous et sur lesquels nous devons écouter, prendre des décisions. Lorsque je parlais de transition énergétique, cela fait écho au travail qui se fait sur les ZAER (Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables). Nous apportons au PNR du Doubs horloger l'ingénierie, puisque c'est peut-être plus facile pour des communes qui ont des services, mais plus difficiles pour des petites communes qui n'en ont pas, de tomber dans le grand bain des ZAER, de trouver un zonage, de réfléchir sur des enjeux paysagers ou énergétiques, ce qui n'est pas acquis.

Avec nos services, nous faisons l'ingénierie, sans prendre la décision, pour leur permettre d'avoir le niveau de réflexion, la capacité à associer la population. Nous essayons de faire ce travail pour elles. C'est aussi dans cet axe que nous retrouvons l'Arc Horloger, Service et Culture, la création de l'association sur laquelle nous devons délibérer en juillet, (certainement vous aussi un peu plus tard), pour travailler la suite de ce programme.

Vous avez ensuite quelques actions que nous avons pu lancer, comme le dispositif de covoiturage sur l'arc jurassien, puisque nous sommes très impactés sur la problématique des liaisons entre la France et la Suisse, notamment en lien économique. Nous avons une longue histoire de travail sur le covoiturage sur l'arc jurassien, mais nous l'accentuons et nous le renouvelons. Avec le soutien du Département, nous avons lancé un plan Doubs horloger, énorme plan de mode doux sur le territoire qui, je pense, nous prendra une bonne dizaine d'années. Néanmoins, c'est essentiel. De plus, nous sommes en zone de montagne. Il y a donc peut-être des contraintes un peu plus compliquées, avec des circulations conséquentes sur les axes départementaux notamment. Nous travaillons — je sais que vous avez des réflexions ici sur le sujet — sur la réduction de la pollution lumineuse, volet sur lequel il y a un travail colossal.

Je ne sais pas si je le redis par la suite, mais je vais le dire maintenant. J'aurai d'ailleurs le plaisir de te remettre, présidente, le troisième rapport d'activités 2023 qui est bien plus exhaustif. Le cas échéant, nous pourrions vous en transmettre un peu plus. Pourquoi dis-je cela ? Nous avons eu ensemble cette réflexion. Nous travaillons aussi sur l'architecture qui est la nôtre, mais pas uniquement celle des maisons comtoises avec des « tuyés », puisqu'il y a une architecture horlogère, spécifique et que vous avez ici en partie sur Besançon et que l'on retrouve dans des villes comme Morteau, Maîche, Charquemont, Damprichard et autres. Nous travaillons aussi sur une volonté de respecter une tradition architecturale, ce qui n'est pas toujours simple, mais nous essayons d'organiser des Journées nationales de l'Architecture et de faire en sorte que des architectes viennent et commentent la construction, la rénovation de maisons. Nous estimons aussi que les constructeurs immobiliers ne sont peut-être pas toujours respectueux de ce que nous proposons, de nos valeurs.

Plutôt que de critiquer et comme nous n'avons pas de pouvoir réglementaire, nous ne pouvons pas interdire quoi que ce soit dans des SCoT, des PLU (Plans Locaux d'Urbanisme) ou autres, nous faisons des réunions où nous les associons et nous essayons de leur faire comprendre que nous aimerions bien travailler avec eux, que ce soit des architectes, constructeurs ou bureaux d'études. Il s'agit donc de les mettre autour de la table et de leur dire « ici, sur ce territoire, il y a des règles que nous aimerions voir respecter », ce qui n'est pas toujours simple, parce qu'il y a des enjeux financiers. Néanmoins, nous essayons de mettre des gens autour de la table, qui connaissent le patrimoine et de les sensibiliser, eux et leurs personnels et de voir comment nous pourrions travailler à une meilleure constructibilité de notre secteur.

Il y a un autre élément qui n'est pas cité ici, mais comme je vous le disais, nous avons une bonne quarantaine d'actions au total. C'est le travail de la maîtrise de la signalétique publicitaire. Je pense que vous avez la même problématique que nous. Dans un PNR, le seul pouvoir réglementaire que nous avons concerne la réglementation de la publicité dans les communes. En gros, pour être rapide et je parle sous le contrôle du directeur, toute publicité économique est dégradante et quasiment interdite. Après, il faut trouver des équilibres. Nous avons un exemple où nous voyons des maisons comtoises placardées de signalétiques publicitaires. Un grand travail sera lancé sur ce volet. Nous pourrions largement échanger sur ces actions, puisque je pense que les mêmes problématiques existent en zone urbaine ou semi-urbaine. Voilà quelques exemples d'actions.

Je poursuis avec l'axe 3, l'axe économique. Nous en avons montré une là, mais nous pourrions aussi montrer celles de l'axe agricole. Nous avons des filières d'excellence qui activent encore nos ressources territoriales, avec des modes d'exploitation que nous devons quand même regarder de très près. Nous savons que nous avons une agriculture importante, notamment sur la zone « comté », dont la gestion forestière souffre, une filière bois relativement diversifiée. Nous travaillons bien sûr à un tourisme durable, puisque nous savons que certains de nos concitoyens, voire de voisins européens, cherchent des lieux spécifiques et lorsqu'ils viennent et qu'ils sont attirés par l'un des 58 PNR de France, nous portons une attention plus particulière chez nous peut-être qu'ailleurs. Nous travaillons donc ces éléments. Nous pourrions aussi vous donner deux ou trois exemples si nous les avons.

Par exemple, et nous venons seulement de commencer la démarche, il y a un label protégé par la Fédération des Parcs naturels de France, le label « Valeurs Parc ». Nous labellisons notamment des restaurateurs, des équipements touristiques, des artisans à qui nous allons dire « nous voudrions ne pas perdre des artisans qui savent faire des crêpis à la chaux, des rénovations spécifiques d'un patrimoine architectural remarquable ». Nous pouvons ainsi valoriser des professions, des savoir-faire, et c'est ce que nous commençons à faire. Nous en avons ainsi labellisé 4 et nous en labelliserons 2 autres prochainement qui auront à estampiller devant chez eux et à travailler cet aspect.

Nous travaillons bien sûr un plan Avenir Montagnes. Nous sommes lauréats d'un plan avec le commissariat du massif qui nous alloue non seulement des fonds, mais aussi du personnel que nous embauchons avec leur subvention pour travailler un plan Avenir Montagnes où, comme cela se fait déjà dans d'autres secteurs, il faut transformer l'offre d'hiver en une offre « quatre saisons » qui sont presque « une saison » maintenant. Nous travaillons également sur la destination horlogère où il y a un fort travail territorial aussi.

Enfin, le dernier axe concerne plutôt la méthode de travail. Il revient vraiment au PNR de travailler la coopération, et c'est ce que nous faisons ici ce soir avec vous, la cohérence de l'action territoriale sur les territoires, mais aussi de partager. Nous avons ainsi de grands programmes avec les écoles, les collèges sur des plans d'actions sur les modes doux, sur les valeurs territoriales, patrimoniales, environnementales. Ce sont des programmes importants de sensibilisation et de sollicitation auprès des organismes scolaires. Vous avez ensuite les programmes Moby (dans les écoles) ou Watty (dans les collèges), programmes liés à la mobilité. Nous sensibilisons ainsi les enfants dans des villages, à aller à l'école à vélo. Un travail important se fait aussi sur le volet pédagogique sur l'eau avec les organismes qui sont nos partenaires habituels.

J'en ai quasi terminé. Comme toute instance, nous avons des éléments de gouvernance. Cela peut paraître être un peu la foire d'empoigne dans cette histoire, mais finalement, la structure est la même qu'ici. C'est un comité syndical, un syndicat. Au moins un maire ou un délégué par commune est présent au PNR, et il y a un bureau. Il faut savoir que ce sont des lois par pondération, parce qu'il y a des membres du Conseil régional, du Conseil départemental, des communes, des communautés de communes. L'État n'y siège pas. Une émanation de 29 membres constitue le bureau syndical qui se réunit chaque mois, le Comité syndical ayant trois ou quatre réunions chaque année.

Nous avons donc des démarches spécifiques où nous travaillons encore le SCoT, bien sûr, l'Office de Tourisme (OT) du Pays horloger que nous finançons via les communautés de communes, et des dossiers spécifiques du type Contrat Local de Santé (CLS), comme vous l'avez aussi. Nous le portons sur le territoire. Derrière, et c'est ce qui fait peut-être la différence par rapport aux autres, nous ne travaillons pas seuls ni en circuit fermé, mais nous travaillons avec un certain nombre d'organismes, ce qui fait écho avec ce que vous aviez à l'instant, ou à peine avant, une assemblée générale des maires et des présidents d'EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale).

Nous avons un contact direct avec les 94 maires et l'exécutif du PNR. Nous avons également un conseil qui est moins inhabituel, le Conseil de Développement. Il y en avait notamment dans les parcs. Là, la société civile veut apporter son temps, sa disponibilité et son savoir-faire sur certaines questions. Elle nous rejoint. Ce Conseil compte entre 30 et 50 membres. Nous sommes en train de le constituer. En revanche, nous avons également un autre conseil dont nous ne sommes pas peu fiers. Je veux parler du Conseil scientifique dans lequel nous nous adjoignons des scientifiques à qui nous avons laissé le soin de constituer une équipe spécialisée sur un certain nombre de domaines étendus. Ces scientifiques ont des références, ce sont des chercheurs qui viennent nous apporter de la matière grise, mais qui peuvent aussi — et là, nous avons un règlement intérieur solide — nous critiquer en nous disant « vous ne faites pas ceci », « vous ne faites pas cela », « nous voudrions vous donner des avis ». Ils peuvent ainsi s'autosaisir. Ils ont la capacité à regarder les actions que nous produisons, les réflexions que nous sortons, à nous recadrer, à donner un avis qui serait éventuellement divergent du nôtre.

Le PNR est finalement une grosse machine, mais elle n'est pas trop mal huilée, avec cette partie Conseil scientifique et développement, et derrière, des commissions avec neuf vice-présidents et des commissions thématiques, un peu comme une autre structure, avec naturellement le Comité syndical qui décide et qui vote le budget, un bureau syndical et un bureau des vice-présidents que j'ai le plaisir d'animer.

Merci, présidente. J'espère ne pas avoir été trop long. Bien sûr, je te remettrai notre rapport d'activités et nous pouvons faire la promotion de notre site internet. Je crois que c'est la dernière diapositive de la présentation. Si vous souhaitez nous suivre, nous avons un site internet tout frais, qui date de quelques semaines, où nous essayons de recenser toutes nos actions. J'ajoute une chose que je n'ai pas dite et je terminerai là-dessus. Nous avons également un mécanisme d'évaluation, c'est-à-dire que nous évaluons en temps réel toutes les politiques que nous menons, ce qui fait que nous ne pouvons pas partir au hasard. Premièrement, la charte nous guide, et deuxièmement, par la suite, des évaluations nous obligent à dire à un vice-président « tu as engagé ta commission. L'action est celle-ci ». Qui la paie, qui la finance, d'où viennent les subventions, quels sont les partenaires, comment elle se réalise, comment nous l'auditons derrière ? Nous passons ensuite à une autre action, et ainsi de suite.

Nous avons donc ce mécanisme qui est une originalité des PNR. Nous ne sommes pas livrés à des actions que je ne critique pas, mais qui sont celles de nos collectivités où l'on peut finalement changer en cours de mandat de nos attributions. En revanche, nous sommes encadrés par une volonté, voire une obligation d'autoévaluation. Merci de votre écoute.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup. C'était très synthétique, très rapide. Vous avez fait votre présentation en une demi-heure, ce qui est parfait. Je pense qu'il doit y avoir sans doute des questions. Je lance les questions le temps que la salle se chauffe. Je pense aussi à ce qui a amené à cette présentation. Il est intéressant de voir qu'un parc a entre autres comme mission — et tu en as décrit un certain nombre — bien sûr de garantir une identité, une image et la façon dont aujourd'hui on se retrouve à pouvoir voir un territoire se développer, se rénover, en particulier en termes de rénovation énergétique ou autres des bâtiments. Nous savons qu'aujourd'hui, nous avons des enjeux consistant à faire muter des bâtiments. Il s'agit donc de voir comment on aborde toutes ces questions pour qu'en même temps, on puisse être dans l'air du temps, si je peux me permettre de le dire ainsi, et être respectueux d'une identité, d'un paysage, des objectifs que l'on s'est donnés.

Comme tu le disais, il est vrai que nous sommes limités dans nos règles, ce qui impose énormément de rencontres, de dialogues et de faire ensemble, entre autres avec les promoteurs, les métiers du bâtiment, etc. Tout est intégré. Ce qui est remarquable dans les parcs naturels est que c'est vraiment dès le départ. Longtemps, les gens ont pensé que lorsqu'il y avait un parc, cela interdisait tout développement. Or justement, c'est bien l'inverse. Il s'agit de voir comment aborder le développement en intégrant l'ensemble des paramètres, ce qui nous amène, je trouve, à nous interroger sur nos territoires et sur notre façon d'envisager justement ces choix.

M. LEROUX.- C'est exactement cela. Cette transversalité nous oblige dès le départ. Tu as donné cet exemple et je vais en donner un autre. Nous l'avons évoqué lorsque nous nous sommes rencontrés sur le sujet franco-suisse. Nous avons une problématique, que vous n'ignorez pas, sur les forêts qui se dégradent rapidement, indépendamment des trombes d'eau qui tombent. On pourrait se dire que la forêt est sauvée, qu'il n'y a pas de souci. Non, ce n'est pas suffisant. La forêt du Haut-Doubs souffre.

Nous savons que cela pose des problèmes économiques à certaines communes, dont la ressource bois est importante. Néanmoins, de manière générale et du point de vue de la biodiversité, nous avons des craintes énormes. Ce sont des massifs entiers, des forêts entières.

Pour ceux qui connaissent le secteur de Charquemont, plusieurs dizaines d'hectares ont été rasés en quelques mois. Pour ceux qui roulent sur l'axe Besançon-Neuchâtel, on voit non pas à la semaine, mais au mois ou au trimestre, l'évolution d'une forêt qui se dégrade d'une manière incroyable. Pour lire vos travaux, je crois savoir aussi que la forêt de Chailluz notamment, pour ne pas la citer, souffre aussi, peut-être pour d'autres raisons, avec d'autres essences.

Nous avons donc un véritable enjeu. Nous participons, notamment avec le Parc national du Haut-Jura, à une action commune. Nous pouvons peut-être fédérer des actions, de la recherche, sur ce qu'il faut laisser faire. Bien sûr, nous ne réglementons pas la pluie, le soleil, etc., mais on peut se demander si les essences seront les mêmes, si l'on peut tolérer des coupes quasiment blanches avec une incidence sur les paysages. Il y a donc des enjeux énormes sur le volet patrimonial et sur le volet de la biodiversité. Je pense que nous avons un avenir commun à partager avec GBM et l'intérêt aussi de cette présentation était de vous dire qu'il y a des enjeux que vous avez chez vous, que nous avons chez nous. Certes, nous ne sommes pas sur les mêmes territoires, mais nous pouvons partager des choses, coopérer. Nous travaillons sur le temps long, bien sûr, mais certaines mesures méritent peut-être de l'urgence. Les mesures patrimoniales, naturelles et architecturales sont effectivement nos grandes priorités.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup. C'est effectivement ce qui est important. Quoi que l'on développe, on sait très bien que de toute façon, on ne se développe pas sur soi-même. C'est donc important qu'avec les organismes comme le vôtre, nous interagissions les uns avec les autres et nous regardions à mettre en place une synergie pour avoir plus de dynamique, évidemment. Ces questions paysagères, de transition de toute nature, sont communes. Elles ne se traduisent pas exactement de la même façon, mais elles sont communes. Auriez-vous des questions ?

M. SOURISSEAU.- Merci beaucoup. Je voulais souligner la qualité de la présentation, des échanges et des coopérations que nous menons au quotidien. Denis LEROUX a évoqué le fait que le Grand Besançon porte notamment l'action « Arc horloger », sur le volet culturel, le classement UNESCO de notre savoir-faire horloger et en mécanique d'art, petit morceau qu'il manquait. C'est en particulier du côté de Sainte-Croix que ces enjeux sont travaillés. Finalement, nous avons réussi à mener ce projet ensemble, mais je pense que c'est un exemple de ce que nous sommes capables de faire à plusieurs.

S'agissant des différents thèmes évoqués, cela m'évoque presque un côté d'innovation, ou du moins le fait d'essayer de penser un autre développement au regard des contraintes naturelles soulignées. Nous partageons les enjeux communs. Tu as évoqué la forêt dans ton dernier propos. Effectivement, je pense que c'est un enjeu majeur. Il y a également les enjeux de l'eau, des mobilités. Nous avons aussi celui de la ligne des horlogers, sujet d'actualité. Ce dernier enjeu est commun, puisque cette ligne traverse nos territoires, et pour Besançon et le Grand Besançon, c'est l'une de nos portes d'entrée vers la Suisse.

C'est aussi penser notre développement et notre action à une échelle plus globale, et finalement ensemble. À ce titre, sur le volet économique de la réflexion, finalement, le travail que nous menons sur l'horlogerie nourrit bien cet aspect. Je trouvais extrêmement intéressant que tu soulignes le rôle de l'agriculture dans l'économie, qui n'est pas toujours à côté, parce que c'est vrai que parfois, on a tendance non pas à le considérer comme un acquis, mais du moins à l'oublier. Or c'est important de pouvoir le repositionner. Finalement, l'outil que sont les parcs naturels le permet. Je pense que c'est vraiment intéressant.

De la même façon, tu soulignais l'opportunité que pouvait représenter pour le Grand Besançon l'idée d'être un territoire porte du parc. Je trouve que presque naturellement, au-delà même de le formaliser, nous le sommes déjà. Je pense qu'effectivement, nous avons beaucoup de choses à renforcer ensemble. C'est juste une façon de te remercier pour la présentation et d'en souligner la richesse.

M. LEROUX.- Merci.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. Y a-t-il d'autres questions ? Je n'en vois pas. Cela a été vraiment une belle présentation.

M. LEROUX.- Merci. Je vous laisse continuer vos travaux et je te remets notre rapport d'activités. À très bientôt pour la suite de nos coopérations.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup.

M. LEROUX.- Merci à vous tous et excellente soirée.

Applaudissements.

Pôle métropolitain Centre Franche-Comté - Point d'information sur le volet urbain FEDER
--

Une présentation est projetée en séance.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vous propose maintenant de passer au deuxième point qui est réglementaire. Nous allons avoir un temps de présentation de l'activité du Pôle métropolitain Centre Franche-Comté avec une petite projection. Je souligne dès à présent le travail porté par l'équipe de Sylvain VAIVRE ici présent au fond de la salle. Le travail qu'il fait depuis de nombreuses années nous permet d'avoir un pôle extrêmement intéressant et dynamique.

Je vous fais un petit rappel. Je pense que vous l'avez tous en tête, mais je le fais quand même. Le Pôle métropolitain Centre Franche-Comté réunit six intercommunalités urbaines du centre Franche-Comté, soit environ 362 000 habitants, dans un pôle qui noue des partenariats entre autres avec la Région, mais aussi avec l'État. Une finalité guide la stratégie territoriale 2020-2027, travail qui a été fait collectivement. Je vais peut-être revenir sur ces six intercommunalités :

- la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ;
- Grand Besançon Métropole ;
- la Communauté d'agglomération de Vesoul ;
- la Communauté de Communes du Val de Morteau ;
- la Communauté de Communes du Grand Pontarlier ;
- l'Espace Communautaire de Lons Agglomération (ECLA).

Cela nous permet d'avoir un territoire assez large complété, pour l'ex-Franche-Comté, par le Pôle Nord Franche-Comté qui réunit les grands ensembles urbains du nord de la Franche-Comté autour de Belfort et Montbéliard. En termes de structuration, il faut savoir qu'en Bourgogne-Franche-Comté, nous sommes les seuls — un petit bout existe du côté de la Saône-et-Loire, je crois — à nous partager avec la région voisine. C'est une particularité et cela nous permet d'être en interaction avec la Région pour montrer que nous portons ensemble des politiques structurantes pour notre territoire partagé. C'est aussi ce qui est essentiel. Nous savons que nous ne ferons jamais suffisamment tous seuls. En revanche, il est important de nous mettre d'accord sur de grandes orientations.

D'où cette finalité qui guide la stratégie territoriale, cette stratégie consistant à mettre le centre Franche-Comté en mesure d'attirer et de maintenir de jeunes actifs dans une perspective de transition écologique et de redynamisation économique. Ce sont les grands objectifs que nous avons partagés avec les différents acteurs de ces territoires.

Le Pôle métropolitain, par une convention avec la Région, accompagne la mise en œuvre du volet urbain du programme européen FEDER-FSE 2021-2027 (Fonds Européen de Développement Régional – Fonds Social Européen) dans lequel nous avons proposé des projets. Ce pôle est reconnu comme un organisme intermédiaire dans la mise en œuvre du volet urbain du programme régional des fonds européens. Il est donc un interlocuteur important pour les FEDER. Il couvre cinq thématiques :

- les infrastructures vertes (nature en ville, lutte contre les îlots de chaleur), vous voyez comment tout cela se développe énormément partout ;
- le renouvellement urbain (requalification d'espaces et bâtis dégradés) ;
- les mobilités urbaines durables (intermodalité et infrastructures cyclables) : nous voyons bien que cela rejoint largement certains axes du parc naturel que nous venons de voir ;
- la ville intelligente qui se décline par le fait d'avoir sur nos territoires, un maillage de tiers-lieux et bien sûr avec le plus possible le développement des usages numériques, donc des infrastructures. Nous devons continuer à travailler cette question ;

- le tourisme durable, patrimoine et culture (sites, itinérances) : nous savons aujourd'hui qu'un tourisme se développe largement en matière d'itinérance, ce que nous voyons dans le tourisme qui s'est développé sur notre territoire en particulier, mais pas uniquement.

Le Pôle métropolitain assure les fonctions d'animation du dispositif, d'accompagnement des projets, les relations avec la Région, les sélections des projets en termes d'éligibilité et de conformité à la stratégie territoriale et au FEDER.

La troisième diapositive que je vous présente montre concrètement que nous avons proposé à la Région et à l'Europe quelque chose d'important pour nous tous. Vous verrez d'ailleurs que notre territoire est largement représenté. Je le dis quand même, c'est l'occasion de dire que souvent, pour le grand public, les actions de l'Europe sont peu perçues. Aujourd'hui, en pleine période d'élections européennes, il faut reconnaître combien pour autant l'Europe nous accompagne largement en fonction des thématiques qu'elle s'est données et combien elle participe très fortement à toutes les échelles sur tous les territoires. J'y tiens, parce que l'on pourrait croire que l'Europe ne financerait que des projets à une échelle européenne, structurante. En géographie, on parle de « petites » échelles, ce qui est un peu contrintuitif, mais il faut savoir qu'une grande échelle, c'est petit et qu'une petite échelle, c'est grand. Je vais donc dire comme les géographes et parler d'une petite échelle. En revanche, nous revenons sur une grande échelle sur les six dossiers, dont le territoire de GBM a fait proposition.

Le premier dossier concerne la base de loisirs d'Osselle, et nous savons combien nous sommes très heureux de voir cet été cette base de loisirs s'ouvrir dans un autre format et une autre configuration.

Le deuxième dossier concerne un projet réalisé place de Lattre de Tassigny avec ses réaménagements.

Pour le troisième dossier, il s'agit de la déconstruction du site Grette Brulard (ancien site 408) et ce qui a été accompagné par l'Europe pour ce site, projet que vous avez vu se transformer. Ce projet concerne son préverdissement, c'est-à-dire la réinstallation de la végétation avant de construire les futurs bâtiments et les études urbaines associées pour être au préalable du projet urbain. On préétablit ainsi les lieux où l'on pourra amener une construction, mais cela envoie surtout une image extrêmement importante. Nous sommes observés au niveau national sur cette approche, parce que cela installe tout de suite les habitants d'un nouveau quartier dans quelque chose d'enraciné, si je peux me permettre de le dire ainsi, et qui amène tout de suite un confort et une qualité de vie dans le nouveau quartier.

Le quatrième dossier concerne le jardin des sciences.

Le cinquième dossier concerne Planoise en matière d'aménagement d'espaces publics et végétalisés dans nos grands projets ANRU.

Pour le sixième dossier, c'est le pôle d'échange multimodal (PEM) qui va se développer sur le site de la gare de Saône.

Vous avez enfin un septième projet qui n'est pas du Grand Besançon, mais qui concerne le PEM de la gare de Lons-le-Saunier, parce qu'autour des gares, tous les territoires travaillent à développer cette multimodalité.

Ces projets ont été proposés et retenus. Il y en a d'autres, mais ce sont ceux proposés aujourd'hui, parce qu'évidemment, ils doivent avoir atteint un certain niveau de maturité pour être inscrits.

Début juin, deux projets urbains seront examinés : la Grande Bibliothèque et la Cité Gérôme à Vesoul.

Il y a également un exemple de projet soutenu des 2014-2020. Pour rappel, cette démarche existe depuis quelques années. Il s'agit de l'aménagement des Prés-de-Vaux. Cet aménagement a amené à une transformation de ce quartier qui devait d'abord se libérer d'un certain nombre de recours. C'est une histoire de plus de 20 ans, voire 25 ans. Il était important d'amorcer sa transformation.

Outre le volet urbain FEDER que le Pôle métropolitain porte aussi accompagné par la Région et par l'Europe, il y a des prises de position communes et c'est aussi une forme de lobbying. C'est de savoir travailler ensemble au vu des enjeux que l'on partage. Comme viennent de le dire Denis LEROUX et Nathan SOURISSEAU, il est vrai que les mobilités sont importantes. Elles ont été identifiées comme

étant stratégiques. Nous avons mené un certain nombre d'actions ensemble concernant la défense de tout le ferroviaire sur tout le territoire. Nous parlerons peut-être plus particulièrement de la ligne des horlogers, mais il s'agit de tout le ferroviaire, l'axe est-ouest et la ligne TGV qui nous intéresse pour aller dans le nord. Ce sont aussi les lignes qui passent par Frasne, Mouchard, celles qui concernent Lons-le-Saunier.

Dans ce travail, il y a la volonté de montrer que nous sommes solidaires d'une politique et qu'elle est essentielle, parce que c'est une dynamique beaucoup plus large que chacun sur notre territoire. Le ferroviaire ne pourrait pas évidemment se défendre uniquement sur un territoire comme le nôtre, mais sur quelque chose de beaucoup plus global.

Nous avons aussi décidé ensemble une démarche sur le tourisme durable en faveur de l'itinérance. En effet, nous sommes tous concernés et nous avons tous de très belles qualités paysagères et patrimoniales à faire connaître, donc à proposer dans ce tourisme d'itinérance et à structurer. Nous avons aussi une démarche pour favoriser la dynamique de tiers-lieux, ce qui a été dit tout à l'heure. Ces tiers-lieux sont importants. Aujourd'hui, nous avons vu se transformer le rapport au travail par un télétravail qui se développe. J'entends parler tous les jours de la transformation pour les banques, les bureaux, les entreprises et de l'impact du télétravail sur l'organisation. Les tiers-lieux peuvent être ainsi un relai essentiel pour les personnes qui ne veulent pas forcément travailler chez elles, mais qui ne veulent pas non plus forcément se déplacer jusqu'à leur lieu de travail. Des tiers-lieux peuvent ainsi se décliner sous des formes extrêmement différentes. Cette dynamique de tiers-lieux s'inscrit donc sur notre territoire.

Nous avons enfin un projet d'assises pour une gestion durable de la forêt. Comme vient de le dire Denis LEROUX, nous sommes aujourd'hui confrontés à une économie qui pourrait s'effondrer, mais aussi à une transformation majeure de l'environnement, bien sûr du paysage, mais aussi de la biodiversité, tout ce qui y est associé, y compris d'ailleurs la gestion de l'eau, parce que nous savons combien la forêt a un rôle essentiel dans cette dynamique.

C'était mon rôle de vous présenter les éléments concrets qui se développent grâce à ce Pôle métropolitain. J'ajoute que régulièrement, nous souhaitons rencontrer par exemple l'Université, parce que là encore, ces politiques nous concernent tous et elles correspondent à des dynamiques. Nous parlions tout à l'heure de recrutement. Nous avons besoin aussi d'avoir des formations importantes sur tout notre territoire, de la recherche, de l'innovation. Il était important que nous puissions connaître un peu plus les dynamiques ou les difficultés dans lesquelles se trouvaient nos différents acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche. Nous avons rencontré de cette façon bien sûr l'UBFC (Université de Bourgogne-Franche-Comté) et l'UFC (Université de Franche-Comté) pour qu'elles nous exposent comment elles souhaitaient sortir de la difficulté dans laquelle nous étions maintenant depuis plusieurs années.

Je ne sais pas si vous souhaitez poser des questions sur le travail de ce Pôle métropolitain.

M. AYACHE.- Pour compléter les propos de la présidente, la Région est effectivement autorité de gestion des fonds européens. Nous avons lancé un appel à la concurrence (ce n'est pas tout à fait le bon terme), et GBM a été retenue parmi 10 autres territoires. Je voulais souligner que pour cette période nouvelle qui a démarré théoriquement en 2021 pour s'achever en 2027, nous avons tenu compte non seulement de la population, mais aussi des fragilités territoriales. Cela fait que dans un premier temps, nous avons dispatché 50 M€ de cette enveloppe de 63 M€, et les sommes allouées à chaque territoire ne sont pas proportionnelles à sa population. J'ai la liste sous les yeux.

Effectivement, le Pôle Centre Franche-Comté et le Pôle Nord Franche-Comté ont des attributions extrêmement importantes, au-delà de 11 M€. En revanche, d'autres territoires ont des attributions plus petites (3,9 M€ pour le Grand Chalon, 4,3 M€ pour Dijon Métropole), ce qui montre que l'on a essayé de concentrer là où le besoin était le plus fort, ce qui est à peu près la même chose que ce que l'on a fait sur les contrats de territoire. Il y a là une somme importante, dont une partie a été mise de côté (13 M€) et qui sera attribuée à partir de 2025 en fonction du taux de consommation de chacun des territoires. Une deuxième enveloppe devrait donc être bientôt partagée.

Je termine sur un élément de bilan. Beaucoup s'inquiétaient à juste titre de la complexité des fonds européens. Des maires montent des dossiers, c'est un casse-tête pas possible, ce dont je conviens le

premier. Néanmoins, l'enveloppe d'un peu plus de 400 M€ du programme précédent a été intégralement consommée. Nous avons pris l'engagement un peu fou à l'époque de ne rendre aucun euro à Bruxelles et nous ne rendons aucun euro à Bruxelles sur le programme FEDER 2024-2021, avec un taux de consommation de 106 ou 107 %, ce qui permet de prendre en compte les dossiers inscrits qui n'iront pas jusqu'au bout et pour arriver au 100 % de consommation. C'est donc une bonne nouvelle pour la période qui vient de se terminer et les moyens pour la période qui s'est ouverte en 2021.

Je le dis à tous les collègues maires qui ont des projets : c'est compliqué, mais n'hésitez pas. Allez chercher des fonds européens. C'est encore là où il y a beaucoup de moyens. Le Pôle Centre Franche-Comté est effectivement cet organisme intermédiaire sur lequel chacun peut s'appuyer.

Mme LA PRÉSIDENTE.- C'est vrai, tu as raison. On peut mobiliser les FEDER à partir de plusieurs endroits. Là, le Pôle métropolitain est ciblé sur un certain nombre d'axes et d'objectifs. Je le dis, parce que rien n'est décidé individuellement, tout est collectif. Néanmoins, si je prends un exemple sur Besançon concernant une rénovation d'école, nous avons entre 200 et 400 000 € parfois de FEDER qui vient nous accompagner sur des projets. Certes, cela demande une ingénierie, c'est complexe, mais pour autant, l'Europe est un vrai levier et il faut « s'y coller », si je peux me permettre de le dire ainsi. En tout cas, c'est important pour tout le monde et la Région nous accompagne notamment sur l'éligibilité. J'y mets peut-être un petit bémol, mais par rapport à ce que je viens de présenter, justement pour nous assurer de la consommation des crédits, nous sommes très attentifs à ce que les projets soient le plus matures possible.

Lorsque nous sommes en discussion avec la Région, les collègues maires sont vraiment assurés. Nous avons eu parfois quelques surprises de dossiers qui n'arrivaient pas à aller jusqu'au bout. Il faut redire que c'est pour cette raison que nous avons mis en place une série de dossiers, dont les maturités sont plus ou moins importantes et qui permettent toutefois si, pour une raison ou pour une autre, un projet échouait, nous puissions mobiliser un autre projet et répondre. La démarche consistant à donner une première enveloppe, puis un supplément dans l'éventualité où tous ces projets finissent par aboutir est intéressante pour mobiliser plus de moyens, parce que nous sommes prêts. Je tiens quand même à saluer le travail des services, que ce soit celui du Pôle métropolitain, comme celui de l'ensemble des services de GBM, car au niveau régional, Grand Besançon Métropole est reconnue comme un territoire toujours prêt à présenter des projets dès qu'un nouveau dispositif est ouvert.

La Région et l'État reconnaissent que nous sommes très proactifs et que nous avons toujours des éléments prêts, non seulement parce qu'un travail est fait avec le projet de territoire, mais aussi parce qu'il y a une attention, une expertise et parce que nous avons anticipé et identifié les orientations prises par les uns et les autres à tous les niveaux. Par exemple, aujourd'hui, les transitions sont toutes dans les axes et les objectifs. Nous avons un territoire qui s'est emparé de ces transitions et c'est là encore dans le projet de territoire. Cela nous a permis d'aller très vite sur la mobilisation de moyens, ce qui n'est pas toujours le cas d'autres territoires qui ont eu plus de mal à aller dans cette direction. Je le dis, parce qu'il faut le saluer. Cela veut dire une anticipation, une vision de l'avenir du territoire par un projet, mais aussi du fait d'être dans la capacité de travailler les uns et les autres sur la base de l'expertise de nos services.

S'adressant à Patrick AYACHE. Je te remercie pour cette intervention qui montre les moyens mis collectivement, ce qui est important.

Y a-t-il d'autres questions sur ce dossier ?

Mme BARTHELET.- Merci, Présidente. J'ai la chance de siéger dans cette instance et je partage tous tes propos sur le travail collectif, sur toute l'importance que cela a pour notre territoire, sur l'expertise que nous partageons avec les collègues et que nous pouvons leur apporter. Il est vrai que toutes les collectivités n'ont pas la chance d'avoir une ingénierie comme la nôtre. Je m'associe donc à tous tes propos, notamment concernant le fait que cela relie le projet de territoire vis-à-vis aussi de notre axe « alliance ». Il y a juste un point sur lequel je ne suis pas d'accord avec toi et tu l'avais d'ailleurs dit lorsque tu avais tenu ces propos lors d'une réunion à Lons-le-Saunier. Tu dis que justement, parce que nous sommes dans un écosystème plutôt large, cela ne t'ennuie pas que les entreprises s'installent ailleurs. Je crois malheureusement que nous sommes entendus et nous l'avons vu avec ce qu'il s'est passé avec le maire de Vesoul qui comprend bien cette alliance dans l'idée que nous travaillons ensemble pour porter un projet commun.

En revanche, les réflexes de concurrence territoriale demeurent, notamment sur le champ économique. Nous voyons que c'est encore quand même un peu chacun pour soi. Finalement, le maire de Vesoul n'a pas eu de souci pour venir placarder les hectares disponibles de sa communauté d'agglomération sur notre territoire, ce que nous pouvons déplorer, je pense. Certes, nous n'en avons pas suffisamment de disponibles, et c'est un autre sujet dont nous pourrions parler plus tard, mais malgré tout, toute cette alliance est importante et je crois que c'est nécessaire. C'est important de saluer le fait que nous ne sommes pas nombreux au sein de la grande région à fonctionner avec ce pôle. Nous savons aussi qu'il y a des limites et je crois que nous ne devons pas être naïfs vis-à-vis de cela.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je ne vais pas ouvrir le débat ce soir, mais nous en reparlerons. Je n'ai jamais dit que je trouvais intéressant que les entreprises s'installent ailleurs. J'ai toujours dit que l'entreprise raisonne sur un écosystème et cet écosystème déborde parfois des limites administratives dans lesquelles nous nous inscrivons et dans lesquelles nous travaillons. Dans cet objectif et dans cette disposition, il est important de se demander si c'est intéressant qu'une entreprise qui vient consolider une filière ne trouve pas le moyen de s'installer à un endroit et qu'elle s'installe à proximité, parce qu'elle est toujours à consolider l'écosystème. J'insiste sur ce point, parce que je parle d'écosystème pour consolider les filières. Je le dis, parce que c'est un propos que j'entends de plus en plus, y compris au ministère. J'étais encore la semaine dernière à une réunion à Dole concernant la réindustrialisation et c'est exactement ce qui a été dit très clairement. C'est important de le dire.

S'adressant à Catherine BARTHELET. Tu le sais, Catherine, toi qui es présidente de l'AUDAB (Agence d'Urbanisme de Besançon Centre Franche-Comté) et qui travailles sur un aménagement du territoire dépassant les limites administratives, qui regardes comment un territoire se structure et s'organise. Je te rejoins et tu le sais, car tu m'as entendu le dire, sur le fait que le maire de Vesoul — et la discussion aura lieu lors du prochain conseil du Pôle métropolitain — a joué une carte qui n'est pas dans la philosophie de ce Pôle métropolitain. Nous devons donc reposer les éléments de ce point de vue. Il a mis un projet à un endroit le long de la RN57. Ce projet émerge maintenant alors qu'en termes de projection de programmation, il avait été mis en place il y a une vingtaine d'années, soit. Il sort maintenant pour des raisons que j'ignore.

Je crois que je l'ai déjà dit ici, mais ce maire vend des parcelles à un prix défiant toute concurrence, ce qui va à l'encontre de toute logique. Il casse le prix du foncier alors qu'aujourd'hui, le foncier devient de plus en plus précieux. Je pense que c'est une erreur politique de sa part. Ce genre de choses ne se fait qu'une fois, parce qu'une fois ce foncier vendu, il n'en a plus la maîtrise. En revanche, les entreprises pourront spéculer sur un terrain qu'il leur a vendu à bas prix. Nous en discuterons en conseil du Pôle métropolitain et je te rejoins complètement sur ces questions sur lesquelles nous avons d'ailleurs déjà échangé.

M. ROUTHIER.- Je voulais en profiter pour intervenir sur l'économie, car j'ai des choses à dire sur le sujet. Nous parlons du métropolitain. Nous voulons absolument rayonner sur notre territoire, développer l'économie. Ce sont des paroles que nous entendons depuis quatre ans. Cela étant, nous n'avons pas avancé de 1 cm² depuis quatre ans. Pourquoi est-ce que je prends la parole aujourd'hui ? Vous savez tous qu'une zone industrielle est aujourd'hui en préparation, en discussion, en travail par les services de la communauté urbaine. Cette première zone aurait dû sortir depuis plusieurs années, mais elle n'est toujours pas sortie et elle n'avance pas dans ses études. Je veux parler de la zone de Champs Chevaux. De plus, bien entendu, nous avons des attaques répétées. Nous avons encore reçu un courrier aujourd'hui de la part des Soulèvements de la Terre concernant cette zone industrielle. Je reçois encore d'autres informations de part et d'autre, notamment d'autres organisations écologiques de la place.

Je ne suis pas contre, mais il faut savoir que ce développement économique de notre territoire est fondamental. Nous ne sommes pas des élus complètement abrutis à vouloir faire n'importe quoi et développer l'économie sur notre territoire n'importe comment. Je pense que jusqu'à aujourd'hui, nous avons essayé d'avancer intelligemment sans vouloir griller bêtement des surfaces entières d'économie, et notamment de réserve de prairie. Je pense qu'aujourd'hui, nous devons parvenir ensemble à prendre des décisions importantes, c'est-à-dire que nous voulons apporter de l'emploi à nos habitants, et surtout accepter de mettre en construction des surfaces de zone économique. Nous avons travaillé sur un projet qui annonce des zones économiques. Or aujourd'hui, je le redis, nous n'avons pas avancé de 1 cm² depuis quatre ans. Nous n'avons pas bougé. Nous faisons du surplace. Les services n'avancent pas.

Nous avons eu l'occasion d'organiser une grande réunion avec les services de GBM pour définir précisément l'avancement de cette zone. Or, aujourd'hui, nous bloquons. Un jour, on me dit « tu sais qu'il y a des dolines ». Arrêtons de discuter des dolines ! Nous savons construire des dolines sans remettre en cause complètement la construction d'une zone industrielle. Nous savons positionner des bâtiments pour qu'ils ne tombent pas dans des gouffres. Il est vrai que les gouffres existent. Nous sommes dans un sol karstique et ils peuvent exister. Néanmoins, si nous avons tenu compte des dolines et des gouffres, nous n'aurions jamais construit la piscine-patinoire ni ces éléments de structure importants. Pourtant, aujourd'hui, la piscine-patinoire de Besançon est toujours là et le gouffre existe. Lorsque vous patinez, il y a un gros gouffre sous la piste de la patinoire. Il n'y a donc aucun problème.

Nous savons construire aujourd'hui l'industrie. Il faut simplement faire confiance aux bureaux d'études. Nous savons faire de la géotechnique, de l'hydrogéologie et nous savons positionner les bâtiments. Ensuite, j'entends dire que nous ne sommes pas en mesure aujourd'hui de sortir une zone rentable (je parle de celle de Champs Chevaux). Que veut-on dire ? Une zone industrielle finit toujours par être rentable. J'ai sorti une zone de 35 ha à Saint-Vit. En cinq années, elle était rentable, nous avons payé les infrastructures, dont un pont au-dessus de la voie ferrée. Nous n'avons pas rencontré de problématique avec les taxes foncières, et je ne parle pas des taxes que les entreprises paient. Une zone économique est donc réalisable relativement facilement si les bonnes questions sont posées. Je ne veux pas aujourd'hui polémiquer plus longtemps, mais je voudrais dire simplement que nous devons nous donner les envies que nous avons.

Nous avons besoin d'économie sur notre territoire. Nous avons besoin de donner du travail à nos secteurs. Nous parlons du secteur ouest, mais je dis la même chose sur les secteurs est et nord, puisque nous avons une zone prête à être développée au nord, vers la gare SNCF. Profitons-en. Nous avons aussi le Plateau qui mérite d'être à développer. Néanmoins, arrêtons de bloquer nos dossiers, avançons et permettons à nos territoires de part et d'autre de se développer. Je pense qu'aujourd'hui, nous devons nous dire les choses clairement. Je ne peux pas continuer à avancer dans le vide, à entendre dire qu'il n'est pas possible de réaliser cette zone, parce qu'il y a des trous partout. Allez dessus, vous verrez qu'il y a peut-être une doline alors que l'on en annonce 50. Cela fait dix ans que le CEREMA (Centre d'Études et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement) m'annonce des dolines importantes sur la commune, exactement les mêmes que Besançon, puisque nous avons travaillé en concertation avec Besançon avec un bureau d'études hydrogéologiques sur le positionnement des bâtiments, notamment des habitations sur l'ensemble du territoire.

Continuons à le faire dans le cadre de l'économie, faisons-le dans ce cadre. C'est primordial. J'ai des entreprises qui attendent d'avoir des surfaces à disposition pour s'étendre, pour s'installer. Heureusement, sur une zone, 21 000 m² vont bientôt se reconstruire sur des surfaces qui existaient, qui étaient préparées, mais qu'U-Logistique attendait de mettre en œuvre. Ce sont 60 emplois à la clé. Cette société dépassera presque le nombre de 400 salariés demain matin. Cela vaut quand même le coup d'apporter de l'emploi. Quand je dis « 400 salariés », une grande partie vient de Besançon, mais nous en reparlerons un autre jour, parce qu'il y a aussi l'organisation à faire en matière de transport. Pour toutes ces personnes qui se déplacent, il y a un peu d'écologie à faire dans ce système.

Toutes ces personnes qui se déplacent sur l'ensemble de nos zones industrielles pourraient le faire en transport en commun, mais aujourd'hui, elles prennent leur voiture. C'est la raison pour laquelle vous retrouvez des embouteillages relativement importants dans les différentes entrées de la ville de Besançon. J'en reste là, mais je dis que nous devons avancer, arrêtons-nous de nous cacher pour que les zones industrielles puissent voir le jour naturellement et nous en avons besoin.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ?

M. BODIN.- Je vais répondre aux différents propos tenus. Il faut rappeler une date historique pour Besançon. Je veux parler de la perte de son statut de capitale régionale. C'est vrai qu'en termes d'emploi, nous avons beaucoup misé sur l'emploi public. Par ailleurs, nous sommes une région très industrielle. Je le répète, je l'ai déjà dit en conseil municipal et conseil communautaire : notre territoire a consommé environ 20 % des terres consommées pour l'activité économique en France. Si nous comparons avec les autres agglomérations en France, c'est 30 %. Nous avons donc consommé 10 % de moins pour l'activité économique sur notre territoire alors que nous sommes à la fois en région Bourgogne-Franche-Comté et en région Franche-Comté, la région la plus industrielle de France. C'est notre héritage. Il ne m'appartient pas de dire qui est responsable ou qui est coupable.

Cela dit, je mets ce constat à votre disposition. Je me suis amusé à faire tous les calculs à partir du site national d'artificialisation. J'ai comparé toutes les grandes agglomérations de France et Besançon est celle qui, globalement, a consommé le moins d'hectares en ce qui concerne l'activité économique. Nous avons donc une responsabilité. Si globalement nous souhaitons que notre territoire demeure dynamique, il faut à la fois de l'emploi et — cher Pascal (Monsieur ROUTHIER), histoire de mettre un pied dans ton jardin — produire du logement. Je m'attends donc qu'au niveau du PLH (Programme Local de l'Habitat), il y ait davantage de production de logements à la fois sur la ville et sur l'ensemble du territoire.

Lorsque l'on parle de réindustrialisation, il ne faut pas imaginer que c'est le rapatriement en France d'activités à l'étranger. Cela ne se passe pas ainsi. Peu d'entreprises reviennent en France. En revanche, des entreprises déjà présentes localement vont continuer à se développer, et là, nous devons être capables de produire de nouvelles zones d'activités. Lorsque vous regardez la présentation par le président de la République du « choose France » et des investissements étrangers, puisqu'il a annoncé plusieurs milliards d'euros, vous constaterez que dans la région Franche-Comté, région la plus industrielle de France, il n'y a aucun projet. Ils sont dans toutes les autres régions, sauf dans la nôtre. Nous devons donc également nous interroger.

Pour revenir aux zones, Pascal, tu remets en cause les services. Je les défends totalement. Simplement, nous avons oublié collectivement que le droit de l'environnement a pris le pas sur le droit de l'urbanisme. Les parlementaires en ont voulu ainsi. Un certain nombre de procédures prennent énormément de temps, les services ne font qu'appliquer les procédures et ils ne peuvent pas les accélérer. Ils respectent les différents délais. Je demande à ce que nous activions au maximum, mais ces temps, comme des études « quatre saisons », sont des temps globalement incompréhensibles. Quant au schéma que vous avez voté à une très grande majorité en 2022, je souhaite globalement qu'il soit rouvert, puisque je vous dis que nous n'avons pas consacré suffisamment d'espaces pour l'activité économique depuis que des circulaires sont sorties et qu'elles permettent d'avoir des marges de manœuvre, notamment par rapport aux chiffres annoncés, sachant que sur ce schéma, nous étions partis d'une hypothèse que l'artificialisation devait être divisée par deux par décennie, sauf que cette hypothèse est fautive. Elle est fautive et je l'ai expliqué à de nombreuses reprises. C'est vrai pour la période 2020-2030, mais ce n'est pas vrai pour la décennie suivante, la copie n'étant pas écrite.

Je demande à ce que ce schéma soit réactivé et rouvert. Je pense que nous devons avoir le débat de la zone du Noret. C'est le cas aussi de celui de la zone de Pouilley-Français, tout comme celui du bail à construire que nous devons également avoir.

Sur les différentes zones, la zone de Champs Chevaux a une surface de 19 ha, et potentiellement, en termes de terrains cessibles pour l'activité purement industrielle, ce serait uniquement 12 ha. On a une spécificité dans notre territoire, c'est d'avoir une topographie très particulière avec d'autre part beaucoup de karst. Cela veut dire qu'entre ce que vous avez voté en termes de surface et ce qui sera réellement cessible pour des terrains industriels, il y a une différence extrêmement importante. C'est vrai que nous aurons à avoir ce débat, tout comme nous devons l'avoir pour une commune comme Boussières. La zone suit globalement tout ce qui doit être fait en termes d'études. En revanche, et Pascal, tu le sais, cette zone présente un certain nombre de caractéristiques au niveau ferritique. Globalement, cela va demander des études supplémentaires. Or ce n'est pas nous qui les décidons, mais c'est l'État. Les études poursuivent leur aménagement.

C'est vrai que cela prend plus de temps que prévu, mais en même temps, c'est totalement lié à la loi et à ce que les différents parlementaires ont voté. Certaines zones seront aménagées différemment, il y aura peut-être la mise en place du bail à construire, mais nous allons aussi vite que nous pouvons. Toutefois, je crois que sur notre territoire, nous devons consacrer davantage à l'activité économique, parce qu'il en va même du devenir de notre territoire si nous voulons rester dynamiques et maintenir la population. C'est le sujet sur lequel je travaille avec les membres du service au quotidien, membres que je soutiens dans leur mission.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je voudrais juste apporter un élément de règlement. Nous sommes sur un dossier concernant la dynamique du Pôle métropolitain. Je vous propose de mettre comme règle deux interventions de cinq minutes, comme pour tous les dossiers, parce qu'autrement, je ne sais pas dans quel contexte nous discutons, même si je veux bien croire que le Pôle métropolitain parle bien d'activités économiques et de son développement sur l'ensemble du territoire. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. LAROPPE.- Je reprends les propos de Nicolas BODIN. Effectivement, les études sont menées, et je pense, mais nous pourrions reconsulter les agents au sein de Grand Besançon Métropole, qu'elles sont faites et menées par rapport à la délibération prise, et ce le plus rapidement possible.

Pour revenir sur ce que tu évoquais, Pascal, concernant U-Logistique, la plateforme logistique de Super U, je pense que tous les élus sont responsables, et en l'occurrence, une modification de PLU a été faite sur cette plateforme pour étendre le site sur une zone naturelle et aller sur un espace justement au profit de l'économie au détriment d'un espace historiquement naturel. Je pense que les élus que nous sommes sont équilibrés et réfléchiront justement au cas par cas pour, dans certains cas, aller chercher des espaces, comme nous le faisons pour U-Logistique, et dans d'autres cas, ne pas aller les chercher, car ce n'est pas pertinent.

Ensuite, pour revenir sur Champs Chevaux, je pense que personne n'a remis en cause le fait qu'il fallait la faire, tout le monde ayant voté ce schéma, et je crois d'ailleurs que cela a été voté à l'unanimité. Je m'arrête un instant sur ce point. Pour Champs Chevaux, il y a 19 ha sur la plateforme et 12 ha qui seront cessibles. Je pense qu'il est important que l'on prenne du temps pour retravailler les hectares cessibles et que l'on se dise justement, dans nos comptabilités d'espaces dans le Plan Local d'Urbanisme, que l'on urbanise 12 ha au lieu 19, que l'on vient économiser ce delta et que l'on pourra potentiellement exploiter ailleurs. Je pense que c'est une solution. Je n'accuse personne, mais l'idée est que l'on essaie de trouver des solutions. C'est donc un vecteur de solution.

Le deuxième vecteur de solution consiste à voir comment urbaniser cette zone pour essayer d'optimiser l'espace pour nos entreprises. Je pense que c'est vraiment un sujet important. Nous travaillons sur la construction du document d'urbanisme, et tous les maires y travaillent, puisque j'ai pu rencontrer un bon nombre d'entre eux récemment sur le PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal). Le document d'urbanisme dit deux choses. Premièrement, il dit que nous devons diviser par deux d'ici 2030. En revanche, et cela a été voté au sein du SCoT, nous ne diviserons pas par deux par la suite. Nous avons décidé d'avoir une trajectoire plus souple. Cela montre aussi que nous venons sur cette trajectoire la plus souple possible, c'est-à-dire avec le maximum d'espaces possible que nous viendrons exploiter. Nous avons donc travaillé sur ce postulat. Un vote a été fait sur les ZAE (Zones d'Activités Économiques) en décembre 2021 et ce vote dédit 132 ha.

Le fait de rouvrir est une possibilité et c'est concevable en fonction des arguments apportés, mais il faut se dire de manière consciente que ce sera au détriment d'espaces d'habitat, puisque nous avons une enveloppe dédiée. Cela signifie que cela incitera l'ensemble des élus que nous sommes, notamment les maires des petites communes, puisque l'effort y est important, à avoir une densité plus forte au niveau de l'habitat. Ce choix peut être porté, mais nous devons en être bien conscients, c'est-à-dire que chaque hectare que nous privilégions pour une destination ou pour une autre sera au détriment de l'une ou de l'autre. Je tenais à le rappeler, car cela aura un impact sur nos choix à venir. Je pense que la solution n'est pas sur la quantité, mais sur la qualité des projets que nous sortirons, que ce soit sur les zones d'activités économiques, sur l'optimisation du foncier sur les zones d'activités économiques, ce que j'ai pu évoquer sur une instance dans un bassin.

Si demain un industriel venait, nous pourrions inscrire dans nos règles d'urbanisme que l'industriel mettrait sa partie industrielle en rez-de-chaussée (il est évident que l'on ne mettrait pas une presse de 300 t à un étage), on interdirait les bureaux en rez-de-chaussée et on dirait que les bureaux devraient être dans un étage lorsqu'un bâtiment industriel se ferait. Aujourd'hui, il faut savoir que pour un industriel, 20 % de la surface concernent les bureaux et 80 % concernent l'activité. Si nous parvenons à optimiser 20 % de la surface sur un schéma directeur de 132 ha, cela signifie que nous gagnons 26 ha à terme, ce qui est une solution qui fait la différence. En effet, 26 ha de plus sur notre agglomération feront toute la différence, parce que nous aurons une ingénierie en amont sur notre méthode d'urbanisation.

Mme LA PRÉSIDENTE.- J'ai plusieurs demandes de prise de parole. Je commence par Monsieur SIMONDON.

M. SIMONDON.- Merci. À propos des installations des entreprises et de foncier, nous avons un petit projet de zone d'activités de 6 000 m² sur la commune de Gennes. Les entreprises me rapportent que dans les contacts qu'elles peuvent avoir avec les services à Grand Besançon, il leur est indiqué que désormais, Grand Besançon ne vendrait plus les terrains, mais qu'elle les mettrait en location, ce que

Nicolas BODIN vient d'évoquer à deux reprises, sous forme de mise à bail. D'abord, je suis surpris que les entreprises soient alertées sur ce point, qu'elles soient plus ou moins informées en se posant bien des questions, et que le maire ne le soit pas. Cela me choque un peu. Je suis donc venu chercher quelques informations.

Deuxièmement, il y a la réaction immédiate des entreprises qui disent « dans ces conditions, on va ailleurs ». Qu'en est-il ? Comment cela doit-il se décider ? Où ? Quand cela se décidera-t-il ? Cela s'appliquera-t-il à l'ensemble des zones ? C'est très difficile de continuer à travailler sur un tel projet avec ce genre de rumeurs. Je suis étonné d'ailleurs que ce soit sous forme de rumeurs, car nous aurions pu être informés un peu mieux. Je dois d'ailleurs dire que pour nous, c'est un projet, nous avons déjà le permis d'aménager. Ce projet est donc un peu avancé. Or pour l'instant, cela le bloque.

Mme LA PRÉSIDENTE.- La parole est à Laurent CROIZIER.

M. CROIZIER.- Merci, Madame la Présidente. Je voudrais dire quelques mots sur le sujet. Depuis quatre ans, le nombre d'usines qui ouvrent est supérieur au nombre d'usines qui ferment en France, ce qui n'était pas arrivé depuis 30 ans. Cela fait quatre ans qu'il y a plus d'emplois industriels créés en France que d'emplois industriels détruits, ce qui n'est pas arrivé depuis 30 ans non plus. Je ne sais plus qui l'a dit, mais cela fait quatre ans que la France est le pays le plus attractif pour les investissements étrangers. Par manque de foncier, avec tout cet élan, nous sommes prêts à laisser passer les opportunités. De plus, on ne peut pas me reprocher de ne pas l'avoir dit. Cela fait au moins quatre ans que je répète qu'il faut accélérer le développement des zones d'activités économiques. Pascal ROUTHIER a raison : depuis 2020, nous n'avons pas sorti le moindre mètre carré supplémentaire de nos zones d'activités économiques.

J'ai appris il y a quelques semaines que des lettres d'attente étaient envoyées aux entreprises sollicitant du foncier auprès de Grand Besançon Métropole. Dans le même temps, j'entends depuis dix ans qu'il faut privilégier la qualité à la quantité. J'observe que nous avons une zone d'activités complètement vide aux Auxons. Il serait peut-être temps de réfléchir à changer la destination des parcelles pour arrêter d'installer du tertiaire, et peut-être se mettre à réfléchir à installer de l'industrie, non pas de l'industrie lourde, parce que le terrain ne s'y prête pas, je crois, mais au moins de l'industrie légère. Néanmoins, vous mettez toujours plus de contraintes. Là, nous sommes en train d'expliquer au chef d'entreprise qu'il devra installer ses bureaux au premier étage, nous allons lui dire combien de places de parking il devra mettre autour de son entreprise. Croyez-vous qu'ils auront envie de venir avec toutes les contraintes ?

On parle sans arrêt de simplification aujourd'hui. Là, vous êtes en train de rajouter des couches et de la complexification, mais les chefs d'entreprise ne le savaient pas. S'ils doivent mettre leurs bureaux au premier étage pour gagner de l'espace, parce que l'espace est trop cher, ils le feront, ils n'ont pas besoin des conseils des politiques. Il n'y a aucun problème. Je veux dire aussi par là que nous nous sommes battus pour avoir le label « Territoires d'industrie ». Dans un des quatre piliers de ce label, il y a le foncier, l'accès au foncier. Catherine BARTHELET l'a dit aussi, on voit s'afficher Dole, Vesoul et Dijon au cœur de notre métropole.

Pour conclure, j'ajoute que nous entendons cette petite musique de la décroissance. Je dis exactement le contraire. En France, nous devons produire plus non seulement de façon plus vertueuse, certes, mais nous devons produire plus, parce que c'est une question de souveraineté, de souveraineté industrielle, de souveraineté technologique, de souveraineté en santé avec la production de médicaments. Pour cela, nous avons besoin d'installer des entreprises et de produire. Je crois que nous ne sommes pas suffisamment clairs dans nos discours : GBM doit s'affirmer comme un territoire favorable à l'industrie, à l'entrepreneuriat et au développement économique. Elle en a largement le potentiel, mais les intentions ne suffisent pas. Le dire, c'est bien, le faire, c'est mieux. Allons-y et fonçons. Certaines zones d'activités sont prêtes à être développées à Saône, à Marchaux et à Saint-Vit. Au travail !

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je répondrai par la suite. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. JARAMAGO.- J'entends parler de grandes zones industrielles. Il faut aussi avoir en tête que notre secteur est en partie en milieu rural où nous avons besoin de petites zones d'artisans. Aujourd'hui, il existe une zone à Boussières. Nous sommes sur un secteur sud-ouest où il n'est plus possible d'aller nulle part et on interdit aux gens de construire sur une zone qui aujourd'hui est une zone d'activités

économiques. J'avoue qu'au départ, je ne m'étais pas vraiment posé la question en tant que village de Boussières, parce que je considère que nous n'avons pas lieu d'avoir une zone industrielle extraordinaire, en revanche, en réfléchissant avec les autres maires du secteur, nous nous sommes aperçus que les artisans et les petites entreprises ne pouvaient pas s'installer ailleurs, parce que sur le coin, nous n'avons rien d'autre que Boussières. Il y en a un peu à Torpes et à Thoraise, mais je voudrais dire qu'aujourd'hui, il existe une zone que nous ne développons pas par volonté de ne pas refaire une route ou un chemin.

J'avoue que je ne comprends pas la position prise lors d'une commission au mois d'avril qui dit : « aujourd'hui ; on arrête la zone de Boussières telle qu'elle est », alors qu'il faut savoir que des gens se sont investis. J'ai actuellement cinq porteurs de projet en dur et deux autres qui disent « on aimerait bien venir ». Je vous ai entendu parler de Vesoul, de Dole qui font du démarchage auprès de nos entrepreneurs. C'est exactement la même chose avec nos artisans. J'en ai deux qui aujourd'hui ont été reçu par les communes d'Épeugney, pour ne pas la nommer, et une autre dont j'ai oublié le nom, pour avoir non seulement des mètres carrés beaucoup moins chers que chez nous, mais surtout une aide à l'installation par l'intercommunalité. À un moment donné, je me demande où nous en sommes et comment nous pourrions aider ma petite commune à se développer avec une zone existante uniquement sur 1,5 ha. Nous sommes loin des grandes zones industrielles dont vous parlez.

M. PARIS.- Madame la Présidente, je voulais simplement faire remarquer à cette honorable assemblée que nous discutons d'un dossier extrêmement important pour l'avenir de notre communauté et qui ne figure pas à l'ordre du jour. Ne pensez-vous pas qu'il serait judicieux de reporter ce point officiellement lors d'un prochain conseil communautaire ? Les zones industrielles et économiques sont l'avenir de notre communauté. Or, ce point ne figure même pas à l'ordre du jour. Cela me surprend, pour ne pas dire que cela me choque.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je suis complètement d'accord avec vous, mais j'avais deux options. J'aurais pu dire à Pascal ROUTHIER « il faut s'arrêter de parler tout de suite, parce que nous sommes hors du dossier », mais je ne l'ai pas fait. J'aurais également pu le dire à Catherine BARTHELET, la première étant Catherine, même si elle a abordé la notion de Pôle métropolitain, mais Pascal est sorti de la route. Pour autant, comme je sais que ce sujet vous tient à cœur, je ramène cela dans un règlement et je vous l'ai expliqué. Cela n'exclut pas le fait que de toute façon, nous rediscuterons de dossiers comme celui-ci. Comme cela a été dit, des questions se posent aujourd'hui, elles doivent être posées. D'ailleurs, vous vous rappelez que j'ai déjà fait venir la DDT pour amener certains éclairages sur des lois compliquées.

J'en profite pour poser une question. Lorsque l'on voit quelque chose qui part à Épeugney (Communauté de Communes Loue-Lison), que se passe-t-il ? Nous sommes face à une application de la loi telle que votée au mois d'août 2023 par des parlementaires qui ont décidé d'offrir 1 ha/commune – vous le connaissez tous, je ne vais pas le refaire. Néanmoins, ce déséquilibre est organisé par la loi, si je peux me permettre de le dire ainsi. À un moment donné, retournons-nous vers un certain nombre d'acteurs qui prennent des options et qui nous amènent dans le mur dans les discussions entre territoires. Excusez-moi, mais ce déséquilibre territorial est quand même venu de la loi des parlementaires. Y a-t-il d'autres interventions ? Vous avez droit à deux fois cinq minutes, comme sur n'importe quel dossier.

M. NAPPEZ.- Merci, Madame la Présidente. Je reviens sur les propos d'Aurélien LAROPPE concernant les surfaces. Tu as raison. Si nous ouvrons d'autres zones, c'est un arbitrage à faire à un moment donné et nous avons le même problème sur de nombreux dossiers où nous parlons de foncier, sauf que jusqu'à maintenant, j'entends que des zones déjà votées sont dans le quota que nous nous sommes donné dans le schéma des ZAE qui ne sont pas lancées et que nous n'avons pas encore faites. Pour l'instant, nous ne sommes pas en train d'empiéter. Cela dit, je comprends les demandes du côté de Mamirolle pour le Noret 2 et c'est légitime du côté de Pouilley-Français. C'est mon raisonnement. Développons les zones que nous avons déjà dans notre schéma et si elles venaient à être plus petites que ce qui était prévu dans le schéma, nous pourrions nous permettre d'aller au Noret. Cela ne me choquerait pas.

Ce n'était pas pour cela que je voulais intervenir, mais je voulais vous parler de la société Clhynn que je suis depuis quelque temps et qui est hébergée à Temis Innovation, dans nos locaux de notre pépinière d'entreprises innovantes. Cette société développe une pile à hydrogène relativement révolutionnaire qui permet de produire de l'électricité avec de l'hydrogène à la base, mais sa particularité

est qu'elle ne contient pas de platine, métal très rare et qu'en plus, elle autoproduit son hydrogène grâce à un procédé révolutionnaire. Ils sont en train de développer leur process, leur pile à combustible. En ce moment, il s'interroge sur l'ouverture d'une usine avec, en 2025, de petits véhicules, et en 2027, des véhicules légers, des voitures à quatre roues.

Ayant vu des publications les concernant, je les ai interrogés il y a peu de temps. Je les ai appelés pour savoir où ils cherchaient du foncier, si c'était chez nous ou ailleurs. Leur priorité est de rester sur GBM, sauf que les services n'étaient pas forcément au courant jusqu'ici, ce que je trouve dommage pour une société hébergée dans notre pépinière d'entreprises. Je pense que cette société a de l'avenir. Cela me permet de la faire connaître aujourd'hui en disant que c'est peut-être, si je grossis le trait, le Tesla de demain. Mais en attendant, la problématique est plus large : nous devons nous donner les moyens d'accueillir ces entreprises. Nous ne sommes pas sur de la réindustrialisation, mais c'est vraiment de la création d'emplois sur de l'innovant.

Laurent CROIZIER l'a dit tout à l'heure. Il s'avère qu'aux Auxons, nous avons plusieurs dizaines de milliers de mètres carrés qui attendent bêtement. Certes, nous voulons y mettre du tertiaire, sauf que le tertiaire ne veut pas venir. À un moment donné, il faut peut-être trancher, décider, prévoir d'accueillir autre chose, de l'artisanat, de l'industrie légère, des entreprises innovantes pour ce genre d'usine. Je pense que nous devons agir rapidement, parce que cela attend. Après, il n'empêche qu'à Saint-Vit, qu'à Marchaux, que sur les autres zones, il faut aussi « nous bouger » pour accélérer. Quand je vois les entreprises sur notre territoire, parce que l'on en parle aussi de temps en temps et on en a parlé ici il n'y a pas si longtemps, qui cherchent à rester et qui ont toutes les peines du monde à rester, j'aimerais bien que nous y travaillions réellement. En tout cas, je rappelle qu'il y a de la place aux Auxons. Je l'ai dit il n'y a pas si longtemps et je le redis à chaque fois.

Mme LA PRÉSIDENTE.- La parole est à Daniel HUOT, puis Hasni ALEM.

M. HUOT.- Je vais parler d'une zone très particulière, le Noret 2. On avait commencé à travailler cette zone avec sept comités de pilotage. Comme on l'a dit tout à l'heure, elle a besoin d'accueillir des artisans sur le Plateau, parce que l'on a en plus une particularité géographique. Nous avons la chance d'être placés à proximité d'un échangeur à quatre voies, nous sommes mitoyens avec des territoires hors Grand Besançon. Épeugney n'est pas très loin. Cela veut dire que certains territoires sont proches de nous et ils développent leurs zones d'activités. Cela signifie qu'aujourd'hui, je souhaite et j'ai demandé la réouverture de ce dossier qui a fait l'objet d'études assez complètes. Il y a peut-être des choses qu'il faut faire évoluer, parce qu'il y a des évolutions de réglementation, de types de construction. Il faudrait peut-être essayer de mieux utiliser les superficies. Je pense que cela a été expliqué pour la périphérie, mais parfois, on peut avoir besoin également d'installer de l'artisanat, de la petite activité industrielle de TPE/PME. Il ne faut pas les oublier, parce que je pense que c'est un élément d'attractivité.

Je pense au positionnement géographique par rapport à d'autres territoires qui n'auront pas d'état d'âme d'essayer d'attirer les entreprises. Une fois que les entreprises et les artisans se seront installés ailleurs, ils ne reviendront plus sur notre territoire. Quand on a du développement économique, cela amène de l'emploi, des moyens financiers. Cela veut dire qu'il ne faut pas les perdre. Je n'ai jamais bien compris pourquoi, dans le cadre du Noret 2, cette zone d'activités avait disparu des schémas. Je l'ai écrit, nous en avons parlé plusieurs fois. C'est l'occasion, puisque nous en parlons, de l'évoquer de nouveau ce soir. Nous avons quand même besoin aussi d'artisanat. Je suis assez d'accord, nous avons besoin d'artisans. De plus, ils ont une zone d'activité vivable sur nos territoires. Bien sûr, nous n'allons pas faire concurrence à Champs Chevaux ou à Saint-Vit, mais cela veut dire qu'il y a besoin de plusieurs types d'activités sur nos territoires, y compris de l'artisanat ou des petites activités industrielles. Néanmoins, c'est conforme au SCoT. Merci.

M. ALEM.- Merci beaucoup. Ce débat est un peu l'illustration que depuis le début de ce mandat, nous courrons après une équation impossible. Nous devons construire plus de logements, réindustrialiser, accueillir de nouveaux services, de nouveaux équipements, de l'artisanat en consommant encore moins de foncier. Finalement, c'est un peu le mécanisme de la loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette). Les éléments ont déjà été décrits par Madame la Maire-Présidente, mais effectivement, il faut se rendre compte que l'on est sur quelque chose d'extrêmement contraint, qui a été voté. Je pense à titre personnel que la loi ZAN, même si l'on peut revoir certains détails, va plutôt dans le bon sens, mais on est sur un choix. Si l'on doit construire 900 logements/an à l'échelle de l'agglomération, et si l'on y parvient, cela implique nécessairement une certaine consommation de foncier. Nous ne pouvons donc

pas avoir tous ces éléments. Nous devons nous interroger sur cet arbitrage entre les différentes activités.

Un vote a eu lieu. Je n'ai pas les chiffres exacts, mais des chiffres ont été avancés dans les différentes délibérations précédentes votées à la très grande majorité des élus ici présents. Ces délibérations montraient justement un choix. En tout cas, nous avons fait un choix politique sur la manière de répartir ce foncier disponible. Si nous souhaitons changer cette manière de faire, cette répartition du foncier disponible, cela veut dire que nous réorientons le projet politique que nous avons au niveau de l'agglomération du Grand Besançon Métropole. Nous pouvons avoir ce débat qui peut être intéressant, je pense, mais in fine, c'est politique, puisque nous sommes dans un cadre extrêmement contraint. Sur cette question, sur la question de la zéro artificialisation et de la consommation du foncier, si nous voulons rester complètement dans la loi ZAN qui va se poursuivre jusqu'en 2050, il y a un certain nombre de choix à faire.

Si toutes les demandes sont légitimes par essence, bien entendu, des choix sont à faire à un moment ou à un autre à ce niveau, et c'est notre rôle en tant qu'agglomération, en tant qu'assemblée délibérative de Grand Besançon Métropole, de faire ces choix. Je pense qu'une partie a déjà été faite et si nous revenons dessus, il faudra regarder l'équilibre global et pas simplement regarder certains éléments précis. Merci.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. La parole est à Ludovic FAGAUT.

M. FAGAUT.- Merci, Madame la Présidente. Je suis assez attentif à tout ce que vous évoquez. Je pense que sur ce qui est en train de se passer, il y a le fond et la forme. Sur la forme, je ne vous cache pas que je suis un peu perdu de voir des vice-présidents s'interpeler à la tribune en pleine assemblée de Grand Besançon Métropole, alors que vous êtes censés vous réunir en bureau. Vous êtes censés avoir des débats auxquels nous ne participons pas, puisque nous ne faisons pas partie de l'exécutif de Grand Besançon Métropole, et avancer sur ces sujets. Je suis désolé de le dire, mais cela repose la question de cette gouvernance. En tout cas, c'est ainsi que je l'interprète. C'est vraiment sur la forme. Je partage l'avis de Daniel PARIS, parce que nous sommes tous surpris de voir ce débat arriver ici.

Sur le fond, j'ai envie de vous dire que je ne suis pas surpris, Pascal, de ce qui arrive. Je ne m'en réjouis pas, mais je ne suis pas surpris. Souvenez-vous du débat que nous avons pu avoir ici il y a quasiment un an et demi ou deux ans, sur le schéma de développement des zones d'activités. Il y avait quand même un fort engagement de la part de certains élus ici, appelant à la non-artificialisation ici, mais plutôt à l'artificialisation ailleurs. Nous avons eu ce débat. Je ne suis donc pas surpris.

Madame la Présidente, quand vous parlez de la loi, oui, il y a la loi, mais il y a aussi le politique derrière. S'il n'y a pas la volonté politique aujourd'hui, cela n'avance pas. Je pense qu'il faut aussi avoir l'honnêteté intellectuelle de dire que cela n'a pas avancé sur les mandats précédents. Nous avons pris du retard sur les mandats précédents. Aujourd'hui, nous procrastinons, nous remettons à demain, et encore au lendemain certaines choses en ajoutant encore plus de contraintes, encore plus de règles. Sur ce qu'évoque Jean SIMONDON, puisque nous en avons parlé ensemble hier soir, j'ai l'impression que nous changeons encore les règles. Je ne sais pas où cela en est de ces baux emphytéotiques qui amèneront peut-être des modifications, en tout cas dans les implantations des entreprises. Sur un bail emphytéotique, dont la durée peut aller de 18 à 99 ans, une entreprise va installer son bâtiment sur une parcelle qui, en fin de compte, ne sera pas la sienne. Une fois qu'elle partira, elle ne sera plus propriétaire de son bâtiment, mais la collectivité propriétaire de la parcelle sera propriétaire du bâtiment. Croyez-vous que les entreprises ont cette intention aujourd'hui ? Je m'interroge.

On a l'impression que l'on vient changer les règles en cours de jeu encore une fois. Nous n'allons pas refaire l'histoire, mais si nous pouvions éviter ce que nous avons connu avec Imasonic en 2007. Je vois souffler Nicolas BODIN. Imasonic est partie en 2007 et nous savons pourquoi. Ils s'agrandissent une première fois en 2015 et une deuxième fois en 2023 (+40 % de production sur leur structure). C'est ce que nous voulons sur Grand Besançon Métropole. Nous ne voulons pas qu'ils partent à droite ou à gauche, mais nous voulons qu'ils soient chez nous et qu'ils restent aujourd'hui. Évitions ces erreurs du passé.

Je voudrais dire une dernière chose, Madame la Présidente, c'est ce que je vous soumetts et que nous sommes plusieurs à vous soumettre ici. Il y a une nécessité absolue de rouvrir la discussion sur le

schéma de développement des ZAE. Il faut le faire, il ne faut pas tarder. Dans un an et demi, c'est la fin de ce mandat. Dans un an et demi, combien de zones d'activités seront-elles sorties de terre ? Avec le retard pris encore sur ce mandat, aucune. Pascal, je suis désolé, il n'y a pas 1 cm² aujourd'hui, mais je ne suis pas certain que dans un an et demi, il y ait plus de centimètres carrés que ce que nous avons sorti aujourd'hui. C'est le problème aujourd'hui. Le fonds, la forme. Je n'avais pas prévu d'intervenir, mais ce que nous vivons encore ce soir sur Grand Besançon Métropole est riche d'enseignements. Ce n'est pas un débat bisonto-bisontin, mais un débat de tout le monde et nous y participons pleinement, élus de la Ville comme élus de la périphérie.

M. LAROPPE.- Je vais commencer par des chiffres, parce qu'au moins, c'est pragmatique et nous touchons tout de suite à la vérité. La loi de la Zéro Artificialisation Nette a été votée par des parlementaires, ensuite déclinée au sein du SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires), donc au sein de la Région, et au sein de la Région, nous avons 3 697 communes. Plus de 3 000 d'entre elles n'avaient initialement pas droit à 1 ha rural. La loi est passée, nous avons perdu 3 000 ha sur la Bourgogne-Franche-Comté, parce qu'ils sont partis dans la nature (prenez le mot au sens propre), c'est-à-dire qu'ils sont partis dans des hectares très ruraux sur des endroits où même certaines communes sur ces 3 000 — j'en mets ma main à couper — n'utiliseront pas cet hectare. Ce sera donc perdu. Cela part du vote fait initialement dans d'autres instances, dans des instances nationales. Le SRADDET a essayé d'optimiser — je remercie la Région pour le travail réalisé — au mieux sur le sujet pour trouver une solution et décliner au sein de Grand Besançon Métropole.

De plus, au sein de Grand Besançon Métropole, avant 2023 et après 2023, nous avons perdu plus d'hectares que toutes les zones d'activités cumulées que nous avons sur notre territoire. Il faut bien en avoir conscience. Nous essayons donc de jouer un jeu qui a été modifié en cours de route et sur lequel nous avons perdu beaucoup d'hectares, parce qu'une loi a été votée et modifiée dans ce sens pour différentes raisons, dont nous pourrions discuter. Néanmoins, cela nous impacte plus que tout. Derrière, on essaie de trouver des solutions pragmatiques pour dire « on va peut-être optimiser le foncier en mettant les bureaux à l'étage ou autres ». Effectivement, je pense que les chefs d'entreprise seront d'accord s'ils peuvent économiser du foncier, mais je pense qu'il faut aussi leur proposer des solutions qui les accompagnent dans ces sujets. Je pense que c'est le rôle d'une collectivité et c'est son rôle politique de proposer des solutions alternatives sur le sujet.

Ensuite, je tiens à dire une chose. Je crois que dans cette assemblée, jusqu'à présent et jusqu'à preuve du contraire, personne n'a parlé de croissance sur ce sujet. En revanche, la loi ne nous impose pas une décroissance de développement, mais elle nous impose une décroissance foncière. L'équation que nous devons résoudre est comment gérer la décroissance foncière en continuant à accueillir de nombreuses entreprises, ce qui passe par des solutions techniques et non par des phrases politiques. Le deuxième sujet concerne la gestion de l'artisanat et des sociétés industrielles. Je pense — c'est le point de vue que je souhaitais vous partager ce soir — que nous devons avoir un vrai débat. Comment traitons-nous notre artisanat ? Comment traitons-nous les entreprises plus structurantes plus industrielles — je suis désolé de le dire ainsi ? Je pense que nous devons faire des choix équilibrés sur ce sujet, ce qui permettra de guider notre stratégie.

Enfin, concernant le dernier point évoqué, il y a la loi et la volonté politique évoquée par l'un d'entre vous. La volonté politique peut être aussi bonne que l'on veut. Si la loi nous restreint aussi fort qu'elle nous restreint à l'heure actuelle, nous ne pouvons pas faire beaucoup mieux, à part avec des solutions d'innovation technique, ce que j'évoquais auparavant. S'agissant des baux emphytéotiques, ce qui revient entre l'artisanat et l'industrie, aujourd'hui, pour un artisan, lui dire que nous allons continuer à être propriétaires du foncier, je pense qu'il y a quand même un esprit — je le prends au sens positif du terme, parce que ma famille est issue de ce milieu — paysan qui dit qu'il vaut mieux être propriétaire de sa terre plutôt que de la laisser à quelqu'un d'autre. Pour un artisan, je le comprends parfaitement et je l'entends. En revanche, pour des sociétés industrielles, permettez-moi de vous dire que c'est complètement faux. Aujourd'hui, la dernière société industrielle que nous avons accueillie est le groupe Antolin qui a passé un bail de 12 ans avec notre SPL local, parce que justement, ils ne veulent pas être propriétaires du foncier. Sur Viotte, l'État ne veut pas être propriétaire du foncier ni des bâtiments et c'est Aktya qui les porte.

Toutes les entreprises structurantes publiques ou privées ne veulent plus aujourd'hui être propriétaires de leur foncier et veulent justement que les collectivités leur apportent des solutions de foncier. La

véritable raison est que les grosses entreprises se recentrent sur leur cœur de métier, elles veulent être spécialistes de leur cœur de métier et elles ne veulent plus avoir d'immobilier à gérer. La dernière entreprise qui a fait cette erreur est le groupe Casino. Ce groupe s'est désorienté de son métier initial — je le dis assez ouvertement — sur ses questions de commerce et il est devenu un foncier. Je pense que c'est une des raisons de sa perte de compétitivité. Aujourd'hui, une agglomération qui propose justement des baux à construction et des solutions foncières pour accompagner les entreprises se différenciera par rapport aux autres et sera compétitive. Je pense que c'est une réflexion d'avenir pour les groupes structurants de notre territoire.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. Je vais vous donner la parole, mais auparavant, je vous propose, si vous en êtes d'accord, de terminer le débat. J'y reviendrai et nous reviendrons évidemment sur cette question. Êtes-vous d'accord ? Allons-y.

Mme BARTHELET.- Je voudrais répondre très rapidement sur les deux dernières interventions. Aucun élu ici n'a dit être contre la sobriété foncière. La preuve, nous l'avons validée ensemble, nous l'avons fait depuis 2011 grâce au SCoT et nous nous sommes inscrits dans cette trajectoire. Nous la portons, nous sommes convaincus et ce n'est pas le souci. Nous avons tous porté aussi le souhait d'aménager autrement. C'est une des grandes parties de ce que nous avons porté dans le schéma de priorisation. En revanche, j'entends ce soir, et nous l'avons déjà évoqué dans le Copil ZAE, que nous pressentons des décisions, mais nous ne les avons pas portées jusqu'à une délibération qui arrive ici. Je pense que c'est ce que l'on demande, c'est-à-dire changer la destination de ces hectares qui n'avancent pas à Nouvelle Ère, défricher telle parcelle qui n'avance pas à la ZAC de l'Échange, parce que tous ces fonciers devraient être disponibles, ils ne le sont pas depuis plusieurs années alors que tous les réseaux sont tirés, que les compensations écologiques sont faites.

Tout cela serait facile, et effectivement, cela nous fait mal au cœur, parce que nous entendons des entreprises qui viennent nous voir et Anthony NAPPEZ en a cité une. Je peux parler de FCE qui est venue me voir et voir de nombreux élus en disant « on veut s'agrandir, on ne veut pas partir ». Finalement, ils ne veulent pas partir du territoire, mais nous ne parvenons pas à leur trouver de solution. Je pense que Patrick les a reçus aussi, puisque c'est sur sa commune. Ils ont besoin d'espaces complémentaires et on leur dit « vous n'êtes pas assez beau, pas assez bien pour Nouvelle Ère » alors que ce secteur pourrait leur correspondre. Je trouve cela dommage. Je comprends que des études sont à faire sur les autres ZAE que nous avons ouvertes. Des études doivent se faire, nous ne pouvons pas faire autrement. Toutefois, nous avons des fonciers encore disponibles sur lesquels il y a des décisions et nous pouvons les acter ensemble. Le programme des Portes de Vesoul doit être revu. Je crois que nous sommes tous d'accord pour dire que nous devons poursuivre ce qui est fait par rapport à Temis.

Il nous semble que là-dessus, nous pourrions avancer assez rapidement pour offrir des solutions à ces entreprises en endogène. J'en ai envoyé plusieurs pour des contacts et elles n'ont pas de retour favorable de notre part. En dehors de cette période où il y a eu des courriers d'attente pour dire « on réfléchit à un bail à construction », je pense que nous serons assez d'accord aussi pour dire qu'aucun élu n'est contre le principe du bail à construction, mais cela ne peut pas être l'unique solution. De même, nous n'allons pas construire des logements avec le BRS (Bail Réel Solidaire), même si nous sommes favorables. Ce sera un outil parmi d'autres, c'est très bien et nous voulons le porter. Je crois que c'est sain. Je ne crois pas qu'ici, il y aurait des bons et des mauvais élèves. Nous avons tous envie de porter ensemble du développement économique et c'est ce que nous demandons ce soir. J'espère que nous avons tous envie de le faire. En tout cas, c'est écrit dans notre projet de territoire et aucun élu ne veut le faire en sacrifiant du foncier ou en demandant beaucoup plus d'hectares.

Nous avons tous bien en tête la loi Climat et Résilience. Nous l'avons portée et étudiée ensemble. Je pense vraiment que l'on ne doit pas nous faire dire ce que nous n'avons pas dit. Quand on parle de Noret 2, on se dit que cela peut correspondre justement à ce nombre d'hectares que l'on n'aura pas utilisés dans les deux grandes ZAC de Marchaux-Chaufontaine et de Champs Chevaux à Saint-Vit, parce que l'on ne pourra pas utiliser la totalité des hectares. On en aura besoin. Nous avons tous fait un mea culpa, y compris le VP à l'économie, moi aussi qui suis dans cette commission en disant que nous avons certainement fait une erreur par rapport au mot « Noret ». Ce n'est pas grave de commettre des erreurs, ce qui est important est de savoir comment les réparer ensemble.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Jean-Paul, tu souhaites intervenir deux fois.

M. MICHAUD.- Je vais essayer d'être concis et de le faire en une seule. Je voulais vous apporter le témoignage d'un chef d'entreprise qui, pendant cinq ans, a cherché un foncier pour pouvoir s'installer. Quand on met cinq ans pour s'installer, la situation évolue, change. Quand le terrain arrive, ce n'est plus forcément au bon moment et cela présente des difficultés. Cette situation a déjà été vécue il y a une dizaine d'années. Notre problème n'est donc pas d'aujourd'hui, il est déjà antérieur. Je pense que c'est important de bien le voir. Je précise que c'était une entreprise artisanale. Quand on s'installe en entreprise artisanale, on a une clientèle sur un secteur donné, on fait des déplacements sur un secteur donné et il est très difficile d'aller s'installer à distance. En effet, au-delà d'une vingtaine de kilomètres, ce n'est plus rentable, puisque l'on va perdre énormément de temps. Quand on a un salarié dans une voiture, qui met cinq minutes pour aller à son travail, il est rémunéré. Quand il en met 20, il est rémunéré. Quand ils sont deux ou trois, vous faites la multiplication. C'est une heure de perdue. Voilà pourquoi on a besoin de pouvoir installer des entreprises artisanales au cœur de l'endroit où elles trouvent leur clientèle.

Pour la suite, je parlerai en tant que président du SMSCoT. Deux aspects ont été évoqués aujourd'hui : la situation actuelle des zones qui ont été votées, qui mettent du temps à sortir et la prospective. Quand nous parlons de zéro artificialisation nette et des lois qui viennent s'imposer à nous, nous sommes dans la prospective. Or au SCoT, nous travaillons cette prospective. Je vais vous dire ma colère, parce que ce soir nous évoquons un certain nombre de choses. Yves GUYEN peut en témoigner. Avant-hier soir, il y a eu une commission DAACL (Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique). Normalement, nous sommes 18 en commission. Combien étaient présents, Yves ?

M. GUYEN.- Cinq !

M. MICHAUD.- Je confirme. Ce sont toujours les mêmes, bien sûr. On ne peut pas s'émouvoir à un moment donné et ne pas être présent, sans même s'excuser. Mes amis, c'est notre travail d'élus. Nous faisons notre travail d'élus lorsque nous travaillons en commission, et c'est peut-être là qu'il est le plus important. Je vous redis mon mécontentement. Effectivement, je suis vraiment convaincu que sans un développement économique important, sans offrir du travail à nos habitants, sans offrir des propositions, développer de l'habitat ne servira pas à grand-chose. Je ne viens pas habiter sur un secteur sur lequel je ne trouve pas de travail, ou alors c'est dans une mauvaise intention. Je crois que l'on vient sur un territoire lorsque l'on y trouve de l'activité et sur lequel on pourrait nourrir sa famille. Il est donc important aujourd'hui que nous réfléchissions collectivement. Ce soir, l'opportunité nous a sans doute été proposée à travers le Pôle métropolitain d'évoquer tout cela.

Effectivement, Ludovic FAGAUT a raison. Nous devrions avoir ces débats en bureau. Je regrette une fois de plus, après l'avoir rappelé à de nombreuses reprises, que nous n'ayons pas ces débats élargis en bureau, que nous n'ayons pas ces ouvertures, que nous nous limitons souvent au strict ordre du jour. De temps en temps, nous devrions pouvoir phosphorer. Je regrette, nous ne phosphorons pas assez dans cette collectivité.

Mme LA PRÉSIDENTE.- La parole est à Jacques KRIEGER.

M. KRIEGER.- Merci, Madame la Présidente. Je voudrais rappeler certains propos et je voudrais partager surtout avec une grande partie des collègues ici présents le fait que nous devons impérativement avoir un débat très rapide sur le développement économique et artisanal de nos zones. Dans ma commune, je dispose également d'une zone commerciale et artisanale bloquée depuis 12 ans par les règlements du SCoT, du SRADDET et par les règlements d'urbanisme. Nous devons impérativement débloquer cette situation. Je m'aperçois que le débat qui n'était pas inscrit ce soir attise de nombreux esprits. Nous devons impérativement avoir un dialogue. Il ne nous reste pas deux ans comme l'a dit Ludovic FAGAUT, mais je pense qu'il sera extrêmement difficile de développer nos zones commerciales et artisanales. Pascal ROUTHIER a mis le pied dans la fourmilière ce soir et il a bien fait, parce qu'au moins, j'espère qu'avec ce débat, nous pourrions essayer de débloquer la situation avant la fin de notre mandat. C'est très important. Je vous remercie.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Patrick, je crois que tu avais demandé une fois la parole.

M. AYACHE.- Oui, une fois sur ce point qui n'est pas à l'ordre du jour. Je voudrais dire quelques mots et je vais m'adresser à notre collègue député, cher Laurent (Monsieur CROIZIER). Nous sommes dans un pays suradministré. Nicolas BODIN le disait par rapport au travail des services et à la superposition

des normes et des règles. Cela fait trois présidents de la République qui avancent un engagement sur la simplification administrative. Plus on avance, plus c'est compliqué. Dans ce pays, il faut que quelqu'un ait le courage véritablement de simplifier les choses. Ce n'est pas du tout antinomique avec la préservation de l'environnement, avec des équilibres territoriaux, mais là, nous avons atteint le summum. C'est le premier point.

S'adressant à Laurent CROIZIER. Cher Laurent, si tu pouvais faire quelque chose, cela rendrait sérieusement service à tous les maires et à tous les services qui travaillent.

Deuxième point, nous sommes en train de dépeindre notre territoire et la région de façon peut-être inexacte. La région Bourgogne-Franche-Comté est la première région industrielle de France. Cela a été dit, mais il faut relativiser, car c'est la première région industrielle par rapport à la population. Nous sommes effectivement en tête des régions industrielles, mais nous sommes la région classée en cinquième position quant à sa capacité à attirer des investisseurs étrangers alors que nous sommes la onzième ou douzième région en termes de population. Nous sommes donc très bien placés, contrairement à ce que disait Nicolas BODIN, en termes de capacité à attirer des investissements étrangers par notre Agence de développement économique. Il est vrai que quand un investisseur étranger dit « je voudrais pénétrer le marché européen dans tel domaine, j'ai besoin de 1,5 ha », il le veut tout de suite et presque n'importe où dans la région. Il a ciblé la région Bourgogne-Franche-Comté. Il faut que les terrains soient là. Effectivement, ils ne sont pas dans notre petit périmètre grand bisontin et il faut régler le problème. C'est ce qui a été dit depuis tout à l'heure par tout le monde. Il faut le régler, je ne sais pas comment. Ce n'est pas à moi de le faire, mais il faut le régler, et très vite.

Je rejoins aussi Aurélien LAROPPE, et c'est pour cette raison que je m'adresse à Laurent CROIZIER, sur le lien entre cette question et le ZAN. Les 3 000 ha redistribués à toutes les communes ne participeront plus à l'aménagement possible pour les zones d'activités et pour le logement. En tant que maire, je m'aperçois, avec les réunions que nous conduisons, quelquefois d'ailleurs en secteur ou en minisecteur (et c'est très intéressant), que je crains que pour arriver à conjuguer ce qui a été exprimé ce soir en termes de développement des zones d'activités, nous soyons obligés — je pense qu'Aurélien partagera ce point de vue — à faire des arbitrages extrêmement cruels entre logement et activité. Notre territoire n'a pas la capacité foncière aujourd'hui à absorber à la fois le grand programme de zones d'activités et les plusieurs milliers de logements que nous devons construire sur la durée. C'est un arbitrage extrêmement douloureux.

J'espère — c'est là où je me tourne vers le député — que les quelques sénateurs qui ont pris conscience, et j'en connais pour lesquels l'amendement qu'ils ont apporté à la loi Climat et Résilience était peut-être un peu irréfléchi. Il n'est pas trop tard, Monsieur le Député, pour revenir sur cette question et reprendre le sujet globalement sans léser les territoires ruraux, puisqu'il n'est pas question de cela, mais peut-être en trouvant un modus vivendi beaucoup plus équilibré et qui permettrait de concilier la maîtrise de notre développement qui est indispensable, ce que personne ne peut nier, et en même temps, la réalisation de zones d'activités et des logements, dont nous avons cruellement besoin, pour faire face aux besoins.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Jean-Paul réclame sa deuxième intervention.

M. MICHAUD.- Patrick (Monsieur AYACHE), tu sais ce que je vais te répondre. Qui a voté le scénario le plus défavorable pour notre collectivité à la Région ? Il y avait trois scénarios, dont deux acceptables pour nous. Celui qui a été voté est le plus défavorable pour notre collectivité. Nous avons perdu 90 ha ! Tu l'as voté !

Mme LA PRÉSIDENTE.- Attendez ! Tout à l'heure, il y aura un buffet. Vous pourrez tous rediscuter de tout cela, s'il vous plaît. Pour clore ce débat lancé par Pascal ROUTHIER et qui concerne la délégation de Nicolas BODIN, la parole est à Pascal ROUTHIER.

M. ROUTHIER.- Je ne remets pas en cause le travail fait par Nicolas BODIN, bien au contraire. Simplement, nous disons beaucoup de choses, mais il faut être efficaces et avancer. Aujourd'hui, nous travaillons sur le PLUi, Aurélien LAROPPE travaille dessus avec son équipe. C'est vrai, les choses sont étudiées aujourd'hui pour que nous puissions mettre en œuvre les surfaces d'habitat, et nous nous astreignons justement à ce que ces surfaces d'habitat soient en corrélation avec les surfaces industrielles. Là où nous serons peut-être un peu gênés, c'est pour les années à venir, lorsque nous

aurons passé la période, mais nous ne risquons pas, puisque de toute façon, nous ne consommons rien en industrie. Aujourd'hui, nous devons absolument décider de mettre en œuvre nos surfaces industrielles une bonne fois pour toutes. Je peux me mettre autour de la table, cela ne me pose pas de problème. Si nous ne savons pas organiser les zones industrielles, je vais donner un coup de main. Vous verrez que cela ira très vite, nous prendrons les bonnes décisions.

S'adressant à Nicolas BODIN. Mon cher ami Nicolas, nous faisons aussi du logement, j'en ai 200 en cours de préparation pour respecter justement le PLUi et le PLH en cours d'action. Voilà ce que je voulais dire ce soir. Soyons efficaces, avançons et arrêtons de raconter des cracks dans tous les sens qui font que nous n'avançons pas et que nous sommes absolument inefficaces sur notre territoire. Je trouve cela navrant et j'espère simplement qu'il y aura une réaction. Oui, nous devons encore avoir ce dialogue un autre soir peut-être, mais nous devons l'avoir pour pouvoir avancer ensemble.

M. CROIZIER.- Très rapidement en 30 secondes. Moi non plus je ne mets pas en cause le travail de Nicolas BODIN. Mon petit doigt me dit que si Nicolas avait plus de latitude dans sa délégation, tout irait beaucoup plus vite. En tout cas, ce sont les bruits. Donnons-lui un peu plus de liberté pour faire avancer le travail. Je pense que ce sont d'autres tergiversations que les siennes qui font que nous nous retrouvons dans une telle situation aujourd'hui. Oui, la loi ZAN pose souci, mais je vous rappelle que les zones d'activités dont nous parlons sont des zones d'activités décidées en 2019, mises en priorité à notre schéma de développement de zones d'activités en 2019.

S'adressant à Catherine BARTHELET. Catherine, me confirmes-tu la date ?

Elles étaient déjà dans le schéma d'avant en 2019, elles ont été remises et réaffirmées en 2020. Ne me dites pas qu'une loi de 2024 empêche des priorités de 2019 et 2020 d'être mises en place aujourd'hui. Certes, il y a des enjeux supplémentaires. Je terminerai en disant à notre ami maire de Pirey que je suis 100 % d'accord avec lui. Il faut simplifier tout le bazar. Malheureusement, c'est compliqué. Parfois, lorsque les gouvernements ont essayé de simplifier, cela a plus apporté de la complexification qu'autre chose.

M. BODIN.- Merci pour votre soutien global et unanime. Cela me fait chaud au cœur. Simplement, il n'y a pas de lois spéciales sur GBM. Nous déclinons les lois votées par le Parlement, à la fois l'Assemblée nationale et le Sénat. Ce qu'ont voté les sénateurs, puis les députés au mois de juillet a une incidence énorme, parce que notre Région possède en son sein 3 000 communes. Vu de Paris, cela ne se voit pas, mais nous avons été la région la plus impactée par cette garantie communale.

S'adressant à Laurent CROIZIER. Monsieur le Député, vous avez parlé de souveraineté. Il y a moins de deux ans, c'était le Covid. Vous vous souvenez du débat sur les masques. Deux ans après, plus aucun masque n'est fabriqué en France. Il y avait six sites en France, dont un à Dannemarie-sur-Crête. Ils sont tous désormais fermés. La dernière nouvelle concerne le rachat potentiel de Biogaran qui « produit » du Doliprane, par les Indiens. Globalement, en termes de souveraineté, la voie que nous prenons est tout de même assez discutable. Pour être plus factuel, il reste une vingtaine d'hectares globalement disponibles actuellement sur GBM. Concernant les refus d'entreprises, il faudrait que vous me montriez les courriers, tout comme il faudrait que vous me montriez les courriers que j'aurais signés dans lesquels je dirais « nous réfléchissons au bail... » Je voudrais voir la copie des courriers !

Mme LA PRÉSIDENTE.- *S'adressant à Laurent CROIZIER qui tente d'intervenir.* Monsieur le Député, nous ne sommes pas à l'Assemblée nationale. Vous devez respecter les règles. Monsieur le Député, puisque je vous appelle ainsi, vous n'êtes pas au bon endroit ! Excusez-moi, vous vous êtes trompé d'assemblée !

M. BODIN.- Ces courriers sont dans mon parapheur et jusqu'à présent, j'ai refusé de les signer. Pour l'instant, il n'y a pas de courrier de ma part, à ma connaissance, dans lequel je me serais exprimé dans ce sens. Concernant l'entreprise Clhynn, je dois rencontrer le chef d'entreprise très rapidement. J'attends toujours le cahier des charges de sa demande et ce depuis six mois. Concernant l'entreprise FCE, elle sera relocalisée à Pirey et je sais que le maire suit le dossier de très près. Concernant les Auxons, pour ceux qui sont en commission Économie, ils ont déjà les rapports de la semaine prochaine. Vous verrez qu'il y a le CRAC (Compte Rendu Annuel à la Collectivité). Vous verrez que nous proposons le reclassement de la zone sur la petite industrie moyennant un investissement de 1,8 M€ du Grand Besançon.

J'ai été aussi interpellé par le propos de Ludovic FAGAUT. En résumé, si un industriel vient, on lui vend le terrain. Honnêtement, dans un monde très libéral, on peut s'attendre à ce que des gens viennent pour acheter tous les hectares restants en termes économiques à Besançon. Cela s'appelle de la spéculation. Dans d'autres territoires en France, certains sont passés au bail à construire. Nous devons donc avoir cette réflexion, parce que toutes les agglomérations de France, globalement, l'ont. Pour l'instant, aucune décision n'a été prise, mais ce serait une faute politique de ne pas s'interroger sur ce point. Quant aux futures zones, je répète qu'elles seront aménagées complètement différemment. Effectivement, les pavés que nous avons de manière horizontale n'ont plus lieu d'être. Quand vous regardez l'usine de La Rhodiacéta, elle a un siècle. À l'époque, on était capable de faire des usines à étages. Ce serait quand même étonnant que l'on ne soit pas capable de le faire au 21^e siècle.

S'agissant de la concurrence entre territoires, je la déplore, mais dans le même temps, je la constate. Je pense que le Grand Besançon doit totalement être acteur et ne doit pas être angélique vis-à-vis des territoires qui nous sont riverains. Je suis très favorable à ce qu'il y ait enfin un débat sur l'économie, sur le bail à construire et sur la dualité qu'il y aura entre le fait de construire pour l'activité économique et le logement. Ce ne sera pas l'un et l'autre, mais l'un ou l'autre. Cela veut dire que tout ce que nous réserverons à l'économie sera du logement en moins ou du logement plus dense, et nous devons collectivement l'accepter. Je reviens sur mes propos précédents. S'il n'y a pas d'emploi, le territoire mourra. Une date noire pour moi est celle de la perte du statut de capitale régionale. Derrière, il y a eu des postes d'emploi dans l'administration. Nous avons la grande chance d'avoir des capacités industrielles fortes et des capacités fortes de formation. Il y a donc une nécessité impérieuse de nous mobiliser pour l'économie pour notre territoire si nous ne voulons pas le voir décroître.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien. Je voudrais dire quelques mots, parce qu'il me semble important d'apporter un témoignage. Monsieur LARCHER est venu ici, exactement à cet endroit. Il y a eu une discussion sur la base du développement économique entre autres. Ce n'était pas forcément l'objet de la discussion, puisqu'elle concernait la relation entre les collectivités et le Sénat, mais en tout cas, la discussion a été posée. Je voudrais juste retenir quelque chose que j'ai trouvé extrêmement intéressant. Certains, dont des parlementaires, ont dit qu'il était très dommageable que nous ne parvenions pas à une simplification des règles. Monsieur le Préfet a dit très justement que, comme vous venez le dire, Monsieur CROIZIER, un certain nombre de gouvernements ont dit « il va falloir simplifier », ce qui ne s'est pas fait. Néanmoins, il est démontré que la complexification de nos règles vient essentiellement de la loi, donc des propositions faites par les parlementaires. C'était la conclusion de cette discussion et je tiens quand même à la rapporter.

Je trouve essentiels certains propos qui ont été dits aussi ce soir. Nous avons un volume d'hectares à consommer et à aménager évidemment. Pour autant, nous sommes sur des hectares encore en mesure d'accueillir des entreprises. Nous avons choisi de voter un schéma en 2022, parce que nous avons repris les schémas en stand-by dans le mandat précédent pour de nombreuses raisons. Je ne les juge pas, mais je parle de la temporalité dans laquelle nous sommes. Je tiens quand même à signaler, comme tu viens de le dire, qu'entretemps, nous avons subi une crise au cours de laquelle, je vous le rappelle, vous avez tous redécouvert vos jardins ou vos balcons. C'était une autre chose.

Deuxièmement, vous soulevez la question du logement et des zones d'activités de toute nature. Il est évident que de toute façon, vous ferez ce choix à travers un certain nombre d'outils en cours de développement. J'espère bien — Jean-Paul MICHAUD vous a interpellé un certain nombre de fois — que vous êtes tous très assidus aux réunions du SCoT et des commissions où tout cela doit se discuter. Je le dis quand même, parce qu'on ne peut pas dire qu'il n'y a pas de débat lorsque l'on n'arrive pas à dégager du temps pour aller sur des choses essentielles comme le sont ces réunions du SCoT, comme ces réunions sur le PLUi qui se déroulent, qui amènent effectivement des débats essentiels et importants. C'était un point que je voulais rappeler.

Un autre point vient d'être rappelé. Nous sommes effectivement dans un territoire d'industrie et nous partageons la question posée de la spéculation des terres, donc du foncier. Aucune règle n'est appliquée différemment, même si la pression est très forte. Nous sommes aujourd'hui confrontés à comment éviter la spéculation, et comme vient de le dire Nicolas BODIN, celle-ci ayant largement démarré dans un certain nombre de régions. Je le répète, car ce qui a été dit est fondamental. Dans un monde libéral, vous avez des entreprises, des financiers qui achètent des terres. Lorsqu'on les vend à 20 €, vous achetez des terres. Vous n'êtes pas obligés de construire tout de suite. Vous attendez un peu. Combien les vendrez-vous quand il n'y aura plus ce foncier disponible à peu près partout, y compris

dans des endroits où ils ont eu des hectares, dont ils ne savent peut-être pas quoi faire ? Comment cela se passe-t-il ?

Vous connaissez tous la loi du marché. Comment lutter contre cette loi du marché au moment où une denrée comme le foncier devient rare ? On lutte sur la question de la spéculation. Oui, il est urgent et responsable que la question soit posée dans notre assemblée et dans nos commissions, que nous soyons en mesure de poser celle du bail par rapport à un achat net. C'est normal, il n'y a pas d'autres façons de traiter la spéculation. Si vous avez un autre moyen, dites-le-nous.

S'adressant à Benoît VUILLEMIN qui tente d'intervenir. Pardon, Benoît, je suis désolée, mais je termine mon propos et nous aurons terminé le débat. Je suis désolée, mais j'ai dit que j'allais le clore juste après. Nous reviendrons dessus. J'en suis désolée. C'est quand même important de le dire. Je suis là pour amener des éléments. Ce n'est pas comme si je n'avais pas annoncé que j'allais clore le débat. Je fais la conclusion d'un certain nombre de choses qui ont été dites.

Je tiens aussi à préciser qu'effectivement, la question du travail sur les zones artisanales a été ouverte, et avec Nicolas BODIN, nous nous sommes dit que sur le maillage des zones artisanales, il fallait rouvrir le débat. La discussion va donc s'ouvrir. Je vous rappelle qu'un groupe de travail travaille sur les zones d'activités, qu'il se réunit. Je crois qu'il va se réunir le 5 juin prochain. Il fera des propositions et rien n'empêche dans cette assemblée d'arriver avec des argumentaires, des questions, à partir du moment où nous sommes bien tous dans le cadre de la loi. Je vous parle de la réunion sur les zones d'activités, mais dans tous les cas, la décision ne pourra pas se prendre uniquement à partir de ce groupe de travail, parce qu'elle devra être compatible avec la question du logement, des équipements, etc. Je suis en train de vous repositionner les choses, parce que tout ce qui a été dit est audible, doit être discuté et pesé au bon endroit. Nous avons effectivement des instances pour le faire.

Je tenais à vous remercier, et vous pouvez aussi me remercier, d'avoir accepté que Pascal ROUTHIER ouvre un débat que j'ai laissé dérouler dans les meilleures conditions, j'en suis sûre. Je remercie aussi Sylvain VAIVRE.

S'adressant à Sylvain VAIVRE. Vous n'êtes pas conscient combien vous avez ouvert un débat extrêmement intéressant. Merci à vous.

Je tiens aussi à remercier l'ensemble de nos services qui entendent tous les débats, et lorsqu'ils rentrent et qu'ils se posent à leur bureau, ils doivent aussi savoir traiter toute cette matière et tous ces débats qui ont lieu, pour voir comment apporter des propositions. En effet, nous attendons aussi des élus et du binôme que nous formons avec nos services, qu'ils trouvent la juste mesure. J'en profite donc pour les remercier de leur travail délicat. Je vous propose maintenant de passer au dossier suivant. Merci.

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

1. Désignation d'un secrétaire de séance – Approbation du procès-verbal de la séance du 11 avril 2024

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je propose, si vous en êtes d'accord, qu'Anthony NAPPEZ puisse être secrétaire de séance, s'il en est d'accord.

Nous sommes bien d'accord, nous avons le quorum.

J'ai nommé le secrétaire de séance, nous avons bien le quorum, mais en même temps, je n'ai pas demandé si vous approuviez le procès-verbal de la séance précédente. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame la Présidente :

- ouvre la séance du Conseil,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité le Conseil de Communauté :

- **nomme M. Anthony NAPPEZ comme secrétaire de séance,**
- **approuve le procès-verbal du Conseil de Communauté du 11 avril 2024.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 101

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

2. Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

Mme LA PRÉSIDENTE.- Il s'agit là de prendre connaissance s'il n'y a pas d'intervention particulière.

M. LIME.- Excusez-moi. Je profite de ce Conseil pour remercier les dizaines de maires qui, en quelques heures, se sont prononcés pour défendre notre militant suite à ce qu'il s'est passé dimanche à Dole. Je souhaite vous apporter quelques précisions. Des plaintes ont été déposées dès dimanche soir concernant un événement important qui avait déjà eu lieu à Besançon et qui avait conduit à ce que la maire-présidente porte plainte suite à des agressions relativement importantes sur les réseaux sociaux. Nous pouvions espérer que dans les heures qui suivent, ce type d'agression malheureusement coutumière aujourd'hui se calme. Nous avons pu voir qu'il y avait eu des échos à ce type de pancarte au Conseil régional. Je le dis très tranquillement, je pense que cela a ouvert de nouvelles digues.

Depuis mardi matin, notre militant est sous protection policière, des menaces de mort ayant été proférées. Je peux vous en montrer un exemple d'un site sur lequel sont mentionnés son adresse, son numéro de téléphone et sur lequel est publiée une photo de son fils et lui. Cela veut dire qu'aujourd'hui, son fils est aussi menacé. Je tiens tout particulièrement à remercier les services de la Préfecture et de la police qui, depuis mardi matin, ont pris la mesure de la gravité des événements potentiels. Nous avons décidé d'envoyer un communiqué que je me permettrai de vous envoyer par email si vous souhaitez le signer, plusieurs dizaines de maires l'ayant déjà signé, et pour que vous puissiez le relayer aussi au niveau de vos Conseils municipaux.

Je voudrais insister aussi sur un point ; ces femmes ne défendent pas la cause féministe, bien au contraire, parce que c'est sous ce couvert que nous essayons d'avoir un certain nombre d'éléments de haine. Je vais vous prendre deux éléments du ministère de l'Intérieur de 2023. Ce sont plus de 26 000 actes de violence ou de viol sur des femmes, dont 43 commis par des immigrés, soit 0,13 %. C'est plutôt ce premier chiffre qu'il faut combattre, car cette violence faite aux femmes est intolérable. C'est là que nous devons axer un certain nombre de choses. Je vous appelle à un soutien par rapport à ces éléments, parce que cela a deux intérêts. Cela permet de le protéger lui et sa famille, mais cela permettra aussi de protéger notre République. Notre République, c'est Égalité, Fraternité, le travailler ensemble et nous ne pouvons pas tolérer de telles atteintes. Nous avons déjà eu des débats. Je peux vous assurer que ceux qui signent aujourd'hui sont de tous bords, hors Front national, de toutes collectivités rurales comme urbaines et c'est en train de s'étendre.

Je pense que nous ne pouvons pas laisser passer. Quand il y a des événements, il faut savoir se lever. C'est quelquefois difficile. Lui et l'autre personne, qui s'est détachée, n'ont peut-être pas réfléchi immédiatement, sauf qu'à un moment donné, on réagit. J'espère que ce type de réaction permettra à ces personnes d'arrêter. Je souhaite aussi que ce type d'action illégale devant la loi soit suivie par le procureur. Cela veut dire que nous allons écrire au procureur. Nos groupes parlementaires interviendront auprès du ministère de l'Intérieur pour ce type d'interdiction, qu'il ne peut pas y avoir pendant des moments festifs pour pouvoir propager des moments de haine. Je m'excuse d'avoir pris la parole, mais je peux vous assurer que je suis ce militant depuis dimanche soir. C'est extrêmement compliqué pour lui. On nous a demandé de le déménager, de le mettre en sécurité pendant deux ou trois mois pendant que l'affaire se règle. Je pense que c'est intolérable.

Je me suis permis d'intervenir, parce que cela peut tous nous toucher demain. Nous sommes tous élus. Nous avons tous des familles. Nous voyons bien que la propagation d'agressions envers les élus devient de plus en plus importante. Nous le voyons dans l'ensemble de nos collectivités, les petites comme les grandes. Je pense que nous ne pouvons pas laisser passer cela. Je souhaite que vous vous engagiez avec vos conseillers municipaux sur cette motion qui dit que le racisme n'est pas une opinion, on doit pouvoir s'exprimer — c'était encore le débat ce soir — avec nos différences, nos tolérances,

avec tous les objectifs que nous pouvons avoir. Toutefois, il doit y avoir du respect partout et je répète que ce type d'actions est une digue supplémentaire qui a été passée.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je voudrais juste ajouter un commentaire supplémentaire à l'action déjà menée sur Besançon et sur les atteintes exprimées. Je ne parlerai pas de moi, mais des personnes qui ont voulu me défendre et qui ont subi des menaces de mort à Besançon. C'est une question fondamentale sur laquelle nous devons revenir à un moment donné, parce qu'il va falloir que nous nous demandions de quelle démocratie il est question et dans quelle République nous souhaitons vivre à Besançon. Je tiens quand même à le dire, parce que ce sont chaque fois des niveaux plus importants. J'en profite pour remercier, ce que je n'ai pas fait publiquement, tous ceux qui m'ont envoyé un message de soutien et ceux qui ont voulu me soutenir sur les réseaux sociaux. Je le dis, parce que c'est important et ils ont pris un risque. Merci à vous.

Je reviens sur la prise de connaissance de l'état des décisions du bureau dans le cadre de sa délégation, donc la mienne, et du Conseil. Y a-t-il des commentaires ?

M. MICHAUD.- Merci. Je profite de ce rapport pour évoquer un point qui n'y figure pas. Cela peut paraître bizarre, mais nous avons vu ce soir que parfois, les prises de parole peuvent déborder du sujet. Je pense que cela n'a pas été évoqué en bureau et je le regrette. Je veux parler de la situation suite à l'effondrement rue de Vesoul. Je pense que la situation des commerçants de la rue de Vesoul, du fait du transfert des compétences, aurait dû être évoquée. En tant que chef d'entreprise, je suis un peu inquiet que, devant le danger de mes collègues commerçants de voir leur situation devenir très compliquée, voire d'être obligés de fermer boutique, nous ne parlions pas de cette situation. Je vous donne un chiffre : 1 800 chefs d'entreprise ont perdu leur emploi en Bourgogne-Franche-Comté en 2023. Je pense que c'est inquiétant et que nous devons nous en préoccuper. Nous venons de parler d'économie. Nous devons nous en préoccuper.

En tant que président du SCoT, nous élaborons aujourd'hui le DAACL dans lequel nous identifions les centralités. Effectivement, le haut de la rue de Vesoul est identifié comme une centralité. Pour moi, cela n'a pas de sens de travailler sur un document comme celui-ci dans lequel on veut privilégier le maintien de l'activité, voire la création de nouveaux commerces et que dans le même temps, nous n'en parlions pas et que nous n'envisagions pas de solution pour soutenir ces commerçants en difficulté. Je n'ai pas de solution aujourd'hui. Je dis simplement que ce sont des situations qui doivent être évoquées, sur lesquelles nous devons travailler et envisager certaines d'actions. Je pense qu'aujourd'hui, faire territoire — je reprends volontairement cette expression —, c'est travailler ensemble, collectivement quand un problème nous touche tous. Le problème des commerçants de la rue de Vesoul n'est pas intrabisonnin, mais il dépasse strictement Besançon, il impacte l'ensemble de notre collectivité.

Je crois qu'aujourd'hui, les problèmes qui impactent l'ensemble de notre collectivité et dont les compétences ont été transférées au Grand Besançon doivent être traités en bureau et ici. Merci.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des commentaires ? S'il n'y a pas de commentaire particulier, je dirais simplement que ce sujet est inscrit à l'ordre du jour du prochain bureau. Avez-vous des commentaires quant à la prise de connaissance de ce dossier ? En l'absence de commentaire, je considère que vous avez bien vu ce rapport.

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil.

3. Etat des décisions de la Présidente dans le cadre de sa délégation du Conseil

Mme LA PRÉSIDENTE.- Il s'agit là encore d'une prise de connaissance. Ce dossier appelle-t-il des commentaires ? S'il n'y en a pas, il n'y a pas de vote. Je passe au rapport suivant.

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions de la Présidente dans le cadre de sa délégation du Conseil.

4. SEM Sedia – participation à la création d'une société dédiée aux projets photovoltaïques

Mme LA PRÉSIDENTE.- Ce rapport a été retiré et sera travaillé lors du prochain Conseil Communautaire.

Ce rapport est retiré de l'ordre du jour.

5. Bilan de la formation des Conseillers Communautaires de Grand Besançon Métropole pour l'année 2023

Mme LA PRÉSIDENTE.- Il s'agit encore d'une prise de connaissance. S'il n'y a pas de commentaire particulier, je passe au rapport suivant.

Le Conseil de Communauté prend connaissance du bilan de formation des élus communautaires de Grand Besançon Métropole pour l'année 2023 et débat sur la formation des conseillers communautaires.

6. Actualisation de la liste des emplois permanents – Création de 6 emplois à la Direction de l'Habitat suite à la délégation de l'Etat de la compétence d'attribution d'aides à la pierre

M. BAULIEU.- Je vais en dire quelques mots, mais vous avez tout compris dans le rapport. Nous pourrions d'ailleurs le présenter à deux voix avec Pascal ROUTHIER qui est à mes côtés. Nous sommes dans l'exercice de la compétence « habitat », et plus particulièrement dans le domaine des délégations à la pierre, c'est-à-dire ce qui est délégué par l'État. Vous avez vu qu'il existe deux types de convention. Je ne vais pas rentrer dans le détail des types 2 et 3, mais la loi prévoit que tout le monde passe en type 3, ce qui veut dire une délégation pleine et entière au délégataire que nous sommes. Actuellement dans le territoire du Département, il y a les deux agglomérations, le PMA, nous et le restant du département assumé par le Département. Nous entendons, quant à nous, continuer à exercer cette compétence pleine et entière sur notre territoire.

Nous nous attendions, puisque c'est prévu dans nos orientations en matière de ressources humaines, à devoir accroître nos propres moyens humains. Pourquoi ? Dans cette affaire, comme vous l'avez vu également dans le rapport, nous avons un transfert de charges un peu singulier, c'est-à-dire que l'État nous dit « depuis que nous fonctionnons dans les délégations de type 2, en réalité, nous vous faisons cadeau des services qui vous sont apportés. Nous n'allons donc pas encore vous faire le transfert de charges ». Je ferme la parenthèse. Pour assumer cette délégation, nous devons créer des postes en conséquence et nous devons le faire de manière accélérée par rapport à ce que nous envisagions. En effet, nous envisagions de le faire l'an prochain, puisque la loi fixe l'échéance ultime au 1^{er} janvier 2026. Or, les évolutions dans les services de l'État, notamment à la DDT, j'imagine, les reclassements des personnels qui voient venir la disparition de leur activité font que les services disparaissent. Il y a donc une accélération de la prise de compétence. D'où cette nécessité de statuer dès ce soir sur ces créations de postes que nous mettrons en œuvre progressivement comme indiqué dans le rapport.

Pour la petite histoire, je dis depuis quelque temps que nous sommes aux environs de 1 500 emplois au Grand Besançon. Une fois ces postes intégrés, nous arrivons à 1 498 emplois.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. Je sou mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Encore merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **se prononce favorablement sur la création de 5 emplois de techniciens et d'1 emploi d'adjoint administratif au sein de la Direction de l'Habitat ;**
- **adopte la modification en conséquence de la Liste des Emplois Permanents afin de tenir compte de l'évolution des besoins ;**
- **autorise le recrutement d'agents contractuels sur les emplois permanents au sein de la Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole, dans le cadre de la législation en vigueur en application des articles L332-8 à L332-12 et L332-14 du code général de la fonction publique ;**

- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer le(s) contrat(s) à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 112

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

7. Acquisition de mobilier – Groupement de Commande – Modification montant maximum lot 2

Mme LA PRÉSIDENTE.- Nous devons prendre acte de ce rapport qui concerne un groupement de commandes. Y a-t-il des commentaires ? S'il n'y en a pas, je passe au rapport suivant.

Le Conseil de Communauté prend acte du nouveau montant maximal pour le lot 2 : mobilier de restauration de l'accord-cadre d'acquisition de mobilier.

8. Convention d'application annuelle avec l'Office de Tourisme du Grand Besançon (OTC) pour l'année 2024

MM. François BOUSSO (1), Nathan SOURISSEAU (1) et Benoît VUILLEMIN (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Souhaites-tu faire une présentation ?

M. BODIN.- Oui. Il s'agit d'une convention triennale de 500 000 €/an, plus 10 000 € d'aides en nature. Je rappelle quand même deux mouvements très importants. Il y a le changement de président, Madame SPONY ayant laissé sa place à Patrice HENNEQUIN, et le changement de la directrice avec l'arrivée de Véronique MARIZIER-BOUHELIER qui a déjà travaillé dans la collectivité au début des années 2020 à la communication et qui prendra ses fonctions à partir du 1^{er} juin. Globalement, les missions demeurent les mêmes, mais je pense que cela permettra de revoir un certain nombre de choses dans l'organisation sous le contrôle de Benoît VUILLEMIN, dont c'est la délégation.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien. Y a-t-il des commentaires ?

M. FAGAUT.- Merci, Madame la Présidente. Effectivement, Nicolas BODIN vient d'évoquer extrêmement succinctement cette convention d'application 2024. Encore une fois, je suis très déçu du contenu de ce rapport. Nous sommes sur une convention d'application, vous connaissez l'engagement qui peut être le mien, comme celui de nous tous, je suppose, dans le cadre de l'économie touristique qui doit être la nôtre aujourd'hui, que ce soit par rapport à notre patrimoine, à notre développement culturel ou à tout ce qui touche le tourisme d'affaires. C'est un vrai levier d'attractivité de notre territoire aujourd'hui. Or nous sommes sur une convention d'application où, en fin de compte, rien n'est évoqué en termes de programmation, ni en termes de calendrier, ni en termes d'indicateurs.

À quel moment arrive-t-on à voir si ce que l'on produit et ce que l'on propose est efficace, apporte une plus-value à notre territoire ? Je ne le vois pas et je trouve très dommageable aujourd'hui que l'on demande à l'assemblée de Grand Besançon Métropole de s'exprimer sur un document que je ne qualifierais pas de succinct, mais je pense qu'il ne retrace absolument pas l'engagement de l'ensemble des agents de l'Office de Tourisme qui doivent avoir aujourd'hui des éléments très concrets et très précis certainement à nous faire passer et que l'on pourrait retrouver dans ce document. On ne voit rien. Je suis désolé de le dire. J'ai essayé de comparer aussi avec la convention d'application que nous avons sur la Ville de Besançon. Les éléments sont différents, mais nous n'avons pas plus de commandes opérationnelles engagées dans cette convention.

J'ai encore des questions à vous poser. Quel a été le bilan de la programmation 2023 ? Je ne le sais pas. Vous donnez des éléments que je ne qualifierais pas de précis, mais vous parlez d'écotourisme sur des produits de journée. Qu'entendez-vous par « écotourisme » et « produits de journée » ? Je repose ma question, parce que je n'ai pas la réponse. Vous parlez d'un guichet unique d'accueil avec la notion de parcours client. Que mettez-vous concrètement derrière tout cela ? J'aimerais qu'enfin, vous puissiez répondre. Nous n'avons pas les éléments et on nous demande de voter sur ce rapport. Nous allons le faire inévitablement, parce que nous avons besoin de l'OT et parce que cette convention

triennale s'inscrit dans le cadre du schéma de Grand Besançon Métropole en matière touristique. Néanmoins, nous ne voyons pas les éléments et nous ne pouvons qu'être déçus et frustrés du contenu de ce rapport qui est, à mon sens, très décevant par rapport à ce que l'on pourrait vraiment proposer et ce sur quoi on pourrait échanger ici, au sein de cette assemblée.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il d'autres questions ? Comme vient de le dire Nicolas BODIN, nous sommes dans un temps tout à fait singulier. Le renouvellement de l'activité s'inscrit dans un premier temps, dans une forme de prolongation, et dans un deuxième temps, dans une ouverture à de nouvelles activités. Que se passe-t-il ? Comme cela vient d'être dit, nous venons de changer de gouvernance, donc de président et de directrice. Nous sommes bien dans une période où ils reprennent la main. La directrice arrive le 1^{er} juin, ce qui lui donne une certaine latitude pour proposer des produits nouveaux. Par exemple, dans la discussion que nous avons pu avoir avec les uns et les autres, il s'agirait d'ouvrir des activités plutôt pour l'été, développées en soirée, considérant que si l'été, nous sommes désormais sur des activités qui subissent la température, les visiteurs aiment aussi pouvoir flâner et découvrir des lieux, des activités ou des animations plutôt en fin de journée. C'est entre autres cet élément nouveau qui va se développer.

Il faut aussi laisser le temps à la nouvelle équipe de s'installer. Cette convention permet d'être dans l'application annuelle qui va sur des choses dans le prolongement de ce qui se faisait auparavant, dans d'autres qui seront mises en place et travaillées avec une nouvelle équipe.

S'agissant de la question de l'écotourisme, je sais que vous y êtes très attaché, Monsieur FAGAUT et vous le développez. Chacun utilise le vocabulaire qu'il veut parce que c'est une sémantique et chacun peut y voir son intérêt. L'organisation mondiale du tourisme décrit le tourisme durable comme un tourisme qui tient pleinement compte de ses impacts économiques, sociaux et environnementaux actuels et futurs en répondant aux besoins des visiteurs, de l'industrie, de l'environnement et des communautés d'accueil. Notre sémantique est celle de ce tourisme nature. Certains l'appelleront « durable », d'autres « nature ». Je crois que cela n'étonne personne. L'écotourisme est d'ailleurs largement développé dans un certain nombre de pays, y compris en Italie – je vous invite à vous intéresser à ce nouvel écotourisme qui se développe plutôt dans des conditions intéressantes. C'est de cela qu'il est question, mais je crois que je ne vous apprend rien.

Ce dossier est travaillé, partagé également avec le Comité départemental du Doubs et le Comité régional. Je vais me répéter, mais je vous ai expliqué combien l'itinérance était devenue un vecteur extrêmement important du tourisme. Ce sont des éléments que nous travaillons sans penser uniquement à notre propre territoire, mais en pensant aussi aux interactions qui peuvent exister entre différents territoires, que ce soit par exemple dans un axe Besançon/Arc-et-Senans jusqu'au Haut-Jura, ou en diagonale par la ligne des Horlogers en remontant le Jura pour aller jusqu'en Suisse, ou alors sur un axe est-ouest qui va du fluvial de Dole à Besançon et continuer sur le même axe pour Montbéliard et Mulhouse. Ces interconnexions sont travaillées et elles sont importantes. Un des éléments qui se développe de plus en plus concerne la réponse à cette demande d'itinérance.

Je tiens quand même à le dire, et vous m'avez entendu le dire plusieurs fois : nous avons un manque d'hébergements, que ce soit en matière d'hôtels, de gîtes ou de logements atypiques qui sont recherchés. C'est une vraie orientation économique sur laquelle nous devons travailler. Nous parlons de retard. Typiquement, nous sommes là très en retard. Quand j'étais conseillère régionale en 2010, la conclusion était que la Franche-Comté manquait d'hôtellerie qui pouvait accueillir un bus entier. La Région a mis énormément de financement justement pour que les hôtels se renouvellent, s'agrandissent, se construisent pour pouvoir accueillir des bus entiers. En effet, les tour-opérateurs nous évitaient, puisqu'un bus n'allait pas arrêter 10 personnes dans un hôtel, puis 20 personnes dans un autre. Ces éléments se travaillent au long cours et se consolident d'année en année. Nous avons là encore quelque chose d'extrêmement intéressant. C'est la discussion et c'est pour cette raison que Denis LEROUX était auprès de nous.

Il s'agit par exemple de voir si nous travaillons le fait que Besançon est une porte du Parc naturel régional du Doubs horloger. Nous voyons bien que c'est un sens fort et important et que c'est une orientation importante que nous devons prendre. Tout cela représente un travail que nous devons remettre sur la table et nous devons le faire avec une nouvelle équipe. Je suis heureuse de dire ce soir « bienvenue à cette nouvelle équipe ». Nous croyons énormément en cette équipe. Je la trouve extrêmement intéressante, innovante, elle a envie de faire bouger les choses en apportant un souffle

encore nouveau, de travailler et de faire des choses nouvelles. J'ai beaucoup d'espoir. Lorsque l'on a un office de tourisme, il est important de lui apporter un cadre, mais aussi de le laisser prendre des initiatives. C'est bien dans cette relation que nous travaillons avec l'Office de Tourisme. Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT.- J'ai essayé d'être attentif à votre réponse. Vous m'avez perdu.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Tant pis !

M. FAGAUT.- Vous m'avez perdu, vous avez fait des détours par 2010, des contours et je pense ne pas être le seul à être perdu dans votre réponse, parce que je ne l'ai pas comprise. Vous m'en excuserez. Je m'inscris en faux dans ce que vous évoquez. En effet, vous renvoyez la balle en disant « c'est un nouveau président, c'est une nouvelle directrice », etc. Vous êtes quand même présidente de Grand Besançon Métropole depuis 2020. Nous sommes sur une convention d'application. Grand Besançon Métropole fixe bien des objectifs à l'Office de Tourisme en termes d'ambition pour atteindre certaines volontés. Cela n'a rien à voir avec le nouveau président ni avec la nouvelle directrice. C'est quand même bien vous aujourd'hui qui êtes à la tête de Grand Besançon Métropole et qui en fixez les lignes.

Je reprends simplement le résumé du rapport qui dit : « une convention d'application annuelle qui précise les attendus détaillés de GBM ». Cela n'a donc rien à voir avec la nouvelle gouvernance de l'OT. C'est bien vous. Force est de constater que vous n'êtes pas en mesure de nous apporter collectivement des réponses précises, opérationnelles. Il ne s'agit pas de dire « en 2010, j'étais conseillère régionale. Les bus m'emmenaient » ou je ne sais quoi. Ce n'est pas cela. Aujourd'hui, en 2024, en termes d'opérationnel, qu'y a-t-il ? Je ne sais pas. Je vous pose des questions concrètes. Que mettez-vous derrière les parcours client, derrière l'écotourisme ? Vous me ressortez une définition de l'écotourisme dont je n'ai pas besoin. J'ai une idée de ce que je ferais de l'écotourisme. Je peux vous la livrer si vous le souhaitez et vous pourrez l'utiliser par ailleurs. C'est tout ce qui touche le tourisme responsable, le tourisme de loisirs nature, familial que nous devons développer sur notre territoire.

Nous avons des outils formidables avec l'Eurovélo 6, toute la partie kayak, escalade aussi à mettre au profit de cet écotourisme. Nous avons également toute la partie rives du Doubs, découverte de sentiers botaniques. Tout cela fait partie de l'écotourisme. J'en ai donc une définition précise avec de l'opérationnel précis. Vous me sortez une définition. C'est peut-être aussi ce qui nous différencie, mais encore une fois, je ne suis pas rassuré dans ce que vous évoquez. Vous êtes présidente. Vous donnez des orientations à l'OT. Vous ne les connaissez pas. Je m'arrête là, mais je suis assez frustré de votre réponse.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Monsieur FAGAUT, dans la définition que vous venez de donner de l'écotourisme, je suis sûre que tout le monde est épaté de savoir qu'il y a une part nature, déplacement, rivières, forêts, montagnes, lacs, etc. Si c'est ce que vous voulez entendre de ma part, excusez-moi, mais c'est un peu limité. Je suis simplement en train de vous dire que nous avons une nouvelle équipe. J'ai pour habitude évidemment de m'appuyer sur le travail fait par mes collègues. Certains de mes collègues siègent à l'Office de Tourisme, mais ils ne peuvent pas spécialement parler aujourd'hui. Ils ont transmis effectivement les grandes orientations de la stratégie touristique. Surtout, ne m'écoutez pas, parce que la politesse c'est aussi cela !

Il s'agit évidemment de savoir qu'avec les orientations que nous leur donnons, ils choisissent et ils travaillent une nouvelle programmation. Bien sûr, une programmation s'est prolongée sur les éléments existants, comme des visites, l'accueil des personnes pour leur faire connaître le dino-zoo ou Arc-et-Senans. Un accueil est fait pour connaître l'ensemble des éléments, mais pas uniquement dans le Doubs, mais aussi en Haute-Saône, par exemple les mille étangs. Nous sommes sur de l'itinérance. Je suis désolée de vous dire que ce travail va se faire, ce qui est intéressant. Le bilan d'un point de vue touristique se fera ici à la bonne saison, au bon moment, et nous le ferons effectivement avec des chiffres qui ont été donnés. Riez ! Nous avons par exemple un camping qui est en train de s'ouvrir et de se renouveler, ce qui est intéressant aussi. Nous sommes dans le concret. Nous travaillons sur des équipements.

Quand je parle des hôtels, je parle de l'hébergement. Aujourd'hui, nous avons une augmentation des hébergements hors hôtel et hors gîte, qui sont de nouvelles formes de camping et qui sont de plus en

plus attendus. Oui, nous retravaillons les équipements et les itinérances avec un certain nombre de programmes sur nos lignes. Ce travail est en cours. Vous verrez, vous serez ravi de découvrir que nous avons une équipe nouvelle très dynamique. Cela ne vous convient pas, mais nous verrons la suite de la progression de l'activité touristique sur notre territoire. Nous reviendrons sur ce dossier.

Je vous propose de soumettre au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la convention d'application annuelle 2024 entre GBM et l'association Office de Tourisme et des Congrès du Grand Besançon, en déclinaison de la convention d'objectifs et de moyens pluriannuelle 2023-2024-2025,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention à intervenir avec l'association

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 109 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 3

9. Partenariats en matière de promotion du tourisme sur 2024

Mme LA PRÉSIDENTE.- Nous sommes sur la promotion du tourisme qui passe par une activité pour faire connaître les atouts de notre territoire. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance de la poursuite des partenariats en matière de promotion du tourisme pour 2024,
- se prononce favorablement sur l'avenant à la convention de partenariat pour le développement touristique de la Vallée de l'Ognon avec Destination 70,
- autorise Madame la Présidente ou son(sa) représentant(e) à signer l'avenant à la convention de partenariat pour le développement touristique de la Vallée de l'Ognon avec Destination 70.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 112 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

10. Recours à la Centrale d'Achat du RESAH (Réseau des Acheteurs Hospitaliers) pour l'accord-cadre (lot 3) : Fourniture de reprographes numériques

Mme LA PRÉSIDENTE.- Le vote de cette délibération doit se faire avec la « zapette ».

Il est procédé au vote électronique.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je clos le vote. Je vous remercie.

Cette délibération a fait l'objet d'un vote électronique.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'adhésion de GBM à la centrale d'achat RESAH,
- se prononce favorablement et approuve les termes de la convention de mise à disposition du lot 3 « Fourniture de reprographes numériques » à conclure avec le RESAH,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer le bulletin d'adhésion et la convention de mise à disposition de l'accord cadre « Fourniture de reprographes numériques » avec le RESAH, et à inscrire au budget les crédits nécessaires, le cas échéant.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 112 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

11. Enseignement Supérieur et Recherche – Soutien contrats doctoraux uFC 2023 – Avenant 2

Mmes Frédérique BAEHR (2), Pascale BILLEREY (1) et Karine DENIS-LAMIT (1) et MM. Jean-Emmanuel LAFARGE (2), Yannick POUJET (1) et Anthony POULIN (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote

Mme LA PRÉSIDENTE.- Il s'agit là encore d'une délibération soumise au vote. Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, allons-y avec la « zapette ».

Il est procédé au vote électronique.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je clos le vote.

Cette délibération a fait l'objet d'un vote électronique.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'avenant à la convention annexée au rapport,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer ledit avenant à la convention.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 104 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 8

12. Base d'Osselle : renouvellement de la convention avec le club Besançon Triathlon

Mme LA PRÉSIDENTE.- Nous votons également ce dossier à l'aide de la « zapette ».

Il est procédé au vote électronique.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je clos le vote. Je vous remercie.

Cette délibération a fait l'objet d'un vote électronique.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la convention entre le Grand Besançon Métropole et le club Besançon Triathlon,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention à intervenir avec l'association.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 112 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

13. Action Cœur de Ville : délégation de la mise en œuvre et du suivi du permis de louer à la Ville de Besançon

Mme LA PRÉSIDENTE.- Il y a une présentation orale.

M. ROUTHIER.- Oui, Madame la Présidente. Il s'agit de l'avenant n° 2 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la Communauté urbaine et la Ville de Besançon. Besançon est lauréate d'Action Cœur de Ville. Dans ce cadre, une OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) a été mise en place. Il y a quelques années, nous avons voté cette possibilité d'avoir une mise en place d'un permis de louer sur l'ensemble des logements en location sur Besançon. Bien sûr, la gestion se fait par Grand Besançon Métropole. Il s'agit de faire un avenant dans la mesure où nous avons pris un peu de retard sur le vote du PLH. Aujourd'hui, le PLH est validé. Nous pouvons donc remettre cette action en place.

L'objectif de ce soir était de revoter cette délégation relative à la mise en place d'un projet de réhabilitation de l'habitat, d'OPAH, et en même temps, le permis de louer qui nous sert principalement à éviter tous les marchands de sommeil, à éviter les logements indignes sur la ville de Besançon. Personnellement, je l'ai aussi mise en place sur Saint-Vit. Je pense que c'est un élément important pour avoir de la dignité dans nos logements mis à disposition de nos habitants. Le système n'est pas facile à vérifier ni à contrôler. C'est aujourd'hui une présentation du dossier transmis à Grand Besançon Métropole. Nous veillons surtout sur les appartements très déficients en matière de protection énergétique, c'est-à-dire en matière d'isolation, et avec des modes de chauffage défectueux. Nous vous demandons ce soir de valider cette coopération entre Grand Besançon Métropole et la Ville de Besançon.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. C'est un dossier majeur que je sou mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la délégation de la mise en œuvre et de suivi du permis de louer à la ville de Besançon ;
- autorise la Présidente de GBM, ou son représentant, à signer l'avenant n°2 à la Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la Communauté urbaine Grand Besançon Métropole et la Ville de Besançon relative à la mise en œuvre d'un projet de réhabilitation de l'habitat du centre-ville de Besançon, joint au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 112

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

14. Compétence cimetières et crématoriums Commune de Serre les Sapins – Extension du cimetière Enquête Publique et Autorisation Préfectorale

Mme LA PRÉSIDENTE.- Souhaites-tu faire une présentation orale ?

M. NAPPEZ.- Ce rapport ne nécessite pas de présentation orale particulière. Nous sommes simplement sur une nouvelle esquisse pour le projet d'extension du cimetière de Serre-les-Sapins, nouvelle esquisse sur laquelle nous devons délibérer, redélibérer puisque nous l'avons déjà fait à l'époque, sur l'ancienne version, et ceci afin de pouvoir lancer l'enquête publique, sauf si vous avez des questions sur le contour de la nouvelle esquisse, ce qui m'étonnerait.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve le projet d'extension du cimetière de Serre Les Sapins tel que défini dans le rapport, sur le territoire de la commune de Serre Les Sapins;
- autorise Mme la Présidente à lancer toutes démarches utiles visant à obtenir l'autorisation préfectorale, prévue à l'article L. 2223-1 du code général des collectivités territoriales, prise après une enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre 1^{er} du code de l'environnement et avis de la commission départementale compétente en matière d'environnement, de risques sanitaires et technologiques,
- approuve la composition du dossier d'enquête publique et de demande d'autorisation préfectorale.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 112

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

15. SAS ANDIERS PV – pacte d'associés et convention d'avance en compte courant

Mme Lorine GAGLILO (1) et MM. Kevin BERTAGNOLI (2) et Christian MAGNIN-FEYSOT (2), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 22 abstentions. Merci.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le pacte d'actionnaires entre Grand Besançon Métropole et la société OPALE ENERGIES NATURELLES, actionnaires fondateurs de la SAS ANDIERS PV ;
- autorise la convention de prestation entre GBM et la SAS ANDIERS PV annexée au pacte.
- autorise Mme la Présidente à :
 - o signer le pacte annexé au rapport ;
 - o signer la convention de prestation annexée au pacte.

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés :

Pour : 85

Contre : 0

Abstentions : 22

Conseillers intéressés : 5

16. Projet photovoltaïque des Andiers – Actualisation des conditions financières

Mme Lorine GAGLILOLO (1) et MM. Kevin BERTAGNOLI (2) et Christian MAGNIN-FEYSOT (2), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Nous vous donnons la parole avant de voter.

M. LIME.- Pour expliquer notre abstention, nous rappelons que nous redemandons une structure pour pouvoir gérer nos énergies renouvelables à l'intérieur de Grand Besançon Métropole. Ce n'est aucunement contre les énergies renouvelables. Je préfère le dire, parce que quelques commentaires suivent de temps en temps nos abstentions. Sinon, nous aurions voté contre. Nous sommes assez satisfaits que le rapport n° 4 ait été retiré, puisqu'il ne nous plaisait absolument pas.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ?

M. FAGAUT.- Je vais prendre la parole sur les propos de Christophe LIME concernant le rapport n° 4 qui a été retiré. J'avais déjà posé la question en conseil municipal. Je me suis permis de ne pas la reposer ce soir. Néanmoins, tes propos, cher Christophe LIME, m'ont interpellé. Tu dis « ce rapport ne nous convenait pas ». Qui est le « nous » ? Ce rapport a été validé en commission, puisque c'est là où tout doit se décider, se travailler. Il a été validé à l'unanimité en commission Ville et il a eu un avis favorable — je ne sais pas s'il était unanime — en commission Agglomération. Il est retiré 24 h avant le conseil municipal et une heure et demie avant le conseil communautaire.

J'aimerais que l'on m'explique concrètement qui représente le « nous ». Madame la Présidente, faites-vous partie du « nous » ? Le bureau exécutif fait-il partie du « nous » ? Aujourd'hui, qui fait la pluie et le beau temps dans cette agglomération ? Est-ce un exécutif avec une assemblée plénière qui prend les décisions, ou est-ce quelques lobbyings de bureau ou de coursives, de couloirs d'agglomération ? Je pose la question. Le dossier a été retiré un peu après 16h40.

Ce que vient d'évoquer Christophe LIME, pour moi, est grave, parce que ce rapport a soi-disant été débattu en bureau, il a été présenté en commission, il a été validé favorablement, à l'unanimité. Puis une heure et demie avant le conseil d'agglomération, on le retire et en plein conseil d'agglomération, « il ne nous convenait pas ». « J'ai décidé qu'il ne me convenait pas ». Par conséquent, on le retire. Je l'interprète ainsi. Je voudrais bien savoir qui est le « nous », et je veux des réponses, Madame la Présidente.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Première chose, vous êtes très souvent irrespectueux, Monsieur FAGAUT. On parle de violence toute la journée, mais franchement, vous n'êtes absolument pas dans un rapport respectueux avec les personnes. Je tiens quand même à le dire. Deuxième chose, ce dossier est passé en commission et a amené à soulever des questions sur lesquelles il a été considéré, et j'ai considéré, parce que je suis présidente, qu'au moment de la mise en place des ordres du jour et de la présentation des dossiers, il y avait des précisions que nous souhaitions pouvoir vous soumettre. C'est dans ce sens que ce dossier a été reporté au mois prochain. Il ne remet pas en cause le projet et il sera soumis à l'appréciation de l'ensemble de l'assemblée. Vous le savez, c'est mon rôle de savoir à quel moment, dans l'ordre du jour, il peut être posé ou non avec suffisamment d'informations. Je le dis. Ce dossier a été retiré non pas définitivement, mais pour le reporter. Cela a déjà été dit en conseil municipal.

Je vous propose maintenant de soumettre au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 22 abstentions. Merci.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les modalités d'actualisation de la redevance d'occupation des parcelles objet du bail emphytéotique.

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés :

Pour : 85 Contre : 0 Abstentions : 22 Conseillers intéressés : 5

17. Fonds Climat - Attribution de fonds de concours à la commune de Nancray

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance du projet de la commune de Nancray,
- se prononce favorablement sur l'attribution de fonds de concours de 7 462 € dans le cadre de l'axe 3 pour le projet d'amélioration du confort d'été du bâtiment scolaire,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 112 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

18. Participation au 4^{ème} Challenge de la Mobilité du 16 au 22 septembre 2024

Mme LA PRÉSIDENTE.- Une présentation orale est proposée.

Mme ZEHAF.- D'habitude, nous arrivons toujours un peu tard pour faire voter la participation, mais cette année, nous sommes dans les temps. Cela se passera en septembre. C'est une participation au Challenge de la Mobilité auquel les entreprises participent pour se déplacer autrement pour se rendre au travail. Par conséquent, nous sommes partenaires de cette manifestation avec l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) et la Région. D'où le versement d'une participation financière.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur cet engagement qui positionne sur le plan régional, Grand Besançon Métropole comme territoire d'exemple en matière de politique mobilité auprès des entreprises.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 112 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

19. Autorisation de lancer et de signer le marché de gestion du stationnement public payant en parkings et sur voirie

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des remarques ?

M. FAGAUT.- Je suis désolé, mais dans ce rapport, il est fait état de la gestion des bornes, bien sûr des bornes à Battant. Je ne vais pas vous refaire le débat ici, ce n'est pas forcément le lieu. Je pense que tout le monde l'a vu dans la presse et ailleurs. Les commerçants en souffrent. Nous vous avons écrit en tant que maire-présidente, pour que soit revu le fonctionnement des bornes sur Battant de manière à prendre en compte autant les besoins des riverains que ceux des commerces et de l'activité commerciale. Le fait est que nous n'avons toujours pas de réponse. Je vous demande — je vais essayer

de ne pas vous froisser dans mes propos — d'avoir une réponse au courrier que je vous ai adressé, au même titre que celui concernant le chemin des Relançons.

Je vous ai adressé un courrier il y a deux mois et demi avec une proposition de rouvrir ce chemin dans les deux sens et de travailler sur son aménagement pour limiter la vitesse. Or nous n'avons toujours pas de réponse à notre courrier. Par conséquent, en tant qu'élus, nous aimerions un minimum de respect aussi par rapport à cela, et avoir des réponses à nos demandes et à nos courriers pour que nous puissions faire un retour auprès de l'ensemble des riverains et des concitoyens de Grand Besançon Métropole qui nous sollicitent et nous travaillons aussi en portant leur voix.

Mme LA PRÉSIDENTE.- L'ensemble des actions menées sur le territoire de Besançon, entre autres sur le quart nord-est, est un travail réalisé sur une période test. Cela a été annoncé, cela a été dit et déclaré. Nous avons reçu l'ensemble des collectifs qui sont venus discuter avec nous et qui nous ont dit quelles étaient leurs analyses de la situation. Nous avons pris en considération les différents éléments. Nous avons transformé la façon d'envisager la régulation sur ce quartier avec l'objectif de poser des feux, ce qui sera fait dans quelques jours. Le travail consiste à dire que nous serons tous observateurs de l'évolution de ces travaux. Nous avons reçu quatre collectifs. Nous avons décidé ensemble que nous allions regarder comment tout cela allait se réguler et revenir par la suite auprès des uns et des autres. Votre proposition fait partie des éléments soulevés aussi par des collectifs. Tout cela est travaillé et cela donnera lieu à des résultats, des observations, peut-être des ajustements sur le travail qui est mené. Cette expertise se met en place.

Quant à Battant, nous sommes aujourd'hui sur un élément extrêmement intéressant : pouvoir imaginer qu'une régulation identique sur les rives droite et gauche du Doubs ne fonctionnerait pas sur la rive droite, mais qu'elle fonctionnerait sur la rive gauche. Nous sommes bien d'accord que Battant se trouve sur la rive droite. Les systèmes de régulation sont exactement les mêmes. Pour traverser ce quartier pratiquement tous les soirs à pied, sauf lorsque je suis en réunion très tardivement, je dis que ce quartier était devenu invivable. Les milliers d'habitants de ce quartier étaient impactés par le comportement des voitures qui s'y déplaçaient de façon incroyable. Nous n'avons rien fait d'autre que de faire ce qui a été fait il y a 50 ans. Il y a 50 ans, lorsqu'il y a eu une piétonnisation du centre-ville du Besançon, il y a eu un tollé. Les commerçants ont dit « c'est la fin du centre-ville ». Je vais me tourner vers Catherine BARTHELET.

S'adressant à Catherine BARTHELET. Excuse-moi, Catherine, de ne pas t'avoir prévenue que j'allais me tourner vers toi. Nous avons eu la chance, parce que tu es vice-présidente de la Fédération nationale des Agences d'Urbanisme, de recevoir justement les agences d'urbanisme au niveau national. Elles sont venues à Besançon, elles ont travaillé à Besançon. Elles tenaient à nous rendre un rapport d'étonnement qu'elles ont fait sur la ville, puisqu'elles étaient en plein cœur de ville. Je ne vais pas trahir leurs propos, et vous allez l'entendre pour la xième fois, mais elles nous ont dit qu'elles étaient émerveillées par la qualité de la ville, non seulement par sa beauté, mais aussi en termes de qualité de vie. Bien sûr, toutes les villes disent aujourd'hui qu'elles sont en rapport à la nature. Toutefois, elles nous ont dit « vous, à Besançon, la nature est dans la ville ». Elles ont ajouté « pour autant, cela reste encore trop minéral ». Nous leur avons répondu que nous étions en train d'y travailler. C'est le premier élément.

Par ailleurs, Besançon est une ville où il fait bon vivre, parce qu'elle est apaisée et en même temps, on voit qu'elle est attractive, vivante, animée. Cet élément était pour les agents d'urbanisme vraiment le résultat d'un rapport d'étonnement. J'ajoute qu'il faut dire combien cette ville est propre. Je dis souvent aux gens que je rencontre que je vais les filmer, les enregistrer pour qu'ils entendent dire combien ils aiment notre ville. Ils aiment cette ville, et quand ils aiment la ville de Besançon, ils aiment tout le territoire et ils en voient la qualité. C'est un territoire sur lequel il y a un art de vivre. N'abîmons pas cette qualité et c'est de cela qu'il est question.

Si quelqu'un est en train de me dire que cela allait bien dans les quartiers de Battant et Marulaz malgré le fait que des commerces se maintiennent, que des commerçants continuent à travailler, qui ont envie et qui aiment ce quartier populaire, où il y a une certaine diversité et une animation, pour autant ils ont de grandes difficultés, entre autres celle de ne même pas pouvoir développer une terrasse tellement ils ont peur que les voitures viennent culbuter les clients... Vous rendez-vous compte ? Aujourd'hui, en 2024, ils ont peur que les gens qui viennent manger en terrasse soient culbutés par des véhicules. Le

premier élément pour essayer de retravailler la qualité de vie sur ce quartier n'était pas de le fermer, mais de le réguler.

S'adressant à Marie ZEHAF. Sais-tu combien il y a d'entrées sur ce territoire ? La dernière fois, le nombre était de 1 200, mais je pense qu'entre temps, il a bougé.

Il y a quand même l'autorisation pour 1 200 véhicules sur ce territoire. Vous avez vu de quel quartier il s'agit. Je tiens quand même à le dire, parce que c'est important. Oui, nous sommes à l'écoute de ceux qui ont à nous dire combien ils peuvent avoir des difficultés.

Je tiens aussi à dire, Monsieur FAGAUT, que nous intervenons beaucoup sur ce quartier, en particulier auprès de commerces qui ne respectent pas les règles. Non seulement dans ce quartier, nous avons une incivilité, même une mise en danger des personnes sur l'espace public, mais nous avons aussi des commerces qui ne sont pas « dans les clous ». Un travail est donc en train de se faire sur ce territoire, car nous avons besoin de rétablir le respect, que ce soit dans l'espace public, dans le développement professionnel, comme dans le respect de toutes les règles. Je le dis ! Nous le suivons très attentivement, car ce quartier mérite mieux que ce qu'il avait jusqu'à présent. Pour autant, je remercie l'ensemble des commerçants qui participent dans les règles à son bon développement et son bon fonctionnement. Je suis sûre que cet été, les touristes pourront enfin venir visiter un des plus anciens quartiers, l'apprécier sans devoir se caler contre un mur parce que le soir, ils doivent se méfier de véhicules qui roulent à 80 km/h, voire 90 km/h. En effet, c'est ce à quoi sont confrontés les habitants de Battant.

Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ?

M. DERIOT.- Je voudrais parler des Relançons. Je ne vais pas parler de Battant, parce que c'est encore une autre histoire, mais je voudrais rappeler que le chemin des Relançons est un point de passage pour aller de Thise à Valentin. Je voudrais préciser que j'ai été un peu étonné, comme beaucoup. Lorsque la rue de Vesoul s'est écroulée, on a pensé que le chemin des Relançons allait être ouvert, ce qui n'a pas été le cas. Que se passe-t-il aujourd'hui ? Ce quartier est une véritable passoire, les automobilistes vont dans toutes les rues. J'ai assisté dernièrement à une réunion à laquelle étaient présentes plus de 150 personnes. Je peux vous dire que ces personnes sont en colère. Elles réclament l'ouverture dans les deux sens. Je crois que cela s'est amélioré, car vous avez décidé d'ouvrir dans un sens, de Thise à Valentin pour schématiser, ce qui est déjà une bonne chose. Vous y ajoutez des feux tricolores.

Je ne comprends pas trop, et beaucoup ne comprennent pas pourquoi on ajoute des feux si ce n'est pour embêter les automobilistes. On entend partout que Besançon fait la guerre aux automobilistes. Je voudrais rappeler quand même que les gens qui se déplacent n'ont pas forcément la possibilité de le faire à vélo ou en bus. Il n'existe pas toujours des transports publics pour aller d'un point A à un point B, ce qu'il ne faut pas oublier. Je pense qu'avant de barrer une route, je vous l'ai déjà dit, il me semble être sensé de réfléchir d'abord, surtout pour un axe important comme celui-là qui, pour moi, est un délestage. Je vous remercie, Madame la Présidente.

Mme LA PRÉSIDENTE.- C'est une expérimentation qui verra les résultats de l'analyse que l'on en fait. Je vous propose de soumettre au vote la question de la gestion du stationnement public payant en parkings et sur voirie. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le lancement du marché pour la gestion du stationnement public payant en parkings et sur voirie,
- autorise Mme la Présidente, ou son/sa représentant(e), à lancer la procédure de passation et à signer le marché avec le titulaire retenu par la Commission d'Appel d'Offres.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 112

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

20. Renouvellement du marché pour l'exploitation des supports publicitaires sur les bus urbains et le tramway du réseau Ginko

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le lancement de ce marché pour l'exploitation des supports publicitaires sur les bus et tramway du réseau Ginko en vertu des dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer le marché avec l'entreprise retenue par la Commission d'Appel d'Offres.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 112

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

21. Avenant n°1 à la convention de mise à disposition des voiries transférées et de prestations d'entretien pour les voiries de la zone d'activité Eurespace l'Echange sur la commune de Chemaudin et Vaux

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le projet d'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition de services municipaux de la Commune de Chemaudin et Vaux à la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer cet avenant.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 112

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

22. Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI) – Débat sur les orientations générales

Mme LA PRÉSIDENTE.- Tout à l'heure a été évoquée l'importance de tout ce qui est publicité au niveau du parc. Nous voyons bien que tout le monde s'interroge quant à la place de cette publicité.

Aurélien, je te laisse la parole.

M. LAROPPE.- Très rapidement, une première orientation vous est proposée ce soir, avec des orientations générales sur la réglementation de publicité que nous souhaitons mettre sur notre agglomération. Nous vous proposons ce soir trois orientations. Bien entendu, elles ont toutes été débattues avec les maires qui ont de la publicité sur leur commune à l'heure actuelle. J'ajoute que le comité de pilotage reste ouvert à tout le monde. Si vous souhaitez continuer à y participer par la suite, n'hésitez surtout pas à vous ajouter. Même si certaines communes portent la publicité, ce sujet nous impacte tous. Comme évoqué sur un autre sujet, on traverse d'autres villes ou villages lorsque l'on circule. Par conséquent, tous nos habitants sont confrontés à ces éléments, quelle que soit leur ville.

Première orientation : Harmoniser les règles applicables à tout le territoire afin de renforcer l'identité territoriale

La première orientation concerne une question sur l'harmonisation des règles applicables sur tout le territoire afin que nous ayons une identité territoriale sur l'ensemble du territoire. L'idée derrière cette règle est de se dire qu'il faut une continuité entre les communes et que l'on n'ait pas de grosses ruptures de publicité d'une commune à l'autre, donc, qu'il faut éviter une image dissonante au sein de l'agglomération.

Le premier axe de cette orientation est d'encadrer la présence des publicités et des enseignes lumineuses pour limiter leur impact visuel et énergétique. Par exemple, très concrètement, dans les orientations que nous proposons, il faut éviter d'avoir deux panneaux limitrophes l'un à côté de l'autre, mais en garder un seul.

Le deuxième axe consiste à atténuer la prégnance visuelle des dispositifs publicitaires dans les paysages urbains et ruraux, en travaillant sur leur nombre et leur surface. Je m'arrête sur ce point. J'ai pu rencontrer les annonceurs à travers de multiples réunions. À première vue, cela peut paraître assez surprenant, mais ils font également cette demande, car dans certains cas, ils ont trop de panneaux à plusieurs endroits. Ils se sont aperçus que commercialement, ce n'est pas un avantage pour eux, parce qu'ils sont beaucoup moins visibles. Bon nombre d'entre eux nous font part du fait qu'il vaut mieux en avoir peu, mais qu'ils soient bien positionnés, plutôt qu'en avoir trop et qui perdent leur impact commercial. C'est donc dans ce sens que l'axe 2 est travaillé.

Quant à l'axe 3, il s'agit d'accroître la qualité des enseignes en respectant la diversité des activités et l'identité des communes. Certaines communes sont classées patrimoine remarquable, ce qui est le cas par exemple de Montfaucon où il n'y a pas de publicité. D'autres communes ont des tissus un peu plus denses et différents avec moins de patrimoine, avec par exemple une zone d'activités qui peut accueillir plus de publicités. L'idée est donc de se dire qu'en fonction du lieu où l'on se trouve, les réglementations seront différentes.

Deuxième orientation : moduler les règles selon les différentes ambiances paysagères et urbaines du territoire

Dans cette orientation, l'axe 1 consiste à protéger les espaces les plus sensibles du point de vue patrimonial et paysager. Nous avons de très belles entrées de ville sur notre territoire. L'idée est que lorsque l'on est à proximité de grands paysages, il faut travailler à une réduction importante de la publicité. Cela peut être notamment à proximité de la Citadelle, par exemple.

L'axe 2 concerne la préservation des paysages du quotidien. Nous parlions des grands paysages, mais il y a aussi des paysages du quotidien, c'est-à-dire là où l'on habite. Nous proposons de dire que dans les zones habitées, par exemple en zone pavillonnaire, on ne met pas de publicité.

L'axe 3 consiste à réduire le nombre des publicités le long des axes routiers structurants et des entrées de villes, ce que j'ai évoqué pour deux raisons, notamment pour le confort visuel et pour l'attractivité visuelle de nos entrées de ville. C'est en lien direct avec le tourisme. Il faut savoir que 80 % de notre tourisme arrive en voiture. Avoir une entrée de ville et un axe routier délestés de certaines publicités peut être intéressant, et ce également pour l'aspect commercial des annonceurs.

Enfin, quant au dernier axe, il s'agit de conserver de plus larges possibilités d'affichage dans les espaces à dominante d'activités, ce que j'ai évoqué précédemment. Lorsque l'on est sur des espaces d'activités, on a effectivement moins de recherches sur ces questions de grands paysages ou d'habitats. On se laisse donc un peu plus de flexibilité dans ces espaces.

Je vous remercie.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Avez-vous des remarques ?

M. LIME.- Nous avons un certain nombre de réflexions au niveau national concernant les gestionnaires de l'eau, sur le fait de mentionner dans nos règlements l'interdiction de faire de la publicité pour les eaux en bouteille. Je trouve que c'est un point à travailler. Nous faisons énormément d'efforts localement pour valoriser notre eau du robinet. Je ne vous refais pas tout le discours sur l'environnement, les coûts, etc. Je pense que cela pourrait être un débat que nous pourrions avoir, parce qu'il semblerait qu'en termes juridiques, nous ayons la possibilité de le faire.

M. CROIZIER.- Dans le document, certaines précisions sont indiquées au futur, c'est-à-dire qu'elles seront apportées a posteriori. Je voulais savoir si ces décisions passeront en conseil communautaire.

M. FAGAUT.- C'est vrai que ce rapport appelle un débat. Nous voyons bien qu'aujourd'hui, il y a une tendance nationale à réduire ces espaces. La pollution visuelle peut nous déranger. Nous voyons aussi qu'avec l'arrivée du numérique, les annonceurs ont d'autres moyens pour s'exprimer. J'ai plusieurs observations par rapport à cela. Je ne sais pas comment vous avez travaillé avec les structures privées qui sont annonceurs en matière de publicité, parce que derrière, il y a de l'emploi. Je pense qu'il faudra avoir un regard attentif. Je ne siège pas dans la commission que vous animez, mais je pense qu'il faudra être attentif aussi avec eux dans ce sens.

Il ne faut pas oublier que Besançon et Grand Besançon Métropole sont aussi des clients de ce type de panneaux, c'est-à-dire que l'on a à annoncer aussi certaines manifestations ou activités qui peuvent se dérouler sur le territoire. C'est donc aussi pour nous un outil de communication. Par ailleurs, il ne faut pas oublier non plus que dans les autres villes, on a aussi besoin de ces espaces pour pouvoir communiquer sur l'attractivité de notre territoire. J'enfonce peut-être des portes ouvertes en vous disant cela et vous avez déjà certainement évoqué l'ensemble de ces éléments, mais je pense qu'ils sont à prendre en compte. Il faudra prendre en compte à l'avenir l'employabilité et le tissu économique que cela génère aujourd'hui, l'utilisation que nous en faisons parce que nous en avons besoin.

De plus, quand on va à l'extérieur pour communiquer, on en a besoin. Par exemple, le musée de Mulhouse vient communiquer ici, de même que Vesoul. Je suppose que de la même façon, nous communiquons à Vesoul et à Mulhouse et nous en avons parlé, pour pouvoir aborder notre Citadelle, les événements que nous organisons sur notre territoire, ce qu'il ne faut pas négliger non plus pour ne pas faire table rase sur l'ensemble des panneaux ici.

Par ailleurs, il y a un élément que je n'ai pas compris dans le rapport. Monsieur LAROPPE, vous allez peut-être me l'expliquer. Vous indiquez dans le rapport que les 280 dispositifs publicitaires ont très majoritairement une surface de 8 ou 12 m², que 65 % ne sont pas conformes alors que la réglementation annonce que l'on peut aller jusqu'à 12 m² maximum. Je n'ai pas trop compris. On dit que jusqu'à 12 m², c'est conforme, mais que 65 % ne sont pas conformes. J'ai besoin d'une précision.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Monsieur CROIZIER, vous souhaitez intervenir une deuxième fois.

M. CROIZIER.- Oui. Je vais en profiter pour demander d'autres précisions. J'avais prévu de les demander par écrit, mais comme le débat s'installe, je vais les demander oralement. Concernant les enseignes, il est précisé dans l'axe 1 de la première orientation que « l'extinction [des enseignes] pourrait être imposée dès la cessation de l'activité ». Une enseigne n'est pas une publicité, mais bien une façon d'identifier un commerce. Cela peut être aussi une façon d'être visible en dehors des heures d'ouverture. Imaginez Grande Rue ou rue des Granges à Besançon où des commerces ferment à 18h, d'autres à 19h30. On se retrouverait avec des rues extrêmement importantes pour la ville de Besançon où la moitié des commerces verraient leur enseigne éteinte et l'autre moitié allumée. Cela pourrait donner une image d'une ville morte, ou en tout cas une image extrêmement négative en termes de dynamisme commercial pour les rues en question.

Attention, soyons prudents. Vous me contredirez si ce n'est pas le cas, mais si je me souviens bien, la règle nationale précise qu'il y a obligation d'éteindre les enseignes entre 1h et 6h. On peut certainement les éteindre avant 1h. Une enseigne est éteinte depuis des mois, voire des années à Besançon. Je veux parler de la Citadelle. On me parle encore de cette enseigne qui a été éteinte. Attention, faisons preuve de prudence. Il s'agit aussi d'attractivité pour un commerce, pour la ville, et de ne pas donner l'image d'une ville qui serait totalement éteinte.

Mme LA PRÉSIDENTE.- C'est quand même à l'opposé du témoignage que je viens de faire. On peut toujours répéter les choses négatives toute la soirée. Finalement, c'est un leitmotiv.

M. LAROPPE.- Je vais répondre à Monsieur CROIZIER qui avait deux questions. Tout d'abord, s'agissant des modalités de concertation, nous avons fait un travail avec tous les maires concernés par la publicité, avec des élus de la Ville de Besançon, la majorité de la publicité étant sur la ville de Besançon. Nous avons demandé à chacun d'entre eux ce qu'ils verraient en termes de projet.

S'agissant de la proposition que vous évoquez consistant à éteindre les enseignes quand le commerce est fermé, je dis ouvertement que la proposition vient de la commune de Pouilley-les-Vignes. Nous en avons débattu au sein de l'instance, différents points de vue se sont confrontés. Certains disaient « cela peut être une bonne idée d'éteindre à certains endroits ». Je précise que si l'on est rue des Granges ou Grande Rue, en plein centre-ville, c'est une autre typologie. En revanche, pour un commerce situé sur une zone peu fréquentée le soir, il pourrait être intéressant d'éteindre son enseigne dès qu'il a terminé son activité. Cette réflexion a donc été apportée. Elle n'est pas tranchée, parce que nous sommes dans les orientations, mais nous aurons ce débat. Je propose que nous l'ayons en commission et que la commission apporte une solution au conseil communautaire, mais nous l'aurons aussi en conseil communautaire. Je pense avoir répondu à une question sur ce point.

L'autre question concerne les horaires. Le national impose une extinction des enseignes de 1h à 6h. Sur la ville de Besançon, nous avons imposé une extinction de 23h à 6h. Nous pouvons aller plus ou moins loin en sachant que l'hiver, nous imposons cette extinction entre 22h et 6h. C'est simplement pour donner des ordres de grandeur. Cela reste à la compétence de l'Agglomération et nous en discuterons à l'avenir.

Concernant l'intervention de Monsieur FAGAUT, il y a une question de l'emploi. Cette question est un vrai débat politique. Il s'agit de voir quels emplois nous voulons développer sur l'agglomération et pour quelle destination. C'est un vrai sujet de fond et un vrai sujet politique sur lequel nous pouvons débattre. Je vous propose que nous en débattions lorsque la délibération sera amenée. Cela étant, il y a une question de fond sur l'emploi que cela apporte derrière. Néanmoins, je pense que l'emploi est amené à muter, à évoluer sur ces sujets, qu'il y a des réflexions à avoir. D'ailleurs, les annonceurs sur ce sujet se questionnent aussi, parce que ce n'est pas simplement sur la Ville de Besançon ou l'Agglomération que se posent ces questions, mais elles se posent sur l'ensemble du territoire. En tout cas, j'en ai pris bonne note.

Concernant Besançon et Grand Besançon qui sont également clients, il faut savoir que lorsque nous communiquons sur notre territoire, nous ne communiquons pas via des billets de publicité, mais via des canaux d'information. Nous ne sommes donc pas sur le même vecteur, ce qui nous positionne différemment par rapport aux annonceurs. J'entends ce que vous dites concernant le vecteur de communication, mais à aucun moment nous n'avons dit que nous retirions la totalité des panneaux sur l'agglomération. Il restera donc sans aucun doute des vecteurs de communication.

Enfin, concernant votre dernière question sur les 280 panneaux, cela peut porter à confusion si l'on n'a pas tous les éléments. À l'heure actuelle, comme voté au niveau des Chambres parlementaires, la loi dit qu'à partir de 2027, les panneaux de 12 m² seront interdits partout en France. C'est ce que dit la loi et c'est ce qui fait que ce n'est pas conforme avec les éléments du rapport. Pour autant, de nombreuses communes anticipent cette loi et ont pris la décision d'avancer sur le sujet. En l'occurrence, depuis le 6 mai, la commune de Besançon a décidé de retirer les panneaux de 4mx3m sur le territoire, soit les panneaux de 12 m², et de garder exclusivement les panneaux de taille inférieure. C'est également un débat que nous devons avoir au sein de notre agglomération, mais dans tous les cas, à partir de 2027, les panneaux de 12 m² devront être retirés.

M. DERIOT.- Il y a les panneaux de 4x3, les fixes que nous connaissons tous et que vous allez réduire, je l'ai bien compris. Que fait-on des panneaux lumineux dans les carrefours, sur le boulevard ou ailleurs, que je trouve dangereux ? Comment va-t-on traiter cela ?

M. LAROPPE.- Je vous propose que nous en débattions justement dans les instances à venir. Ce débat sera fait dans l'année à venir. Les décisions seront prises mi 2025. Je vous invite à y participer. J'ai mon point de vue, mais je souhaite que nous en discutions ensemble. En revanche, sur la ville de Besançon, nous demandons aux afficheurs d'avoir des orientations de lumen. Lorsqu'il fait sombre la nuit, on leur demande de baisser la luminosité. J'entends que ce n'est pas toujours respecté, mais nous ferons quelques rappels. L'idée a minima est de travailler sur ce point.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vous remercie. S'il n'y a pas d'autres questions, je soumetts au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- propose au débat de l'assemblée communautaire les orientations générales du RLPi susmentionnées ;
- prend acte du débat organisé sur les orientations du Projet d'aménagement et de développement durable du RLPi.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 112

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

23. Commune de Besançon – Modification n°3 du Plan de Sauvegarde et de Mises en Valeur (PSMV) du Centre Ancien

Mme LA PRÉSIDENTE.- Il y a une présentation orale.

M. LAROPPE.- Je vais aller très vite. Il s'agit d'une modification du PSMV au centre-ville de Besançon. Les orientations sont détaillées dans le rapport et elles concernent notamment le site Saint-Jacques, avec quelques modifications qui sont apportées. Il y a également d'autres modifications mineures sur l'ensemble de la boucle.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de question, je soumetts au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 10 abstentions. Merci.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil de Communauté :

- demande à M. le Préfet d'engager la modification n°3 du PSMV du Centre Ancien de Besançon ;
- sollicite M. le Préfet pour que Grand Besançon Métropole, en tant qu'autorité compétente en matière de PLU, se voit confier la conduite de la dite modification ;
- autorise Mme la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre du projet.

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés :

Pour : 101 Contre : 0 Abstentions : 10 Conseiller intéressé : 0

24. Opérations immobilières réalisées en 2023 par Grand Besançon Métropole – Rapport de synthèse

Mme LA PRÉSIDENTE.- Il s'agit d'une prise de connaissance de ce rapport. Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de question, nous prenons connaissance.

Le Conseil de Communauté prend connaissance du bilan 2023 des transactions immobilières réalisées par GBM.

25. Exercice du droit de préemption urbain – Bilan des déclarations d'Intention d'Aliéner du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023

Mme LA PRÉSIDENTE.- Il s'agit là aussi de prendre acte. Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de question, je considère que vous avez pris acte.

Le Conseil de Communauté prend acte de ce bilan.

26. Institution du Droit de Préemption Urbain (DPU) – Commune de Gennes

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de question, je soumetts au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- l'institution du DPU sur les zones U et AU du PLU de la commune de GENNES,
- la délégation de l'exercice du DPU sur ces zones à la commune de GENNES dans les conditions définies dans la délibération du conseil communautaire du 30 mars 2017.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 111 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 1

27. Institution du Droit de Préemption Urbain (DPU) – Commune de Montferrand-le-Château

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- l'institution du DPU sur les zones U et AU du PLU de la commune de Montferrand-le-Château,
- la délégation de l'exercice du DPU sur ces zones à la commune de Montferrand-le-Château dans les conditions définies dans la délibération du conseil communautaire du 30 mars 2017.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 111

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

28. Commune de Saint-Vit – Révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) – Bilan de la concertation préalable et arrêt du projet

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des questions, des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- arrête le bilan de la concertation préalable relative au projet de révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Saint-Vit et au projet d'extension de la société Ulog ;
- arrête le projet de révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Vit tel qu'annexé à la délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 111

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

29. Taxe d'aménagement – Création d'un secteur de taux majoré – Commune de Gennes

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de question, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve la majoration du taux de Taxe d'Aménagement à 8 % pour le secteur « sur Saint Geugulphe » sur la commune de GENNES tel que défini en annexe de la délibération,
- autorise Mme la présidente, ou son représentant, à signer la convention de reversement du produit de taxe d'aménagement sur la base des montants prévisionnels de la délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 111

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

30. Taxe d'aménagement – Création d'un secteur à taux majoré – Commune de Pelousey

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve la majoration du taux de Taxe d'Aménagement à 6 % pour le secteur rue de la Plantière, sur la commune de PELOUSEY tel que défini en annexe de la délibération,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention de reversement du produit de taxe d'aménagement sur la base des montants prévisionnels de la délibération.

Pour : 111

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

31. Prestations topographiques et des géomètres-experts Autorisation de signature de l'accord cadre

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer l'accord cadre avec :

- lot n°1 « levés topographiques » :

ITE DOUBS

33 rue des Arbues

25600 VIEUX CHARMONT

Et GEOSAT SELAS

151 route de Grenoble

69800 SAINT PRIEST

- lot n°2 « prestations de géomètre-experts » :

à signer l'accord cadre avec les attributaires retenus par la commission d'appel d'offres pour le lot 2 « prestations de géomètre-experts »

pour un montant maximum de 120 000 € HT par lot et par an.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 111

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

32. ZAC TEMIS – CORRIDOR VERT : Conventions de superposition d'affectations au profit de Grand Besançon Métropole

MM. Nicolas BODIN (1) et Benoît VUILLEMIN (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer les conventions de superposition d'affectations au profit de Grand Besançon Métropole communauté urbaine annexées au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 109

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseillers intéressés : 2

33. CRR – Vote des tarifs liés aux recettes du Conservatoire pour l'année 2024/2025

M. Anthony POULIN (1), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Il y a une présentation orale par Gilles ORY.

M. ORY.- C'est plutôt Yves qui va prendre la parole, puisqu'il s'occupe du CRR (Conservatoire à Rayonnement régional).

M. MAURICE.- S'il n'y a pas de question, Madame la Présidente, on peut passer le rapport.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je profite du fait que nous abordons un dossier concernant la culture pour vous présenter notre nouvelle directrice générale adjointe à la Culture Anne CARRÉ ici présente.

S'adressant à Anne CARRÉ. Merci à vous de nous rejoindre et de travailler à ces beaux projets au niveau du Grand Besançon.

Je sou mets ce rapport au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les tarifs liés aux recettes 2024/2025 du Conservatoire à Rayonnement Régional de Grand Besançon Métropole.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 1

34. Syndicat Mixte des Maisons Comtoises Accompagnement à la maîtrise d'ouvrage en phases d'études et travaux – Avenant à la convention

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la modification du contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant à la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage (nommée contrat d'étude) annexée au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 111

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

35. Rhodiaceta – Principes de fonctionnement de la base outdoor

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des questions, des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve la tarification de 2 € pour un accès journalier aux locaux outdoor,
- prend connaissance des modalités de la convention de mise à disposition de locaux entre Grand Besançon Métropole et les associations GBTA et For'Trail,
- approuve le montant de la redevance de 100 € par an concernant la mise à disposition des locaux aux associations GBTA et For'Trail,
- prend connaissance des modalités de la convention de mise à disposition entre la Ville de Besançon et Grand Besançon Métropole.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 111

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

36. Fonds Manifestations Sportives – attribution d'une subvention à Jura Cyclisme pour l'organisation de la Classic Grand Besançon

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci encore.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 30 000€ à l'association Jura Cyclisme,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention à intervenir avec Jura Cyclisme.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 111

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

37. Adhésion de Grand Besançon Métropole à l'Association Institut pour la Prévention des Vulnérabilités liées à la Santé (IPVS)

Mme Anne VIGNOT (1) et M. Christian MAGNIN-FEYSOT (2), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Il s'agit d'une adhésion. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'adhésion de Grand Besançon Métropole à l'association Institut pour la Prévention des Vulnérabilités liées à la Santé,
- approuve les statuts de l'association,
- se prononce favorablement sur la désignation des représentants de Grand Besançon Métropole dans les instances de l'association, Mme Anne VIGNOT, en tant que titulaire et M. Christian MAGNIN-FEYSOT, en tant que suppléant.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 108

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseillers intéressés : 3

38. Autorisation de lancer et de signer un accord-cadre relatif à la réalisation du Schéma d'Assainissement du système d'assainissement de Port Douvot

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je ne pense pas que ce rapport nécessite une présentation orale, Christophe.

M. LIME.- Non, il est trop tard. Tout va bien.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le lancement de la procédure de passation de l'accord-cadre relatif au Schéma Directeur d'Assainissement de la station d'épuration de Port Douvot,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'accord-cadre attribué à l'entreprise retenue,
- se prononce favorablement sur la prise en charge du financement de la part résiduelle de cette opération,
- sollicite les aides auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 111

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

39. Interconnexion en eau potable des territoires : avenant n°1 à la convention de vente eau potable en gros entre la Communauté de Communes du Pays Riolais et Grand Besançon Métropole

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve l'avenant n°1 à la convention de vente d'eau potable en gros entre la CCPR et GBM pour les communes de Boulot, Bussières, Buthiers, Etuz, Montboillon et Voray-sur-l'Ognon,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer cet avenant à la convention.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 111

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

40. Coopération décentralisée avec Douroula – Convention avec la Ville de Besançon, l'agence CORADE et GBM et attribution d'une subvention

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution de 7 500 € à l'agence Corade dans le cadre de la coopération décentralisée avec Douroula,

- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 111

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

41. Autorisation de lancer et de signer un accord-cadre relatif à la location et la livraison de bouteilles de chlore gazeux liquéfié

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le lancement de la procédure de passation de l'accord-cadre relatif à la location et la livraison de bouteilles chlore gazeux liquéfié
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'accord-cadre attribué à l'entreprise retenue.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 111

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

42. Motion contre le projet de révision de la directive européenne sur les poids lourds ouvrant la circulation sur les routes européennes aux méga-camions

Mme LA PRÉSIDENTE.- Si vous en êtes d'accord, je n'ai pas l'intention de lire complètement cette motion même si elle est assez courte. Il n'y a pas de débat. Je rappelle que c'est une décision prise par le Parlement européen, qu'elle va impacter évidemment nos routes, entre autres. Pour l'ensemble des raisons développées sur cette motion ainsi exposée, il est proposé au Conseil communautaire de se prononcer contre l'adoption de ce projet de révision de la directive « poids lourds » 96/53/CE ouvrant la circulation sur les routes européennes aux méga-camions. Je tiens à rappeler que les non-participations au vote sont considérées comme des abstentions. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 10 abstentions. Je vous remercie.

La séance est levée. Vous pouvez dire ce que vous voulez, monsieur.

M. MICHAUD.- Oui, je fais ma publicité. Mes chers collègues, je vous rappelle le concours photo du SCoT. Je vous ai mis à disposition des affiches à l'entrée. J'invite ceux qui ne les ont pas reçues ou qui n'en ont pas suffisamment et qui veulent faire connaître notre démarche à en prendre quelques-unes. Merci beaucoup.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil de Communauté adopte la motion contre le projet de révision de la directive européenne sur les poids lourds ouvrant la circulation sur les routes européennes aux méga-camions.

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés :

Pour : 101

Contre : 0

Abstentions* : 10

Conseiller intéressé : 0

Le secrétaire de séance,


Anthony NAPPEZ
Conseiller Communautaire Délégué

La Présidente,


Anne VIGNOT
Maire de Besançon